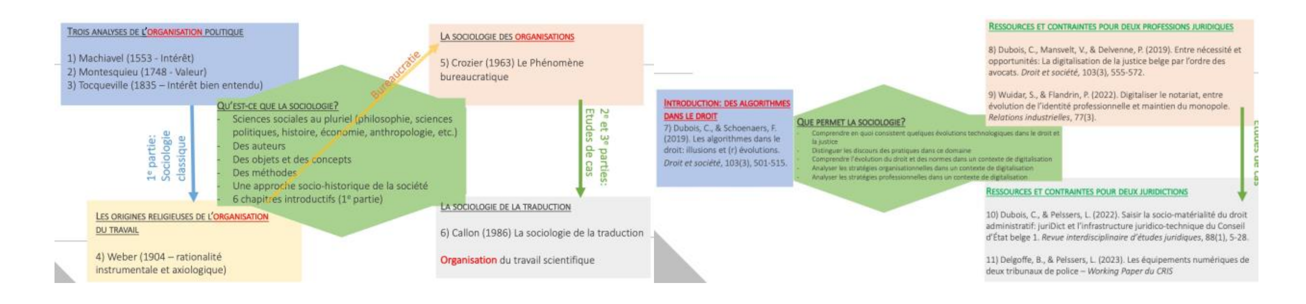
Sociologie

Chapitre 0 : introduction

1. Plan du cours



2. Introduction : qu'est-ce que la sociologie ?

- C'est une **branche de la science humaine**, elle met au centre l'individu
- **Analyse des relations** entre comportement humain et milieu social
- Le milieu nous détermine en grande partie (ex : choix de nos études et du métier)
- Nous déterminons aussi ce milieu (ex : anthropocène)

La sociologie va essayer de comprendre en quoi notre milieu social nous a pousser à faire tel ou tel choix.

On va s'attarder à la compréhension des comportements humain. Le milieu social détermine nos choix. L'interaction est **réciproque** ; notre milieu social nous influence et nous on influence la nature de notre milieu social.

• **Énoncer des lois sociales** du comportement humain (≠lois spécifiques). Et à voir dans quelles mesures telle attitude va pouvoir être expliquée par une influence du milieu social.

On constate que si on menace les routines et que je crains de perdre quelque chose, je vais résister. La classe sociale va déterminer ma catégorie de choix culturels.

Ex : Pour Emile Durkheim, les taux de suicide résultent de l'anomie et de l'égoïsme (vrai au XIXe siècle en Europe, faux au XXe siècle) ; Il a remarqué que le taux de suicide variait en fonction des régions. Les taux de suicide étaient dépendants de plusieurs facteurs. Plus une société est anémique plus le taux de suicide sera élevé. Plus le rapport aux normes est diminué, plus les le taux de suicide sera élevé. Plus la religion pratiquée est individualiste, plus le taux de suicide sera élevé.

Plus la crise économique est forte, plus les électeurs sont enclins à voter à l'extrême droite.
Plus une société est intégratrice, plus le taux de suicide est bas

• Trois niveaux de lecture encastrés :

- Macro → **société globale** permettant de voir des tendances mais une lecture ultrafine du micro (ex : le repli individualiste, la société belge)

- Méso → **groupes intermédiaires** (ex : les professions, institutions…) et les changements qu'ils subissent. On verra aussi les entités sociales comme la famille et on verra comment elle évolue au fil du temps. On va se poser la question de *« comment évoluent ces fonctions juridiques ? »*.

Ex : Analyser l'impact de cette accélération du temps judiciaire, de ses procédures (suite à une pression) = Niveau méso sociologique

- Micro → **relations inter-individuelle** (ex : interactions entre les membres d'une entreprise)

Les 3 niveaux sont reliés ensemble. Le micro est la résultante de méso, lui-même la résultante de macro.

Par exemple dans le secteur de la santé mentale, prenons le cas de la mise en place d'un nouveau dispositif de fonctionnement pour la prise en charge des pathologies de santé mentale qui repose sur la mise au centre des patients dans le cadre d'une prise en charge multidisciplinaires (plusieurs corps de métiers)

Les anthropologues sont plus dans la vision dans la micro que dans la macro.

Rmq : c'est un découpage analytique qui permet de cerner des objets mais quelque soit le domaine d'étude où on se situe, on doit avoir un œil sur les autres niveaux. Chaque changement dans un niveau à des conséquences dans le ou les niveau(x) inférieur(s)

Note :

Anomie = absence de normes dans certaines sphères de l'activité humaine ; un individu ou groupe d'individus ne reconnaît plus de règles. https://www.universalis.fr/encyclopedie/anomie/

Introduction à l'ouvrage

On met en perspective que nous vivons depuis quelque années une **crise de valeurs.** On a plus de croyance commune. On bascule dans une **société du chacun pour soi**. L'idée selon laquelle les point de repères sont déplacés n'est pas totalement fausse.

La notion de valeur n'évoque pas de prescriptions de conduites que l'on doit suivre, de règles de vie à adopter. Suivant la distinction classique **opposant 2 questions : le pourquoi et le comment**, la sociologie est du coté de l'analyse et de l'interprétation, du coté du comment, laissant la religion ou la philo à la question du pourquoi.

La sociologie, pendant 2 siècles, de Montesquieu (1750) à Parsons (1950), a considéré **les valeurs comme étant des croyances communes** partagées par tous les membres d'une société et ces croyances sont **transmises par des communautés d'appartenance**. Les valeurs font autorité. Dire qu'il y avait une société c'était reconnaitre l'existence de croyances partagées. Ce concept de valeur était central en sociologie.

La sociologie est partie des « *Lettres persanes* » et de « *L'Esprit des lois* » de Montesquieu, qui va amorcer les premières analyses sociologiques relatives au fonctionnement des société. Il va placer le **concept de valeur au centre** de la compréhension du comportement humains. Cette réalité va perdurer jusque dans les années 5O avec Parsons. Ce corpus de valeurs se transmettent de génération en génération, c'est le **phénomène de socialisation** qui commence dans la famille et se poursuit dans les écoles et au travail. Il était attendu des individus qu'ils s'y conforment.

Après **Parsons**, le monde bascule. **Socialement**, la place des intérêts va augmenter et engendrer ce **phénomène de négociation normative** entre les individus qui ne veulent plus se voir imposer le sens à adopter dans leur comportement. Ils demandent **à devenir acteur de leur comportent** et mettre cela en combinaison avec les objectifs des autres acteurs. **Les accords normatifs** ne sont pas dénoués de croyances. Avant, les croyances au niveau macro étaient **uniformes** mais désormais, elles sont **locales**, négociées et interprétées dans des collectifs **plus restreints**. Ceci va créer les **normes locales**, normes de petit groupe et qui va constituer le corpus de croyances dans lequel on va insérer nos comportements concrets.

Depuis 1940 aux USA, et à la fin de 1950 en Europe occidentale, l'idée de croyance **communes s'est lentement effacée.**

Lorsque nous sommes dans un système social régit par ces valeurs, chaque membre se soumet à ces valeurs **sans les remettre en cause,** il y a une **adhésion inconsciente** à ces valeurs. Quand on dit qu'on fait société, ça veut dire qu'il y a existence de **croyances partagées** entre les individus. Autrement dit, la manière dont on va comprenne la définition par les individus de leur comportement en société **repose sur les valeurs centrales dans la société**. Les associations de comportement sont donnés par **les valeurs culturelles**, les idées dominantes.

Le caractère collectif des croyances **n'a pas disparu** pour faire place à un individualisme néo-libéral forcené et à des croyances strictement individuelles. Les acteurs **partagent toujours des croyances collectives**, mais celles-ci sont négociées et **interprétée localement** au sein de petits collectifs => ce sont des **normes**.

1. Exemples du travail et de la religion

Jusque dans les années 1950 et 1960, par exemple, la classe ouvrière était assez unifiée par une idéologie de classe, rassemblant les différentes communautés de métiers et professions dans une affirmation de valeurs propres, mais aussi dans une dénonciation commune de l'exploiteur capitaliste. Depuis la fin des années 1980, sous l'action du Neo management, des micros-cultures professionnelles multiples de travail apparaissent, provoquant l'éclatement de l'univers culturel ancien. L'idée d'une culture commune de la classe ouvrière a reflué devant la multiplicité des vous de petits collectifs de travailleurs.

Dans le champ religieux, on pouvait encore observer durant les années 1950, la présence d'un grand corps de croyances chrétiennes, unifiées et contrôlées par la hiérarchie ecclésiale. Aujourd'hui, on retrouve un peu de croyances, réinterprétées par de petits groupes de croyants.

Grâce à ces exemples on peut enfin distinguer les valeurs des normes et à distinguer 3 traits constitutifs :

• Les normes ne se situent pas à un niveau sociétal (>< valeurs)

Si les valeurs sont transmises aux membres d'une société par leurs communautés d'appartenance, les normes sont produites et puis négociées et interprétées dans un contexte singulier au sein d'un collectif de travailleurs (de tel atelier particulier ou de petits groupes de croyants dans le champ religieux).

• Les acteurs ordinaires

Le rôle des élites professionnelles était très visible dans la définition des valeurs, alors que les « acteurs ordinaires » sont en première ligne pour définir les normes.

• les acteurs ordinaires donnent un sens à l'action collective eux-mêmes alors qu'auparavant, c'était qqch qui était imposé de l'extérieur aux individus.

A travers les normes qu'ils produisent, les acteurs ordinaires donnent du sens à leur action collective, là où ce sens leur était jusqu'alors donné par les valeurs héritées.

Dire que le sens était donné aux hommes consistait d'abord à considérer qu'il venait de Dieu ou, depuis le XVIII siècle, de la Raison, source de légitimité de leurs valeurs de liberté et d'égalité. Ensuite, de considérer que la vie en société n'était pas le fruit direct des actions humaines, de leurs décisions, de leurs conflits. L'humanité marchait vers la liberté et vers l'égalité.

La raison était la source de ce progrès humain, elle conduisait les hommes vers l'émancipation.

2. Perte du « sens valoriel » et montée des accords normatifs

C'est idée du sens donné semble s'effacer peu à peu. Les normes constituent **un nouveau type de croyances** dans un monde qui n'est plus assuré de tendre vers le progrès, nos climats culturels depuis les années sont bercés par un **manque de confiance**. Notre monde actuel met en évidence 2 notions :

1. Le **risque** qui nécessité de prendre une série de mesures anticipatives de manière à contenir toutes une série de risques. Gérer le risque, c'est anticipé des problèmes. L'acceptation d'une présence de risque remet en cause l'uniformité voulue auparavant.

Rmq : le poids de la mesure des risques (assurances) supplantent les math dans l'éducation

2. Le **chaos**

Les valeurs étaient **transcendantes** car étaient données, s'imposaient aux individus. Les **normes** sont le fruit d'une construction collective et contingente qui dépend des caractéristiques du contexte, elles sont **immanentes** (découlent naturellement). Les accords normatifs sont maintenant au **cœur de la vie sociale.**

Le tournant normatif désigne la **prise de la conscience collective** de la fragilité de l'action humaine, la redéfinition de celle-ci dans un sens imposé.

3 Les générations

Le monde que connaissent aujourd'hui les jeunes générations n'est pas celui de leurs grands-parents, ni à fortiori celui de leur arrière-grands-parents.

Cela signifie que la rupture valeur/norme s'est également **produite au sein des familles**. La ligne de fracture dans le vécu des individus est passée, nous semble-t-il, entre les grands-parents et arrière-grands-parents qui ont connu le cadre valoriel d'un côté, et les générations dites x, y, et Z qui connaissent **le cadre normatif** de l'autre. Pour ces générations, la crise de valeur n'est pas celle de leur disparition, c'est au contraire « **un trop plein normatif** » qu'ils affrontent, ce qui exige, une application subjective, négociations et argumentation. Si toutes les générations vivent aujourd'hui à l'âge normatif, elles le sont à des degrés différents.

4.Le sens du travail

Nous voulons saisir ce qui est à l'œuvre dans nos sociétés **depuis 40 ou 50 ans** car nos contemporains ont le sentiment que le sens du travail a profondément changé aujourd'hui. On parlera alors de « **tournant civilisationnel** ».

Partie 1 : la sociologie classique

1. Contexte

Il est communément reçu que la sociologie est née en **1748** avec l'esprit des lois de **Montesquieu**. Une **nouvelle discipline** était **nécessaire** afin de comprendre les profondes mutations sociales depuis le moyen-âge chrétien. Une nouvelle civilisation était apparue avec les temps modernes, couvrant la période allant de 1453 à 1789 suivant nos manuels d'histoire ou, plus simplement, entre 1500 et 1800. Cette période est celle durant laquelle va avoir lieu :

- La **centralisation politique** avec beaucoup de monarchie dont les pouvoirs centraux vont se renforcer au détriment des parties décentralisées
- L'**émergence du marché**, la mise en concordance d'offre et de demande, des logiques de fixation de prix, de commerce, de recherches de bénéfice
- L'**idéologie de l'individu**, la mise en avant de ce qu'on est en tant que personne au détriment du collectif du global ou de la communauté

1.1 L'intérêt

Montesquieu va ressaisir toutes ces transformations pour en offrir une lecture sociologique. Il va mettre en avant un phénomène intéressant qui survient après la domination de la morale chrétienne et qui l'émergence du concept **d'intérêt**.

Cette notion n'est pas une découverte du libéralisme (19ème siècle) ou autre puisqu'elle existait déjà **dans les Temps Modernes** et ce grâce à Machiavel (en 1513). Il l'a conceptualisée dans « *Le prince* », mais seulement comme un **intérêt politique.**

Il reprend les **travaux de Machiavel** avec qui on a le premier travail de **sociologie politique**, qui permet de comprendre le mécanisme de l'action politique du Prince et qui va se décoller de l'image de ce qu'était un monarque, le considérant comme le berger qui conduit son troupeau vers le Salut. Autrement dit, le Roi était le représentant de dieu sur terre et avait pour mission première de faire respecter les prescrit de la religion pour mener les membres de son territoire vers le Salut, s'assurer du respect des dogmes.

Par observation, il va dire que ces Rois ne sont pas les bons bergers qui mènent le troupeau vers le Salut, **le monarque est un stratège calculateur** qui est préoccupé par **sa survie politique et celle de son état** (« *Le Prince veut maintenir l'état* ») qui est lui en réalité. Le monarque est le moteur de son action. L'**intérêt politique** ne concerne que l'action du chef politique et de sa haute aristocratie.

A cela s'est ajouté par les travaux de Montesquieu, **l'intérêt économique** qui va arriver durant la découverte de l'Amérique en 1492 avec le développement du commerce. On va exporter une série de biens d'Europe vers l'Amérique. L'intérêt économique est le fait des marchands qui va cohabiter avec l'intérêt politique et créer un **nouvel ordre social**, fruit de l'équilibre des passions.

Après des siècles de morale chrétienne qui condamnaient ces péchés que sont l'égoïsme et la cupidité, pêcher qu'il fallait réprimer, un tout **nouveau regard positif** se posera sur l'intérêt. L'intérêt est au cœur de la réflexion des moralistes et théoriciens du social dès la fin du 17e siècle en France puis en Angleterre.

Pour Montesquieu « ***l'intérêt est le plus grand monarque de cette Terre (p.18)*** ». L'action politique du Prince fait référence à son intention de se maintenir.

Cette réflexion se prolongera un siècle plus tard avec Tocqueville qui énoncera : « *il faut s'attendre que **l'intérêt individuel** devienne plus que jamais le principal, sinon **l'unique mobile des actions de l'homme.*** »

Cet intérêt conduit à la naissance des sciences de l'homme. En marge de la théologie et de la philosophie qui se développent avec la sociologie (Montesquieu) et l'économie (Adam Smith). Un **nouveau savoir immanent terrestre**, face aux savoirs liés à la transcendance divine.

1.2 Les passions et croyances « valorielles »

La sociologie et l'économie pourraient former **une seule et même discipline** si elle ne se penchait pas sur la notion d'intérêt. L'originalité de Montesquieu est de conceptualiser avec vigueur un 2nd facteur de conduite humaine : les **sentiments**, les **passions,** ce que nous appellerons ici d'un terme général les valeurs ; et comme dit dans « l'esprit des lois » **l'honneur, la** passion aristocratique de la liberté.

Il dira que « **l'honneur est ce maître universel qui doit partout nous conduire** ».

Un siècle plus tard, avec Tocqueville, ces sentiments **deviendront des croyances semblables,** un sens donné à l'action des individus que l'on retrouvera dans la sociologie classique.

1.3 Sens donné, Raison et Loi du Progrès

Ici, il faut ajouter un des éléments centraux de la sociologie, l'idée d'un **sens donné à l'histoire humaine.**

Pour les auteurs classiques, cela signifierait qu'une **instance supérieure régente** les activités humaines : il s'agit de la **Raison** qui devient une **transcendance laïque** qui se substitue à la transcendance religieuse.

Cette notion de Raison recevra des définitions différentes en fonction des auteurs.

Pour Montesquieu, c'est une **Raison appelée systémique** où le sens est constitué par un principe rationnel d'organisation cohérente des conduites humaines → Raison et liberté.

Pour d'autres, comme Tocqueville, Marx ou Parsons, elle est **directionnelle**, indiquant un sens de l'histoire **devant mener à l'égalité.**
D'autres encore, considère que ce sens directionnel pourrait constituer un **Progrès**.

Ici, l'élément important est que les passions ou les valeurs sont dites **transcendantes** dans la sociologie classique parce qu'elles sont en lien avec **une instance supérieure**, cette raison, qu'elle soit systémique ou directionnelle. C'est par l'intermédiaire du concept de valeur que la raison influence l'action des hommes.

Raison et libertés pour Montesquieu, providence égalitaire pour Tocqueville, Dieu caché des calvinistes pour Weber, tels sont les expressions de ce sens données à l'histoire humaine.

2.Comparaison et Histoire

Cette analyse mobilisera l'histoire, car la **méthode comparative** est essentielle dans les sciences humaines. En effet toute réalité sociologique ne peut être appréhendée qu'à travers le prisme de la comparaison. Nous ne pourrons comprendre la norme d'aujourd'hui qu'en la comparant à la valeur d'hier.

Cette approche doit donc nous permettre de saisir le **tournant civilisationnel** que nous vivons actuellement et de découvrir les traits culturels propres à notre situation actuelle. Ce n'est donc nullement un souci d'érudition historique qui nous guide, mais bien un argument méthodologique prônant la connaissance sociologique du passé pour nous aider à déchiffrer le présent.

L'expérience d'enseignement que nous avons acquise auprès des étudiants nous a appris la fécondité d'une telle démarche reposant sur une méthode comparative des sociétés antérieures destinée à mieux cerner les enjeux contemporains. Ainsi, il ne faut pas s'étonner que les sciences humaines ne puissent être qu'historique.

3. Une grille de lecture

Une ultime raison nous conduit à adopter ce cadre de pensée. Face aux flots actuels d'informations qui caractérisent notre époque, il est essentiel de se donner des grilles structurées d'analyses et de dégager les catégories conceptuelles fondamentales qui nous permettront d'ordonner les faits. Telle est la raison de notre recours à la problématique des intérêts, des valeurs et des normes.

Chapitre 1 : Machiavel

Machiavel (1469 – 1527) est un florentin issu de la classe moyenne qui a été désigné par le pouvoir politique républicain de Florence pour devenir ministre des Affaires étrangères, il devait négocier avec des homologues d'autres républiques. Il est issu d'un milieu modeste mais qui exerce des responsabilités non négligeables et surtout il accumule des données sur les comportements des chefs d'état de l'époque pour prendre du recul et **analyser la manière dont l'action politique se réalise** à l'époque.
Il écrira en 1513 « le Prince ». Machiavel était un **conseiller politique** du prince de Médicis qui régnait à Florence.

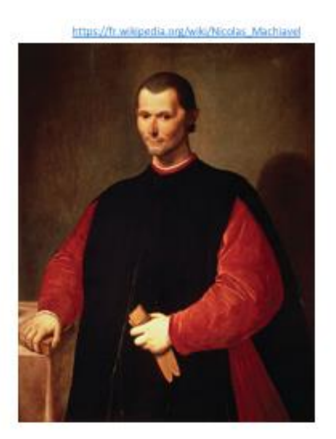
En 1513, Machiavel écrit « Le Prince »
- « machiavélique », « la fin justifie les moyens »
- Machiavel (1469-1527) est un conseiller politique du Prince de Médicis, qui règne sur Florence
- **Morcellement politique** de l'Italie à la Renaissance. Ses nombreux royaumes sont menacés d'attaques extérieures (de la France notamment).
- Machiavel a **peur** de voir son pays démantelée par les puissances rivales.
- Il conseille **le Prince Médicis** (Roi de Florence), poète et despote.
- Il propose un **traité de sciences politiques**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Laurent_II_de_Médicis



« Le Prince »
- **Machiavel** observe la mécanique du pouvoir (**philosophe politique réaliste**): comment prendre le pouvoir et le garder?
- L'Europe repose sur plusieurs siècles de **morale chrétienne** → il veut séparer la politique de la religion
- Importance de la **rupture épistémologique**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Nicolas_Machiavel





Rupture épistémologique: interdiction méthodologique que s'impose le chercheur de projeter ses propres connaissances et catégories de pensée sur le monde et sur ses objets d'étude

Essayer de ne pas préjuger/présumer

La première manière dont il formule le concept d'intérêt renvoi à la sociologie du Prince qui doit **survivre** face aux aléas de la **conjoncture**. Le Prince doit durer au-delà des évènements. La conjoncture à 2 origines :

1. **Interne** au territoire. La masse des gens est en phase avec nous ou n'est pas d'accord car insatisfaite de la situation pouvant mener à une **révolte** ou une **révolution**
2. L'action de nos **voisins** qui peuvent avoir des ambitions de conquête.

Cette conception entraine la compréhension des conduites humaines **comme des moyens calculés** destinés à concrétiser cette conservation de soi. La survie et le calcul, sont les éléments fondateurs d'une **conception instrumentale de l'action.**

1. Premier axe : Mantenere lo stato (se conserver)

Historiquement, la toute première formulation de la théorie de l'intérêt nous **vient de Machiavel** qu'il énonce dans son ouvrage intitulé « le Prince ».

Le monarque doit veiller *à mantenere lo stato* c'est-à-dire à **maintenir son Etat face à ses ennemis et rivaux.** Dans cette optique, le Prince se doit de **survivre** aux aléas de la conjoncture, de **durer** malgré les évènements afin de rester au pouvoir. Il s'agit donc d'un **objectif de maintien ou d'amélioration de sa position.**

L'action politique va être **dénuée d'objectif culturel** dans son action. En d'autres termes, sans place aux valeurs au service desquels l'action du Prince devrait s'exercer selon les tenants à la théorie valorielle.

C'est une idée de conservation. Cette idée constitue une réponse à la question des motivations de l'action. Rappelons que dans la sociologie classique qui va approximativement de 1750 à 1950, il existe 2 réponses possibles à cette interrogation.

La première, issue de la problématique des valeurs, apporte une réponse en termes **d'orientation culturelle** de l'action telle la réalisation du Royaume de Dieu sur terre ou la progression de la justice sociale.

Pour la 2nde, émanant du raisonnement de l'intérêt, défend l'idée selon laquelle le fondement de l'action humaine **est la conservation de soi**. Dans cette hypothèse, il n'est pas nécessaire de faire intervenir les valeurs culturelles pour pouvoir donner un sens aux actions des hommes. La logique de la situation suffit, sous-jacente et implacable, elle commande la survie.

Remarquons que cet intérêt Machiavélien peut être pressenti comme **s'opposant à la culture dominante incarnée**, en 1513, par le christianisme puisque l'objectif poursuivi par le prince est de se conserver et non de suivre les préceptes évangéliques qui le mèneraient irrémédiablement à la ruine.

Cette sociologie de la conservation de soi et du maintien de l'état renvoie à une analyse des pratiques humaines en tant que **moyens d'adaptation** à une situation extérieure. Dans ce modèle, la situation que rencontre l'acteur social est à l'origine de ces comportements. Cette influence se manifeste à double niveau :

Premièrement, l'acteur y trouve ses objectifs qui ont la caractéristique d'être **congruents** avec les données induites par la situation rencontrée et Deuxièmement, l'acteur **calcule les moyens** dont il dispose afin de les ajuster aux objectifs qu'ils se donnent.

Cette approche analytique se conjuguant en termes d'objectifs manifeste très clairement son opposition à la démarche Valorielle. En effet 2 hypothèses sont possibles : soit l'acteur **refuse** la situation, soit il **l'accepte**. Si l'acteur déclare ne pas pouvoir l'accepter, s'il affirme vouloir la changer, la sociologie classique dira que ce **refus s'affirme au nom de valeurs**. Au contraire, s'il accepte cette situation et se donne des objectifs qui sont congruents avec son maintien alors, ses objectifs seront

définis comme réalistes c'est-à-dire en phase avec la situation. La sociologie de l'adaptation est donc caractérisée par **l'acceptation d'un ordre existant et de son fonctionnement.**

Ex : si une armée puissante arrive, ça donne des caractéristiques. Je dois négocier ou je me bats ? Je négocie sinon mon état disparaît.

2. Second axe : le calcul des moyens

Dans une optique de survie ou de maintien au pouvoir, les conduites humaines sont donc analysées comme des **moyens calculés** destinés à ne pas disparaître et ce, qu'il s'agisse de petits arrangements ou de grandes stratégies. Le calcul des moyens, techniques ou instruments, structure cette nouvelle grille d'analyse d'où l'appellation générale de **sociologie instrumentale qui s'opposent à la sociologie axiologique** définie par l'approche valorielle. Ce concept d'instrumentalisation peut être appréhendé à double niveau, celui des personnes et celui des idées.

C'est la caractéristique de la situation qui nécessité de s'adapter. Il faut être **pragmatique**, ce qui va pousser le monarque a déterminé les caractéristiques afin de calculer les meilleurs moyens nécessaires à rencontrer ses objectifs. C'est la même chose pour tout le monde aujourd'hui, face à une situation de choix, il y a souvent 2 orientations possibles :

1. On refuse les caractéristiques car discordantes par rapport à notre système de valeurs et donc on va au combat mais il y a de forte chance qu'on soit écrasé, c'est agir de **manière valoriel.** C'est la **sociologie axiologique (travaux de Montesquieu)**
2. Si on s'approprie les caractéristiques et qu'on s'adapte, on agit au nom de nos intérêts qui sont de se conserver. C'est la **sociologie instrumentale**, celle des **moyens calculés**

Le Prince agit dans un intérêt politique qui est lié à l'analyse de ces caractéristiques. Les moyens sont le fruit d'un **calcul**, d'une analyse d'un monarque.

2.1 Le rapport instrumental aux personnes

Ce rapport instrumental aux personnes apparaît clairement dans le champ politique au travers de ce commentaire de l'ancien Premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene qui réagissait à une décision imposée à son prédécesseur, décision que ce dernier avait mal vécue : « **en politique, on n'a pas d'amis, on n'a que des alliés** ».

2 types de relations humaines distinctes s'opposent ici, **l'amitié et la politique**, autrement dit le **champ des valeurs à celui des intérêts.**

Le calcul des moyens est pour signaler que quand on interagit avec quelqu'un, ce n'est pas par amitié (valoriel). Cette amitié peut transcender des conflits alors que **l'alliance** est purement **intéressée** et si les circonstances le nécessite, on va sortir de l'alliance.

2.2 Le rapport instrumental aux idées

Le rapport instrumental aux idées apparaît nettement avec la **religion et le droit** utilisé en tant que **technique idéologique** déployant toute une série de croyances destinées à contrôler les populations, à les amener à ne pas contester l'autorité. Comme l'écrit Machiavel dans une perspective unilatérale en faveur du Prince : il s'agit de techniques de **manipulation des cervelles**. Toutefois nous préférons recourir à un concept sociologique plus neutre, mais tout aussi parlant, celui « **d'idées-conséquences** » que nous devons à Bendix (1966).

2.3 Moyen calculé et idée-conséquence

Pour comprendre et concevoir l'aspect instrumental de la théorie de l'intérêt il faut comprendre la notion d'idées-conséquences.

Afin d'appréhender cette notion d'idée-conséquence, intéressons-nous au statut dont bénéficient les idées : comment analyser la religion ou le droit ? la religion est-elle une valeur ? ou répond-elle à des intérêts ? il est aisé d'imaginer qu'elle constitue nécessairement une valeur puisque par définition, elle touche au sacré. Pourtant la sociologie va apporter un éclairage différent à ce questionnement. En effet, rappelons avec force que toute réalité culturelle peut être analysée à partir de 2 approches divergentes. La première perspective d'analyse théorisera la religion comme **une valeur** tandis que la 2nde la concevra dans une **perspective intéressée ou stratégique**. Ce raisonnement étant également valable pour le droit, la sociologie **n'accepte donc pas** le caractère univoque du statut des idées puisque tant la religion que le droit peuvent être pensés comme intérêt ou comme valeur en fonction de la théorie adoptée.

Tournons-nous vers Bendix et sa **distinction des idées causes et des idées conséquentes**. Dans la perspective des intérêts, les idées sont des moyens et des techniques idéologiques puisqu'elles demeurent la conséquence des intérêts. Dès lors, pour Machiavel et Marx, une religion est **une idée conséquence.**

Afin de préserver la clarté de nos démonstrations nous anticiperons aussi, l'analyse valoriselle, celle pour laquelle **les idées sont à l'origine des pratiques et peuvent constituer la source des intérêts**. Dès lors, pour Montesquieu et Weber, dans certaines hypothèses, une religion est une **idée-cause.**

Les **idées-conséquences** sont des idées qui sont le fruit des expressions des intérêts de certains acteurs, perspective intéressée. Les acteurs instrumentalisent les idées pour leurs intérêts.

Les **idées-causes** vont générer les comportements des individus, les idées sont la causes des intérêts donc elles encadrent les intérêts des acteurs.

Rmq : 2 concepts à l'examen !!!!

2.3.1 La religion

Reprenons les questions que l'on se posait sur la religion.

Pour Machiavel, nous venons de le voir, la religion est une **technique de manipulation des cervelles** c'est-à-dire un **moyen calculé au service de l'intérêt politique du prince**. C'est cette même idée que reprendra Marx lorsqu'il verra dans la religion est l'opium du peuple cependant, sous son égide, nous abandonnerons le prince et la politique **au profit de l'économie et de la classe détentrice des moyens de production.**

Marx « *la religion est l'opium du peuple* ».

Pour **Montesquieu**, le seul, « *il y a pourtant une chose que l'on peut proposer à la volonté du prince, c'est la religion* ».

Montesquieu quant à lui, adoptera une **voix médiane**.

D'un côté, grand lecteur de Machiavel, il reconnaîtra son côté instrumental lorsque la religion sert les intérêts de l'état : « *plus il croirait devoir à la religion, plus il penserait devoir à la patrie* ». Cependant il soulignera que la religion **ne peut être réduite à pur objet dans les mains du Prince** à un utile instrument de remodelage des sujets : « il y a pour autant une chose que l'on peut quelquefois opposer à la volonté du prince : c'est la religion. » La religion lui apparaît donc

également tel un **bien commun symbolique** qui ne saurait être totalement instrumentalisée par le prince puisqu'il peut constituer une **source de légitimité et être invoqué à ses dépens.**

2.3.2 Le droit

Après nous être intéressés à la religion, portons à présent un regard critique sur le concept de droit ; le droit est-il une valeur ? Ou répond-il à des intérêts ? qu'en pense précisément les auteurs ?

Marx a ouvert une piste de réflexion en dénonçant une **utilisation du droit par la bourgeoisie** tel un **instrument destiné à légitimer l'exploitation de la classe ouvrière** au travers de l'interdiction des coalitions ou du droit de grève : « *le droit de l'homme, droit du membre de la société bourgeoise, ne sont rien d'autre que ceux de l'homme égoïste, de l'homme séparé de l'homme et de la collectivité* » le droit est présenté par Marx comme un **moyen d'asservissement et de légitimation au service de la classe dominante.** Or, c'est précisément pour pouvoir rendre compte de cet aspect instrumental des corpus de croyances, juridiques ou religieuses, mis au service d'intérêts particuliers que la sociologie marxiste va **employer le terme idéologique.**

En revanche, Montesquieu avait souligné en 1748, dans une perspective valorielle, cette phrase essentielle au courant opposé de la sociologie du droit : « *la loi n'est pas pur acte de puissance* ».

Par la suite, Weber reprit ses 2 voies d'interprétation divergentes en arguant d'une part que les droits de l'homme et leur traduction en un **suffrage universel**, puis en **une sécurité sociale** bismarckienne, allait **favoriser l'intégration de la classe ouvrière aux objectifs de l'état**. Mais il soutint aussi que les droits de l'homme avaient été inventés par **les sectes protestantes fanatiques** qui ont érigé des principes qu'ils avaient été tenus de respecter même si à certains moments l'application du principe de liberté de pensée s'était révélée contraire à leur intérêt.

Nous sommes donc en présence, chez Weber d'une vision à la fois instrumentale puisque le droit est une idée conséquence **au service des élites politiques** et que la logique qui prévaut est une logique d'adaptation, mais également d'une **logique valorielle** où le droit devient une idée-cause.

2.4 Moyens calculés et attention aux conséquences réelles

Introduisons le dernier concept théorique qui nous permettra d'avancer dans la compréhension de notre questionnement initial. Afin de juger si les moyennes sont bien calculées nous devons **considérer les conséquences réelles que nos propres comportements** auront sur le contexte. En d'autres termes, l'impact de nos pratiques sur le réel.

C'est dans ce cadre que Machiavel a énoncé un de ses enseignements les plus célèbres : le prince ne doit pas s'abandonner à ses propres croyances sur la nature humaine, et sur ce que l'homme devrait être, mais au contraire, il **doit chercher à appréhender l'homme tel qu'il est.** Cette thèse, qui est celle de la **vérité effective** et non idéologique constitue l'acte fondateur des sciences humaines et permet de voir en Machiavel l'un des pères de la sociologie.

La thèse défendue par Machiavel est tragique : dans la réalité, « *l'homme est méchant* » sa position antichrétienne s'exprime ici pleinement puisque **l'on ne peut croire** que l'homme est un **pêcheur pouvant lutter contre ces péchés avec l'aide de la grâce de Dieu**. Son prisme anthropologique est donc profondément **pessimiste** et le prince qui s'abandonnerait aux croyances chrétiennes seraient irrémédiablement perdu. L'homme est définitivement mauvais et le calcul des moyens est **nécessaire** pour pouvoir se prémunir contre cette réalité.

Au sein de ses Discoursi, Machiavel va associer dans un passage demeuré célèbre l'appréciation des conséquences possibles aux droits en tant qu'idée conséquence. Cet extrait concerne les guerres puniques lorsque Rome va affronter Carthage dans le but de prendre le contrôle de la Méditerranée Pour se faire, les dirigeants romains vont prévoir qu'une des conséquences de l'agrandissement de Rome au-delà de Latium, vers la domination de l'Italie et de la Sicile, les conduira inévitablement à l'affrontement avec Carthage. Or cette expansion impérialiste pourrait entraîner une révolte de la plèbe, soumise au service militaire et engendrer la naissance de troubles intérieurs en pleine guerre extérieure. Une telle situation se doit d'être contraire en accordant, au préalable un régime juridique plus favorable au peuple.

Dans ce contexte, le nouveau statut de droit public accordé à la plèbe de Rome peut être appréhendée comme idée conséquence **au service des intérêts de l'oligarchie romaine au pouvoir.**

3. Équilibre et structure

Revenons à présent sur l'une des dimensions essentielles que possède la logique d'adaptation à la situation et que le raisonnement d'intérêts à révéler : **l'équilibre des forces sociales**.

Ce raisonnement de l'équilibre a probablement été initié par Machiavel et davantage encore par Guichardin, mais c'est au **jansénisme** que nous devrons la découverte de cette étonnante idée laïque de **passion compensatrice**, c'est à dire de passion qui **dans une même temporalité s'opposent et s'équilibrent**. Ce concept théorique novateur occupera par la suite une place centrale chez Montesquieu et dans la théorie économique du 18e siècle et nous le verrons au chapitre 2.

Ce véritable coup de génie de la nouvelle pensée politique va permettre à la raison politique de **concevoir l'ordre social comme un jeu d'équilibre permanent entre les différents acteurs ou groupes sociaux.** Cette notion d'équilibre est capitale parce qu'elle se conjugue inévitablement avec le caractère rationnel que recouvrent les intérêts. En effet, l'intérêt peut être considérée comme rationnel parce **qu'il n'est pas illimité.**

En d'autres termes, il perçoit les bornes et les limites qui sont posées à son expansion par les intérêts concurrents ou antagonistes. Cette autolimitation des intérêts tient à la rencontre de l'ensemble des intérêts dans un système d'équilibre. L'intérêt est rationnel, et **soumis à la raison politique,** parce qu'il s'inscrit dans un système d'équilibre d'intérêts **s'auto-régulant.**

Cette notion d'équilibre applique également une méthode **d'analyse essentielle** destinée à permettre un calcul des moyens adopté. Pour ce faire, le choix des moyens va reposer d'une part sur l'analyse **des rapports de force existants** et d'autre part, sur **l'examen des capacités des acteurs** évoluant au sein de ce système équilibré et auto limité. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les conséquences réelles que la raison politique pourra dégager en corrélation avec le maintien de cet équilibre.

Dans ce cadre, toute démarche d'efficacité politique, en quête de succès et non de salut, doit **amener les décideurs à se positionner** du côté des vainqueurs et ce, quelles que soient les relations valorisées guidant leurs choix. A cette fin, le poids stratégique de chacun des acteurs sera **évalué en rapport avec la conservation de cet équilibre** car c'est celui-ci qui définit le principe de calcul et qui prescrit les conduites efficaces et efficientes à adopter en termes de gains.

3 Remarques :

- Premièrement il ne faut pas se méprendre sur ce concept d'équilibre social, celui-ci ne **suggère nullement l'idée d'une égalité des acteurs** en présence. Cet équilibre peut être asymétrique. Dès lors dans un contexte social appliquant 2 acteurs, le dominant assuré de sa position de prééminence, peut se satisfaire d'une position avantageuse car écraser l'adversaire, ce serait courir le risque d'une remise en cause des arrangements, voire d'une révolte dommageable. La logique de l'équilibre exige donc de **savoir s'arrêter à temps** afin de conserver une position prééminente à moindre coût.

- Deuxièmement, une des applications les plus brillantes de cette théorie de l'équilibre des forces sociales se retrouvera dans **l'analyse novatrice des conflits internes** à la cité que nous devons en Machiavel. Cette analyse conduira ,1 siècle et demi plus tard, au libéralisme politique anglais qui essaimera ensuite sur le continent, en Belgique comme en France. Alors que la tradition chrétienne condamnait les luttes intestines et préconisait l'harmonie entre les groupes sociaux, Machiavel va observer à contrario que **les divisions internes, dénommées tumulti, n'ont pas que des effets néfastes**. Dès lors, elles ne doivent pas nécessairement être combattues, disqualifiée ou condamnée. Au contraire, elles peuvent même **être favorables au développement de la liberté**. C'est le thème **du conflit positif** qui sera appuyé par son analyse de l'histoire romaine démontrant que, dès les premiers instants de la République les conflits entre les patriciens et les plébéiens ont permis la progression de la liberté au travers notamment de l'apparition essentielle de la charge de tribun de la plèbe dont la puissance tribunitienne garantissait l'inviolabilité.

En conclusion, le conflit ne doit pas nécessairement être appréhendé de manière négative telle une source de division mais au contraire, « *le biais commun peut être le fruit de la lutte des parties* ».

Au travers du concept de conflit positif, c'est la **notion d'autorégulation** qui transparaît. Promise à un grand avenir, cette notion ira bien au-delà du cadre de réflexion institué par Machiavel. Elle se retrouvera sous la plume de Montesquieu au sein d'une **idéologie politique bien différente** : **celle du libéralisme politique naissant.** Montesquieu fera une lecture analogue de la liberté romaine et défendra l'idée, avec d'autres penseurs du dix-huitième siècle que **l'intérêt général peut résulter du choc des intérêts privés.**

- Troisièmement, soulignons le caractère **immanent** de cette nouvelle théorie, parler d'immanence renvoie au fonctionnement interne de la situation, sans intervention d'un principe extérieur. Cette notion d'équilibre va entraîner un **basculement de perspective** puisque jusqu'alors, la seule manière de contenir les effets négatifs de l'égoïsme individuel, définis comme un pêcher par la pensée chrétienne, avant d'être reformulé au dix-septième siècle comme intérêt rationnel, était la répression menée **avec l'aide de la grâce de Dieu.** Cette action apportait donc une limitation extérieure à l'égoïsme individuel toutefois, avec l'apparition de la théorie de l'équilibre des forces, cette limitation devient interne à la situation.

Dans ce nouveau modèle de pensée, la contrainte n'est plus externe et valorielle, mais propre au système. Une nouvelle idée va alors germer dans les esprits : **les passions humaines ne doivent pas nécessairement être réprimées** car certaines passions peuvent en contrebalancer d'autres. La boucle est ainsi bouclée : le raisonnement d'intérêts se suffisant à lui-même, une analyse des valeurs n'est plus nécessaire.

En somme : Machiavel va faire émerger la notion de **développement d'un ordre social**, équilibre permanent entre les acteurs et groupes sociaux. Si le monarque lit bien la situation et comprend

bien les destinataires, il va ajuster ses choix pour **maintenir un équilibre** et par conséquent son maintien. **L'intérêt n'est pas illimité.** Le décideur a toujours intérêt à se positionner du coté des vainqueurs. Si je suis en position de partielle domination, on se risque à la révolte en cas d'écrasement complet donc, mieux vaut ne pas écraser complètement l'adversaire. Tout ceci va générer un climat qui est favorable au développement de la liberté menant à la lutte des classes.

4. Intérêt politique machiavélien

Lorsque l'on met en perspective un monarque stratège **calculateur**. Il y a l'intérêt politique du monarque, des marchands. Ces notions d'intérêt sont **areligieuses** (et avalorielle) et il va dire qu'il y a une **autonomisation du politique à l'égard de la religion.**

Chapitre 2 : Le système de Montesquieu

Montesquieu a acquis l'immortalité avec son idée d'une séparation des pouvoirs. Énoncer ce principe, c'est immanquablement se rappeler le nom de Montesquieu. Et inversement, évoquer le nom du parlementaire de Bordeaux c'est inévitablement lui attacher ce principe constitutionnel. Les 2 sont définitivement soudés l'un à l'autre, comme rarement dans l'histoire.

C'est en réfléchissant à cette notion qu'il inventera la sociologie en développant ses analyses comparatives sur la France et l'Angleterre, sur la monarchie modérée française et la monarchie républicaine anglaise.

L'esprit des lois n'est **pas qu'un traité de droit constitutionnel**. Avec le juriste Montesquieu, nous découvrirons qu'une compréhension strictement juridique de cette notion est insuffisante. Faire dépendre la liberté uniquement d'un jeu de mécanismes juridiques **sera décevant pour les hommes** car la liberté réclame d'aller au-delà du droit et de chercher les conditions qui rendent le droit opérationnel. Montesquieu découvre que la **clé, c'est une application, une mobilisation des élites aristocratiques.** Il pointera ainsi l'honneur, ouvrant la voie à des notions similaires comme l'engagement des citoyens après la révolution de 1789, qu'il s'agisse de l'intérêt bien entendu chez Tocqueville ou de l'éthique de la responsabilité chez Weber.

On a toutes les raisons de penser que Montesquieu a éprouvé à réel étonnement peut-on même parler d'inquiétude dans son chef de voir les mutations de l'Europe et même un véritable choc culturel en découvrant l'Angleterre. L'important est de noter que Montesquieu a réussi à transformer ces chocs culturels en une **réponse culturelle créative** : la sociologie, pour affronter ces défis. Avec d'autres, il avancera une nouvelle vision du monde,

Montesquieu (1689 – 1755), Charles de Secondat, philosophe et penseur politique français, né d'une famille de magistrats de bonne noblesse au château de la Brède près de Bordeaux Montesquieu a réalisé des études de droit. En 1714, il devient conseiller auprès du parlement de Bordeaux. En 1716, il hérite de la fortune de son oncle, de la charge du président à mortier du parlement et du nom de Montesquieu. Il a un intérêt pour le monde, les sciences, l'homme et l'humanité via des voyages où il observe les mœurs des pays visités. Il a une **critique envers l'absolutisme** qui est le pouvoir entre les mains du Prince et a soulevé la nécessité de réformer la France en une monarchie constitutionnelle à l'anglaise. Sa bibliographie est dense mais l'ouvrage le plus important est **« L'esprit des lois ».**

Le but de l'ouvrage est de saisir les **conditions sociologiques** qui permettent de **maintenir la liberté politique** au XVIIIème siècle. Il dégage la logique des différentes institutions politiques par l'étude des lois qui sont des rapports à la réalité sociale. Il reconnaît 3 types de régimes : **la république, la monarchie et le despotism**e à partir desquels il reconnaît le principe de séparation des pouvoirs. Ce sera une source pour les auteurs de la Constitution et aussi l'ouvrage à l'origine de la sociologie avec la **comparaison entre Monarchie modérée (France) et Monarchie républicaine anglaise (Angleterre).**

Rmq : Dans le livre, la séparation des pouvoir équivaut à la **balance des pouvoirs** car il n'y a pas de réelle séparation. ***L'Esprit des lois*** est un traité de droit constitutionnel mais aussi une recherche des conditions qui rendent le droit opérationnel → **l'honneur**. Ce qui permet cette liberté c'est l'autonomie du local et la valeur de l'honneur. Le plus étonnant est le **choc culture**l dont la réponse culturelle créatrice est la sociologie.

1. Les défis de l'Europe

1.1 Contexte

Les défis étaient colossaux à cette époque. Montesquieu vit à un moment de bouleversement majeur, que ce soit au niveau politique, économique ou culturel.

1.1.1 Politique

En France, c'est le **renforcement de l'absolutisme** tout au long du 17e siècle sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, avec leur Premier ministre Richelieu et Mazarin, même si cet absolutisme se dessert avec la régence en 1715. Montesquieu avait assisté à la dérive autoritaire **despotique** de la fin du règne de Louis XIV : jeune magistrat au Parlement de Bordeaux, il avait 26 ans en 1715 à la mort du roi soleil, il ne peut qu'être sensible aux empiétements royaux, et notamment au recul des compétences des parlements privées plutôt par le roi soleil de leurs droits de remontrance qui était un droit de participation critique au fonctionnement de l'état.

- ⇨ En **France**, il y a une royauté affirmée avec un roi qui a un pouvoir absolu menant au **despotisme** qui est la confusion des pouvoirs en une seule et même personne. C'est une menace à l'époque (XVIIIème siècle).

Pour ce qui est du système politique anglais, ils voient que **le peuple participe au pouvoir** avec la Chambre des communes. C'est une innovation stupéfiante dans une Europe aristocratique, et ce n'est pas par hasard qui leur dit « une nation où la République se cache sous la forme de la monarchie ». La liberté y règne, il n'y a **pas de censure et la liberté de la presse y est acquise**, permettant toutes les discussions politiques. Ce processus politique est le fruit d'événements très récents qui avait conduit le pays, lors de la guerre civile des années 1640 et la Glorious révolution vers le **libéralisme politique**, inconnu en France. Et ainsi, il passera plus d'une année en Angleterre et étudiera le système politique.

Il veut surtout comprendre les 2 superpuissances de son temps : la France et l'Angleterre. face à leur domination européenne, face à la croissance de leur gouvernement, ils s'interrogent sur les conditions d'une préservation de la liberté politique à l'intérieur de ces états.

1.1.2 Économique

Ce fut l'enrichissement colossal de l'Angleterre dès la fin du XVIII siècle grâce au **commerce international.** Et dans le cadre de la globalisation du XXIe siècle, lors d'une très dure guerre commerciale, l'Angleterre avait fini par vaincre la Hollande cette dernière avait été la première puissance commerciale mondiale lors de son **siècle d'or** et Louis XIV n'avait pas réussi à la soumettre. L'Angleterre connaissait alors une **frénésie commerciale** ,1 enrichissement inouï. La France ne sera pas en reste et la recherche du luxe comme le décrit, Montesquieu il connaîtra également un épisode unique avec le système de low et le crash boursier de la compagnie du Mississippi. Il est conscient qu'il vit dans une nouvelle ère. Il a vu le caractère exceptionnel de l'Europe, maîtresse des autres continents « *L'Europe est parvenue si haut degré de puissance que l'histoire n'a rien à comparer là-dessus*". Il a bien noté que le centre de gravité **avait basculé vers le nord**, vers les pays protestants. « *Le commerce en Europe était donc toutefois moins étendu qu'il ne l'est à présent point aujourd'hui virgule le commerce se fait principalement au nord au mid*i ».

⇨ En **France** : nouvelle ère où le commerce se déplace vers le Nord + recherche d'enrichissement.

En **Angleterre** : **enrichissement** inouï et frénésie commerciale grâce à la victoire d'une guerre commerciale face à la Hollande. ⇨ **Essor économique important**

Rmq : On distingue 3 étapes du capitalisme :

1. **Commercial** (1500-1770) avec les profits générés par l'activité commerciale des marchands et les nouvelles voies commerciales
2. **Industriel** caractérisé par la RI d'après 1775 avec le machinisme et les manufactures
3. **Financier** générant du profit avec les investissements dans les sociétés rentables

1.1.3 Culturel

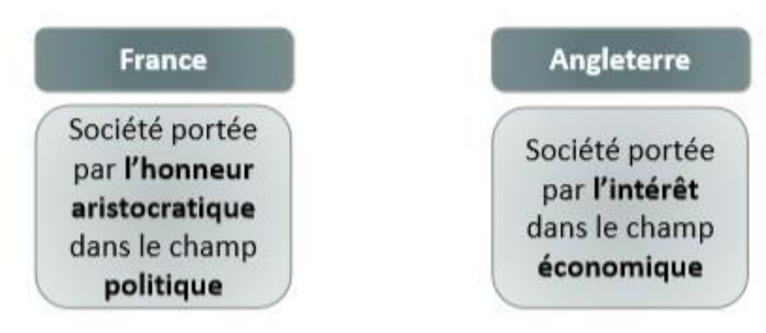
On est dans le **siècle des Lumières**, avec une nouvelle façon de vivre, un pluralisme culturel. Crise de conscience européenne. Les lumières anglaises et écossaises étaient d'une autre nature que les Françaises et allemandes.

1.2 Le système Montesquieu comme objet central de l'analyse

Entrons dans le vif du sujet. Comme annoncé, l'objectif central de ce chapitre est dans un premier temps, la description de la nouvelle réalité sociale découverte par Montesquieu avec les concepts d'intérêt et de valeur. Le système Montesquieu saisit la nouvelle société qui apparaît au dix-huitième siècle, en France comme en Angleterre, comme caractérisé par **un essor économique** sans précédent ,1 système **politique pré libéral** en Angleterre ou **despotique** en France et à **pluralisme culturel accentué.** Cette nouvelle société est portée dans le champ économique par l'intérêt et, en France, dans le champ politique par l'honneur aristocratique qui, qui relève des croyances culturelles relatives à la liberté.

On pourrait résumer cette découverte par 2 de ces formules, frappée en médailles, que nous venons de rappeler plus haut ; « *l'intérêt est le plus grand monarque de la terre* » ainsi que l'honneur, *« ce maître universel qui doit partout nous conduire. »*

Il saisit la nouvelle société caractérisée par l'essor économique porté sur l'intérêt et sur le plan politique par :



Rappel : L'intérêt est le plus grand monarque de la terre et l'honneur est ce maître universel qui doit partout nous conduire

2. Structure politique de la France et de l'Angleterre : monarchie modérée et balance des pouvoirs

2.1 Le concept de monarchie modérée.

Nous allons ouvrir notre examen *de l'esprit des lois,* avec le concept de structure sociale. Montesquieu définit ces structures **comme monarchie modérée en France**, et comme **balance des pouvoirs en Angleterre**. Avant de préciser ces termes, il faut exposer les préoccupations politiques de Montesquieu qui y conduisent. Il faut revenir sur les défis que nous avons brièvement abordés dans le point précédent, de manière à saisir l'ancrage de son analyse et de ses réponses.
Dans son livre, Montesquieu s'interroge sur les **conditions favorables à la liberté politique.** Jurisconsulte et initiateur d'une démarche sociologique sur les régimes politiques, ils s inquiètent de la croissance exceptionnelle qu'a connu le pouvoir politique Royal à son époque et cherche à y remédier dans une Europe qui s'est totalement redéfinie, qui est parvenue à si haut degré de puissance.
Il veut surtout comprendre les 2 superpuissances de son temps : la France et l'Angleterre. Face à leur domination européenne, face à la croissance de leur gouvernement, il s'interroge sur les conditions d'une représentation de la liberté politique à l'intérieur de ces états.

La **question** qu'il se pose est : comment modérer le pouvoir royal et conserver une liberté politique ? Sa **réponse** est le développement d'une structure **sociale originale**. En France, Monarchie modérée, républicain et en Angleterre, la balance des pouvoirs.
Les **moyens** sont les conditions (sociologiques) favorables/ de préservation à la liberté politique au 18ème siècle au sein de ces deux États.

2.2 L'Angleterre, un pays curieusement absent de sa typologie

Le fruit de ces réflexions donnera *l'esprit des lois* avec, au cœur de l'analyse une **nouvelle typologie** des régimes politiques. Il distingue 3 formes de gouvernement : la République, la monarchie, et le despotisme. Si la philosophie politique avait proposé de nombreuses typologies, dont celles d'Aristote et de Polybe, celle de Montesquieu est **hautement originale.**

- Typologie des régimes politiques de Montesquieu

Régime politique	Nature	Principe	Taille	Liberté
République	Égalité	Vertu	Petite	Liberté des Anciens
Monarchie modérée française	Inégalité	Honneur	Moyenne	Liberté des Modernes
Despotisme	Égalité	Crainte	Grande	Pas de liberté
Monarchie républicaine anglaise	Inégalité	Liberté et commerce	Moyenne	Liberté des Modernes

Source: Tableau revu des régimes politiques de Montesquieu (Kuty, Dubois, 2019, p.42)

Nous nous limiterons ici à 3 remarques soulignant cette nouveauté. Tout d'abord sa conceptualisation, articulée sur 2 éléments clés : **le principe et la nature**. Ces 2 nouveaux éléments sont, à la différence des concepts des devanciers, d'une autre facture et **déjà profondément sociologique** : dans le vocabulaire actuel on dira : la culture (politique) et la structure (social du gouvernement).

Il y a en 2nd lieu le cas de l'Angleterre, assez paradoxal. Ce pays va retenir toute son attention car il offre au monde la **mutation la plus étonnante** : économique, politique et culturel. Et pourtant ce pays est **absent de sa typologie** ! En d'autres termes, l'Angleterre occupe à elle toute seule, comme une 4e case, hors typologie !

Plus surprenant encore, la place accordée au concept de la plus célèbre de Montesquieu, celui qui lui a assuré une gloire immense : **la séparation des pouvoirs,** que nous appellerons le plus souvent possible balance des pouvoirs. Celui-ci ne **figure pas dans sa typologie** des 3 modalités de régime. Et pour cause : il correspond à l'Angleterre et relève donc de la case absente.

Nous pouvons maintenant passer à sa grande analyse comparative de la France et de l'Angleterre. À ses yeux, ces 2 régimes connaissent tous 2 la liberté politique, mais avec une différence de taille. La France monarchie modérée connaît une liberté modérée. Cependant, règne en Angleterre une liberté extrême, c'est dire que Montesquieu a été stupéfié et sidéré par le degré de liberté qui règne à Londres. C'est donc à Londres que Montesquieu a découvert une toute nouvelle liberté politique, que Benjamin constant appelait en 1820 « *la liberté des modernes* », et qui sera celle du **nouveau libéralisme politique.**

L'Angleterre est absente de sa typologique qui distingue les 3 formes de gouvernements : **La république, la monarchie et le despotisme**, car il la trouve étonnante et est donc hors typologique. Elle constitue une 4ème case, rajoutée, et par conséquent « la balance des pouvoirs » n'y figure pas car relevant de la case « absente ».

Ici, le **despotisme** ne doit pas être perçu de manière négative car il agit pour le bien commun comme un **bon père de famille**. Il a une certaine force d'influence → peur comme principe.

Rmq : La **république** est propre à Rome et a disparue avec elle.
Rmq : La vertu est une force qui uni les hommes.

On a une distinction entre **Liberté politique – Liberté des Modernes** (Benjamin Constant) : liberté modérée (France) VS liberté extrême (Angleterre).

- Liberté des Anciens VS liberté des Modernes (Benjamin Constant)

Liberté des ANCIENS (croyances ont un caractère public)	Liberté des MODERNES (croyances sont personnelles)
Participation obligatoire (aux affaires publiques)	Indépendance privée (ses propres affaires)
Liberté collective (droit d'investigation de la cité dans la vie privée des citoyens)	Liberté individuelle (vie privée respectée tant que respect du cadre légal)
Démocratie directe (peuple exerçait une grande partie des droits politiques)	Démocratie indirecte (modernes sont dépolitisés car préoccupés par leurs affaires) Droit à la représentation
Antiquité et Société aristocratique	**Société démocratique**

La liberté des Anciens renvoie à une participation collective obligatoire tandis que **la liberté des modernes r**envoie à la vie privée.

2.3 L'Angleterre et la balance des pouvoirs

Ces 2 régimes différents de liberté reposent sur **2 structures sociales gouvernementales différentes**
En Angleterre c'est la **balance des pouvoirs,** produit d'une histoire et non une application d'une formule théorique. Cette expression nouvelle a donné son congé à la structure d'anciens régimes : l'Angleterre est vraiment entrée dans une **nouvelle phase de modernité politique** qui connaît un certain équilibre entre le roi, la Chambre des Lords et la Chambre des communes. Au roi, le pouvoir exécutif, à la noblesse, les compétences judiciaires de la Chambre des Lords et, au peuple des villes , le pouvoir législatif de la Chambre des communes.

Ce pays ne correspond aux critères d'aucune cases des 3 régimes de *l'esprit des lois*, mais n'est **pas non plus un régime mixte**. C'est plutôt, suivant une phrase très subtile « *une nation ou la République se cache sous la forme de la monarchie ».* Montesquieu reste frappé par la présence surprenante du peuple dans les structures anglaises du pouvoir, qui lui rappelle la situation des républiques de Cromwell, de la Hollande et de la Suisse.

Ce cadre d'analyse précisé, nous pouvons revenir à l'analyse de la balance des pouvoirs anglaises. Après le prince de Machiavel, après le Leviathan de Hobbes, Montesquieu inaugure avec une **nouvelle analyse du pouvoir** que les juristes appelleront alors la **souveraineté**, et qui porte autant sur l'Angleterre que sur la France. À la suite de Bodin, il reprend et approfondit ce concept de souveraineté qui, par définition, est **fondateur des libertés individuelles**. La souveraineté est fondamentalement pouvoir limiter absolu, le pouvoir **souverain est toujours limité** », techniquement, le pouvoir est limité parce qu'il bute sur les sûretés qui définissent un espace social individuel. Les 2 **notions sont symétriques** : le concept de la souveraineté suppose des sûretés individuelles. Et comme le dit joliment le titre d'un ouvrage de Mansfield avec Montesquieu « *le prince de Machiavel est apprivoisé.* »

Le **contre-pouvoir** comme source de liberté politique car « le pouvoir arrête le pouvoir » menant à 2 implications juridique et sociologique :
o Implication **juridique** : la théorie de la balance des pouvoirs.

- Démembrer la souveraineté en plusieurs pouvoirs.
- 3 **remarques** : chevauchement qui permet la **liberté politique**, équilibre des pouvoirs, source de liberté politique = idée libérale.

2.4 La France, monarchie modérée avec des pouvoirs intermédiaires

Tout autre est la structure sociale de la monarchie modérée française, il n'y a pas une telle balance des pouvoirs (anglaises), et l'ancien régime **perdure avec la primauté de la royauté.**

L'essentiel est dit : la prééminence de la couronne française est appelée « *un seul gouverne* » et concentre les 3 pouvoirs alors que la compétence du monarque anglais **réside essentiellement dans le pouvoir exécutif** ; ils gouvernent **par des lois fondamentales**, ce qui le différencie du despotisme ; enfin la place de l'aristocratie française est confirmée comme **pouvoir intermédiaire**, elle dispose toujours de prérogatives juridiques (lentement disparues en Angleterre, progressivement atténuée en France.)

La Maxime selon laquelle il faut que le pouvoir arrête le pouvoir a une 2nde application qui fait apparaître le sociologue chez Montesquieu et nous amène à **sa théorie aristocratique de la liberté.** Un régime politique connaît la liberté si des **puissances sociales équilibrent l'influence du pouvoir central.** Il s'agit d'une thèse sociologique parce que l'on s'interroge sur les conditions du fonctionnement social des institutions juridiques que l'on vient de définir sur les mécanismes sociaux sous-jacents à la séparation des pouvoirs. Quels sont les mécanismes originaux de la société française qui font que la France est une monarchie modérée ?

Montesquieu estime qu'il y a un **équilibre des forces sociales, un équilibre entre le pouvoir Royal et les 3 ordres** qui rend possible le fonctionnement d'une monarchie modérée. Et la première puissance qui peut contrebalancer le pouvoir central est **l'aristocratie**. Mais il ajoute qu'une structure juridique, formelle, est **insuffisante** pour assurer la liberté. Il **faut un engagement** des acteurs pour faire fonctionner dans un tel sens une telle structure, il faut que l'aristocratie soit **mue par une culture politique de la liberté**, que l'on analysera dans le point consacré à l'honneur.

Limitons-nous ici aux ressources dont dispose la noblesse. On peut souligner 2 idées. Il y a d'abord le **privilège aristocratique** qui distingue les nobles du reste de la nation et les associent dans la défense de leur statut. Il y a ensuite le fait que la **noblesse n'est pas seule** ; elle dirige les **blocs de solidarité.** La société de l'ancien régime ne connaît les individus que comme membres de communautés rurales (seigneurie, monastère, paroisse rurale) ou urbaine (métier des villes, université). les grands seigneurs , laïcs ou religieux sont ainsi à la tête de blocs de solidarité, **surtout ruraux**, qu'ils ont la capacité de mobiliser pour faire valoir leur point de vue. Cette allégeance de leur famille, de leurs clients et de leurs serviteurs **est la source de leurs forces sociales**.

Rmq : Savoir comparer les 2 à l'examen

Cadre d'analyse :

- Structure sociale gouvernementale de la France : **la Monarchie modérée**
- Primauté de la royauté : « **un seul gouverne** » et concentre les 3 pouvoirs
- Mais présence de **pouvoirs intermédiaires** subordonnés et dépendants via **l'aristocratie française :**
  - Dispose de privilèges juridiques
  - Aristocratie comme pouvoir intermédiaire confirmé Clés d'analyse :

Le **contre-pouvoir** comme source de liberté politique car « le pouvoir arrête le pouvoir » menant à 2 implications : juridique et sociologique o Implication **sociologique**: la théorie aristocratique de la liberté.

- Liberté politique induit la présence de puissances sociales qui **équilibrent** l'influence du pouvoir central.
- **Équilibre** des forces sociales via l'aristocratie.
- Ressources de l'aristocratie pour asseoir sa **puissance**:

1. Le **privilège** aristocratique et,
2. La **direction** des blocs de solidarité.

- **Allégeance** des proches de l'aristocratie comme force sociale.

La Décentralihsation aristocratique comme sauvegarde des libertés politiques (**autonomie locale)**

3. L'intérêt

3.1 « L'intérêt est le plus grand monarque de la terre »

Autour de 1700, quelques années avant que Montesquieu ne prenne la plume, le vocable intérêt jouit d'une très **grande fortune.** Il a connu en 2 siècles à **double changement de source** depuis Machiavel. D'abord intérêt politique du Prince, il s'est démocratisé et est devenu intérêt économique et passion d'enrichissement de tout un chacun.

Montesquieu est un témoin exceptionnel de ce déferlement de l'intérêt économique à Londres dès le début du dix-huitième siècle. Il y assistera, médusé, à **l'explosion des activités commerciales**. Mais la France n'était pas en reste : sa description de Paris que l'on retrouve dans sa 6e lettre persane est encore plus impressionnante.

Il nous apprend que l'omnipotence de l'intérêt n'est **pas une invention de l'ultralibéralisme** contemporain ni même du capitalisme du 20e siècle et des 30 glorieuses. Le début du dix-huitième siècle connaît déjà un premier règne de l'intérêt qui fait subir une **transformation phénoménale ou motivation humaine (se donner de l'argent).**

3.2 L'équilibre des intérêts

Outre la redéfinition de l'intérêt en Angleterre il y a aussi la naissance d'un **nouveau raisonnement**. À la suite des penseurs du dix-septième siècle, et notamment des jansénistes, Montesquieu retient que la **logique de l'intérêt est également celle de l'équilibre**, notion que nous avons découverte dans l'œuvre des florentins du début du 16e siècle.

Auparavant, Mandeville avait rédigé en 1714 une fable des abeilles qui entendait démontrer l'existence d'une **alchimie mystérieuse**, transformant les vices privés en vertu publique, texte qui avaient beaucoup impressionné Montesquieu. Cela nous conduira à Smith à « *sa main cachée* » et à l'idée **d'une autorégulation des intérêts** qu'on empruntera aux physiocrates.

Ex. : Balance des pouvoirs : l'importance des poids et des capacités de contrepoids des forces sociales → **autorégulation interne et conflit positif**.
Ex. : Lettre de change : permet de rendre la fortune mobilière des banquiers juifs invisible et d'éviter de devoir de l'argent au Roi → **autorégulation interne et conflit positif.**

4. Analyse culturelle de Montesquieu : l'honneur, principe de la monarchie

Montesquieu a probablement construit la **première sociologie multidimensionnelle,** articulant les intérêts et les valeurs, alors que les travaux anglo-saxons comme ceux de Hobbes ou de Spencer sont essentiellement structurés par le concept d'intérêt. Et effectivement, les concepts culturels sont nombreux dans *l'esprit des lois* et occupent une place centrale, face aux intérêts. Ils sont au cœur de l'explication sociologique.

4.1 L'honneur, passion politique

Dans *l'esprit des lois*, face à l'intérêt économique, il y a l'honneur. L'honneur est un sentiment, vocable- clé qui **s'oppose à celui de l'intérêt économique**. Nous devrons revenir dans un instant sur ce couple le sentiment- intérêt. C'est la **passion dominante qui doit y animer les hommes**. Ce sentiment politique s'exprime à travers un **style de vie particulier propre à l'aristocratie** : c'est une manière de vivre, une modalité de relation à autrui, un type de sociabilité que partagent les nobles. On peut donc parler d'une **culture de l'honneur** et nous allons en décliner les 2 composantes principales : l'honneur est une culture de la distinction et une culture de la liberté.

Les deux composantes :

4.2 Culture de la distinction (propre à la noblesse)

C'est tout d'abord une passion de la distinction. L'honneur est un préjugé de chaque personne et de chaque condition, telle est la définition de Montesquieu qui s'exprime dans le vocabulaire du dix-huitième siècle.

Et la distraction, dans une société aristocratique, est une **passion inégalitaire** comme le rappelle Goldzink, cette passion de la hiérarchie s'inscrit dans une **expérience sociale de l'inégalité** qui imaginait l'existence de 2 mondes séparés par une barrière infranchissable : l'aristocratie et le tiers-état, et sur lesquels Tocqueville écrira des pages inoubliables. Cette culture de la distinction est également une **culture de la supériorité** : une manière de vivre sa différence de rang.

Les nobles sont appelés aux cultes de la grandeur

Au-delà de la guerre, cette culture de la distinction a pris une signification supplémentaire dans la France des 17e siècle et 18e siècle avec la **culture du raffinement**, de la politesse et de la galanterie. « *Le commerce des femmes* » est devenu la grande affaire de la noblesse de la cour de Versailles et des salons parisiens.

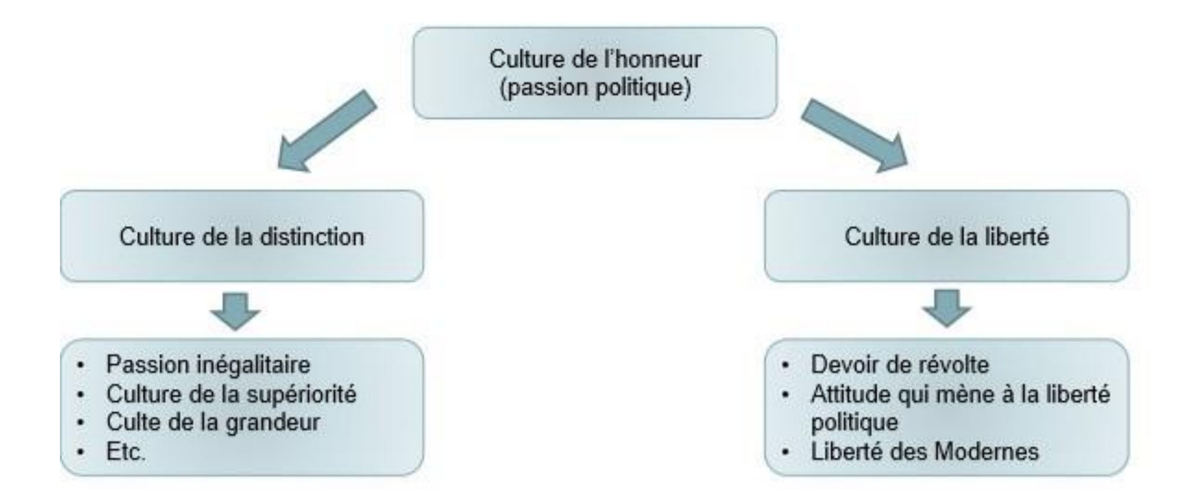
Et lorsque Montesquieu évoque la galanterie et la politesse française, ils les rattachent à cette même origine qu'est la distinction. Il y voit une **différence culturelle** opposant la France à l'Angleterre. La France connaît **l'oisiveté**, qui ne doit pas être comprise au sens moral : le mot veut seulement signifier que les classes **supérieures ne travaillent pas**.

Un fait attire beaucoup l'attention de Montesquieu : le dîner. C'est une institution française : on se reçoit, on y brille par la conversation. Rien de tel à Londres, comment les Anglais aimeraient ils les étrangers ? Ils ne savaient pas eux-mêmes, comment donneraient ils à dîner ?ils ne donnent même pas à dîner à entre eux.

Montesquieu appelle cela les **manières**, cela nous permet de nous rendre compte que cette analyse n'aurait pas été possible sans les **Salons**.

4.3 Culture de la liberté

L'honneur, culture de la distinction, est aussi une **culture de la liberté politique.** Nous savons que l'honneur est le principe qui fait mouvoir la monarchie modérée. Parmi les plus belles actions qu'aspire l'honneur, il y a, à la toute première place, celle portée par cette exigence de liberté politique. C'est notamment la résistance aux empiétements et avancée du pouvoir Royal, suscitant devoir de révolte étudiée par les historiens => liberté des modernes



4.4 Les rapports entre le droit et l'honneur

But de Montesquieu : trouver les conditions de préservation de la liberté politique au 18ème siècle au sein de l'Angleterre et de la France.

La pensée profonde de Montesquieu apparaît alors : une structure juridique de droit public est **insuffisante pour assurer la liberté**, qu'il s'agisse de la balance anglaise des pouvoirs ou de la structure politique française (monarchie modérée → aristocratie. Une autre condition essentielle de la liberté surgit : il faut encore un **engagement, une mobilisation des acteurs**. Il faut un principe culturel qui fasse mouvoir la nature juridique du gouvernement si l'on veut bien se rappeler ses propres termes. Bref, structure juridique, monarchie modérée et honneur ou encore droit et culture politique **et les 2 simultanément**, telle est la formule à mettre en œuvre.

La liberté ne sort pas toute seule des règles juridiques, elle ne découle pas spontanément des bonnes lois. Il y a aussi la **culture politique des acteurs**.



Explication juridique Implication sociologique

5. Analyse culturelle de Montesquieu : l'émergence de la discipline professionnelle moderne

Arrivé au terme de cette analyse sur l'intérêt et le l'honneur, nous assistons à la naissance d'un des plus importants concepts de l'histoire de la sociologie du travail et des professions : **la discipline professionnelle ou ethos du travail**. Montesquieu sera le premier sociologue à la saisir avec son esprit de commerce.

Au départ il y a la reconnaissance du grand phénomène qui transforme alors l'Europe occidentale du nord-ouest : **l'enrichissement**, le luxe. Le surgissement de l'économie est le **facteur central**,

perturbant les anciens modèles. Montesquieu avaient déjà observé la présence d'une passion de s'enrichir reposant sur le travail de l'industrie. Mais il ajoute immédiatement un 2nd élément. Car il ne s'agit pas de n'importe quel enrichissement : il se **réalise à l'intérieur d'un cadrage culturel**.

Montesquieu met en lumière les **nouvelles règles culturelles** qui gouvernent l'activité économique. C'est un tout autre regard qui est porté sur le travail. Ce n'est plus la jonction biblique, sanction d'un pêché, au contraire, le **travail est devenu une vertu** et il y a maintenant une **obligation de travailler** : « *un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas* ». Accompagnant cette obligation de travailler, il y a le **mérite personnel**, l'égalité, le calcul et tout un nouvel ensemble sémantique qui nous parle de modération, de travail, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règles.

Passons en revue certains de ces nouveaux traits. Commençons par l'importance accordée au mérite personnel. Montesquieu note que l'estime social **dépend des qualités réelles que constituent les richesses et le mérite personnel**. La reconnaissance du mérite dans une société aristocratique qui valorise toujours la naissance et le sang témoignent d'un **basculement de civilisation**. D'autres valeurs sont encore associées à cet esprit de commerce comme le calcul : « *cet esprit de commerce fait qu'on calcule tout* » et dans la foulée du calcul, l'esprit de commerce entraîne celui de la modération et de la tranquillité d'ordre et de règles qui annonce l'analyse de Tocqueville.

Il faut relever cette insistance sur ce que nous appelons aujourd'hui la **rationalité des conduites professionnelles, faites d'auto contrôle,** de maîtrise de soi et de calcul, que soulignent les grands sociologues classiques : Montesquieu (« *esprit de modération et de tranquillité* ») ; Tocqueville (« *une passion contenue, esprit sérieux, calculateur et positif, ennemi de toutes les passions violentes* ») ou encore Weber à propos de l'ascétisme des calvinistes.

Ce qui n'empêche pas Montesquieu de rester lucide sur les aspects négatifs de ce nouvel esprit de commerce : chaque médaille à son revers, comme la perte de certaines vertus, telle l'hospitalité.

6. Dynamique structurelle de la société

Si ce livre est prioritairement consacré à l'analyse de 2 concepts de la triade (intérêt, valeur, force), il ne néglige pas la structure, l'autre grand concept qui agence les intérêts et les passions dans un champ social d'activité spécifique (comme le choix économique ou politique). Le thème de la dynamique structurelle traite de la question (a) des relations entre ces différents champs ainsi que (b) de la manière dont s'exerce l'influence des valeurs et intérêts à l'intérieur de chacun de ces champs.

Le but est de lier la nouvelle réalité sociale découverte par Montesquieu (en France et en Angleterre) aux concepts d'intérêt et de « valeur » (devenue norme).

6.1 L'autonomie des champs politique, culturel et économique

Pour ce qui est du premier point, écoutons d'abord Montesquieu : l'Angleterre c'est le peuple du monde qui a le mieux su se prévaloir à la fois de ces 3 grandes choses : la religion, le commerce et la liberté. Il identifie ainsi les 3 facteurs clés, et les 3 champs : la culture (la religion), l'économie (le commerce) et la politique (la liberté). Il adopte une **thèse pluraliste**, considérant ces champs comme **relativement autonomes** sans que l'une n'ait une prééminence absolue sur les 2 autres. C'est peut-être la première fois que s'énonce une thèse **réellement libérale**, et que Montesquieu innove car

jusqu'au milieu du 17e siècle, régnait en Occident la représentation d'une réalité sociétale unifiée, **dominée par la religion et pilotée par la politique.**

6.2 Les interactions entre les passions et les intérêts au sein des champs

Quant au 2nd point ; les interactions entre les intérêts et les valeurs au sein des champs, il nous faut présenter 3 grandes idées. La première, la plus fondamentale, est celle de la **prédominance des passions** (c'est-à-dire des valeurs comme l'honneur ou l'esprit de commerce sur les structures sociales). Ensuite 2 idées très différentes concernant les intérêts : l'équilibre et l'harmonie des intérêts qui doivent être soigneusement distingués.

6.2.1. La prédominance des passions (valeur) sur les structures sociales.

• Le champ politique et l'honneur

Montesquieu est avant tout un sociologue de la politique, tout comme le sera Tocqueville. Il accorde sa plus grande attention au champ politique, dans lequel il souligne **l'hégémonie des passions/des valeurs sur les structures sociales d'intérêt politique**, avec cette phrase bien connue : « il *y a cette différence entre la nature du gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel, et son principe ce qui le fait agir. L'une et sa structure particulière, et l'autre les passions humaines qui le font mouvoir.* »

Le principe dans une monarchie modérée c'est l'honneur, qui est la passion majeure. Insister sur le principe, c'est reconnaître avec Montesquieu, la **primauté de la culture sur la structure sociale d'intérêts politiques. Primauté de l'honneur er des mœurs dans la Monarchie modérée.**

Principe	➔	**Nature du gouvernement**
Structure culturelle Passion	➔	Structure sociale
Honneur et mœurs	➔	Monarchie modérée

• Le champ économique et l'Esprit de commerce

Il en va de même dans le champ économique. Cette même idée de la prédominance des passions apparaît avec le **rôle de l'esprit de commerce**. Dans sa nouvelle vision du monde économique, Montesquieu souligne la présence d'un autre principe culturel à l'œuvre, **similaire à l'honneur** dans le champ politique : c'est l'esprit de commerce qui transforme les vices privés en biens publics.

6.2.2 L'équilibre des intérêts politiques

L'esprit des lois présente 2 grands raisonnements à ce propos ,2 versions de l'équilibre : la balance des pouvoirs et le cas de la lettre de change.

Relevons au préalable le cheminement de cette idée laïque d'équilibre qui rompt avec l'idée chrétienne de répression des péchés et défauts pour celle de **passion compensatrice.**

L'équilibre des puissances sociales permet le maintien des libertés politiques -> **autorégulation interne** (liberté politique dans la Monarchie modérée).

- Machinerie sociale (rouage, jeu) relative à un équilibre d'intérêts

Le champ économique et l'harmonie des intérêts ○ L'intérêt règne tout **MAIS** harmonie naturelle des intérêts économiques ○ L'Angleterre : ruche corrompue mais prospère et en manque de vertu

6.2.2.1 La balance des pouvoirs

C'est le premier et le plus célèbre.

C'est l'idée d'un **équilibre des puissances sociales** qui favorise le **maintien libertés publiques.** Cette idée fondamentale d'une **autorégulation interne** des éléments qui composent le tout social renvoie à la conception d'une machinerie sociale dans laquelle le **jeu des rouages est essentiel.**

La balance des pouvoirs est une idée juridique de droit public. C'est une idée essentielle même s'il est convaincu que la structure formelle est **insuffisante pour garantir la liberté**. Il faut encore un **engagement des acteurs**. Il faut **l'honneur**, passion qui fait mouvoir la nature. Il faut une **culture de la liberté.** Mais on retrouve la même idée d'équilibre dans le raisonnement sur la lettre de change.

6.2.2.2 La lettre de change

Cette théorie de l'équilibre des intérêts reçoit un enrichissement supplémentaire avec les réflexions que Montesquieu tire de l'invention de la lettre de charge au moyen-âge. D'après lui, les banquiers juifs en butte aux exactions royales ont inventé la lettre de change qui **rend leur fortune mobilière invisible et leur permet d'échapper aux tentatives de rançon royale.**

Il ressort assez clairement de ce texte qu'il existe un **équilibre entre l'intérêt politique Royal et l'intérêt économique des banquiers.** Ceci montre encore qu'il ne faut pas limiter la théorie de Montesquieu à la théorie de la balance des pouvoirs. Celle-ci s'inscrit dans un contexte bien plus large celui de l'équilibre des puissances sociales qu'il s'agisse du contrepoids soit aristocratique, soit financier, à l'égard du pouvoir Royal.

6.2.3 Le champ économique et l'harmonie des intérêts

Nous savons depuis la 106ème mettre Persane, que l'intérêt est le plus grand monarque de la terre, **il régente tout.**

Mais encore faut-il comprendre comment se déroulent les choses sur le terrain. Montesquieu donne son argumentation de **l'harmonie naturelle des intérêts économiques** que Mandeville va aider à comprendre.

La fable des abeilles de Mandeville avait comparé l'Angleterre à **une ruche corrompue**, mais **prospère** et qui se plaint pourtant du manque de vertu. C'est le scandale de la prospérité du vice.

Chapitre 3 : La société démocratique selon Tocqueville

Introduction

Pour beaucoup d'analystes, Tocqueville est avant tout le **sociologue de l'égalité**. Il a publié un ouvrage célèbre de son vivant « *de la démocratie en Amérique » (2vol. 1835+ 1840)*. 4 ans après *l'esprit des lois*, la révolution éclate à Paris. La nuit **du 4 août 1789**, les membres de l'assemblée constituante abolissent la féodalité et créent ce que Tocqueville et d'autres appelleront **la démocratie.**

L'égalité est un des **phénomènes majeurs de la fin du 18e siècle**. La révolution l'avait consacrée en France de manière pacifique au mois d'août 1789, en votant l'égalité juridique. 3 ans plus tard s'ouvre une **nouvelle phase révolutionnaire, plus démocratique et plus sociale**, plus violente aussi avec la convention.

L'originalité de l'approche de Tocqueville est de ne pas s'être limitée à la France, mais de s'être livré à une **comparaison avec les États-Unis**, ce pays où les citoyens étaient nés égaux et n'avaient jamais connu de hiérarchie aristocratique.

Et pour comprendre l'homme démocratique américain, il faut voir le **pionnier sur la frontière**, dans l'ouest américain parce que c'est là que « *l'on peut observer la démocratie parvenue à sa dernière*

limite, parce que c'est là, parce que là les nouveaux états ont déjà des habitants ;mais la société n'existe point encore »

Les traits de la société **démocratique égalitaire dans laquelle nous vivons en France depuis 1789** et en Belgique depuis 1794, nous sont tellement familiers aujourd'hui que nous ne sommes plus frappés par le caractère d'étrangeté qu'il pouvait avoir aux yeux des contemporains de la grande mutation lié à la chute des sociétés aristocratiques. L'inventaire quand adresse Tocqueville à l'aube de son apparition sur le continent, dans les années 1830 - 1840, révèle un fabuleux observateur, doublé d'un savoir doté d'une extraordinaire prescience de l'avenir.

Il y a là du génie dans cet homme, qui tient peut-être au fait de ce que sa réflexion sur la nouvelle société **ne se réduit pas à un problème intellectuel**, elle **revêt aussi des aspects existentiels** qui ont probablement donné une impulsion majeure au 2nd volume de la démocratie. Aiguillonné par une telle volonté de comprendre, il comparera la réalité empirique des États-Unis et de la France avec **une littérature d'exception**. Son séjour aux États-Unis aura été l'occasion **d'un véritable choc culturel**, et l'aidera à relire et à réinterpréter des écrits de ses grands devanciers.

Dès lors, l'objectif central de ce chapitre sera de lier la description de la nouvelle réalité égalitaire découverte par Tocqueville avec les concepts d'intérêts de passion/de valeur. Plus précisément ,1 **nouveau type de société** apparaît à la fin du 18e siècle, aux États-Unis comme en France, fondés sur 2 valeurs en tension : **l'égalité et la liberté.**

Cette société notamment produite dans le champ politique **par l'intérêt** bien entendu ainsi que par **les croyances communes** (parmi lesquelles croyances religieuses) et, dans le champ économique, **par l'intérêt et la nouvelle culture professionnelle.**

1.La révolution juridique de l'égalité

1.1 Le nouveau monde de l'égalité

De profonds bouleversements ont marqué les hommes à la fin du XVIIe siècle : ce fut le **siècle de la révolution industrielle en Angleterre et de la révolution juridiction politique en France**. La Révolution française provoque la **chute de la société aristocratique**. D'une part, le 4 août 1789, elle **abolit des privilèges de la noblesse**, qu'il s'agisse du monopole d'accès aux fonctions publiques (l'armée, la haute administration, la magistrature), des droits féodaux ou de l'exemption fiscales. D'autre part, par voie de conséquence, elle **met fin au monde de fonctionnement politique aristocratique**, reposant sur des **relations personnelles et des blocs de solidarité.** Elle entraîne donc l'avènement d'une société démocratique au sens tocquevillien.

A cette présentation synthétique, il faut apporter immédiatement 3 précisions : il s'agit seulement **d'une égalité juridique** ; ensuite, la faille juridique des privilèges aristocratiques **n'entraîne pas**, sur le plan sociologique, **le déclin immédiat de la noblesse**, déclin qui s'étirera tout au long du 19e siècle ; et enfin le système politique des relations personnelles et des blocs de solidarité **cédera sa place à la citoyenneté.** Ce dernier événement réclame des éclaircissements plus substantiels.

1.2 Du sujet aux citoyens

Tocqueville va recourir à une très belle image pour nous faire comprendre la mutation sociale qui se produit sur le plan politique : **celle de la chaîne et des anneaux (aristocratie vs démocratie).** La société démocratique est la juxtaposition d'anneaux éparpillés.

Ces 2 termes évoquent **2 modes de participation politique**, soit au Royaume, soit à la nation. Dans la société aristocratique, les gens du seigneur féodal, ses dépendants étaient aussi les **sujets du**

monarque. Cependant avec l'égalité juridique, ils **rompent ses liens** et deviennent des citoyens au sein d'un état. Le monde de la hiérarchie tranche avec celui de l'égalité. Dans la société aristocratique, dans ce monde que nous avons perdu, les hommes et les femmes sont **membres de blocs de solidarité** : seigneurie, ville, Corporation professionnelle, vassalité, lignage, famille, ils se retrouvent immergés dans des liens personnels avec les chefs de ces ensembles sociaux, lesquels chefs sont à leur tour **rattachés, par niveau successif, à la personne du roi.**

Exemples nous ferons comprendre la spécificité et la force de ces liens personnels. D'abord, sur le plan politique, les membres du bloc, vassaux ou paysan, qui vivaient dans la dépendance d'un chef de bloc, étaient tenu de le suivre dans son action politique.

L'appartenance à ces blocs n'était pas seulement source de subordination politique et d'une obligation en quelque sorte divine. Il en allait de même, deuxièmement, avec les croyances, car les opinions individuelles des subordonnés n'avaient pas la reconnaissance qu'elles ont depuis la liberté constitutionnelle du dix-neuvième siècle. Le cas de la réforme luthérienne et de la rapidité de la conversion de religion entière s'explique par ce fait.

Enfin, Troisièmement, ces relations personnelles signifiaient aussi, en sens inverse, que le seigneur devait protection à ces gens. Sur ce dernier point, on mesure le bouleversement qu'a mené le capitalisme avec le salariat. La distinction entre une relation salariale et une relation personnelle est très nette : l'employeur n'achète que la force de travail de l'ouvrier.

L'existence de ces blocs et relations personnelles explique que les hommes et femmes des sociétés aristocratiques ont **des relations indirectes avec le centre politique** alors que dans les sociétés démocratiques, ils sont des citoyens qui se trouvent tous et toutes **sur un pied d'égalité face à l'état.** En d'autres termes encore, la société **démocratique se substitue au bloc de solidarité** et donc à une intégration sociétale indirect à 3 niveaux (le centre Royal, le chef du blog, le sujet du monarque), un **lien direct centre-citoyen**. Le citoyen est donc un acteur de la société démocratique tout comme le sujet est un acteur des monarchies.

1.3 L'origine de l'égalité

Terminons ce point par l'explication que donne Tocqueville de l'origine historique de cette égalité. Il propose **une double genèse**. D'abord fondamentalement, dans tous les pays d'occident, **une origine religieuse** : **le christianisme**, ensuite, en France une **action royale qui nivelle les statuts.**

Et puis, il y a le **rôle fondamental du protestantisme.**

Il y a ensuite le facteur politique : **la centralisation des Bourbons** qui tend à araser les différences de statut « *En France, les rois se sont montrés les plus actifs et les plus constants des niveleurs* ».

2.La révolution culturelle de l'égalité

Associé étroitement à cette révolution juridique, il y a une **nouvelle culture égalitaire** qui la prépare, l'accompagne et la suit. L'apparition de la société démocratique en 1789 a donc comporté 2 aspects : c'était à la fois **une révolution juridictio-politique** et **une révolution culturelle**. Nous présenterons 4 traits de cette culture qui nous donneront un portrait surprenant des membres de cette société dont nous sommes directement les descendants. Ces traits révèleront un **nouveau type de sociabilité.** Nous passerons ainsi en revue la compassion, la recherche des jouissances matérielles, l'agitation et enfin l'invention de la vie privée.

Cette attitude nous révèlera un aspect totalement inattendu des sociétés aristocratiques. Clairement, elle témoigne d'une **mutation profonde des personnalités**, de type anthropologique, et elle nous montre la grande clairvoyance de Tocqueville. L'hypothèse est brillante : bon nombre de nos conduites contemporaines **trouveraient leurs origines dans la survenue de l'égalité et la chute d'une société aristocratique.** N'oublions pas que ces réflexions datent des années 1835-1840

quelques décennies après les événements révolutionnaires. Elles restent impressionnantes et toujours stimulantes, indépendamment des réévaluations qui ont été entreprises par les historiens et les sociologues depuis 2 siècles.

2.1 Semblable, mais étranger : la comparaison démocratique

Il sera question ici de **l'attitude à l'égard de la souffrance d'autrui**. Nous annoncerons l'hypothèse que les aristocrates et le peuple se **voient comme appartenant à 2 mondes hétérogènes** ; ils se perçoivent comme habités décence sociale profondément différentes. Aujourd'hui, les hommes se voient comme semblables, mais étrangers ; hier, ils étaient **dissemblables**, mais **proches** ; telle est la formule pénétrante que Tocqueville a présente à l'esprit et qui nous faut comprendre.

2.1.1 dissemblables et….

L'exemple qui a frappé Tocqueville est celui de l'attitude à l'égard de la souffrance d'autrui : si l'on n'appartient pas au même monde, on ne peut comprendre celui qui qui souffre.

Tocqueville rapporte un passage d'une lettre de Mme de Sévigné et le ton léger avec lequel elle nous conte les mesures **de répression brutale** à ses yeux en 1840, et de surcroît au nôtre aujourd'hui prise à l'occasion d'une **manifestation populaire contre les mesures fiscales.**

Page 68

2.1.2 … très proche

Cette forte différence sociale au cœur d'une société hiérarchique **n'empêche pas la proximité physique.** Au contraire, c'est l'égalité qui créera la séparation spatiale.

Cette proximité est particulièrement perceptible dans la manière dont ils occupent l'espace. L'anecdote suivante est assez révélatrice de ses relations où les **classes sociales cohabitent dans le même espace**, se côtoient à tous les instants de la vie. Il y a une **promiscuité permanente.**

Est également très significatif, le fait que cette promiscuité paraît liée à des relations très ritualisées, marquant fortement les différences ainsi que l'avais compris Tocqueville.

La rupture dans la coexistence spatiale serait apparue à la **fin du dix-huitième siècle** au moment où la bourgeoisie se retire dans les quartiers réservés.

En conclusion ,2 sociabilités bien différentes : aujourd'hui, semblable et doux, mais étranger ; hier dissemblable et indifférents, mais proches.

2.2 la recherche du bien-être

Si nous imaginons facilement, dans nos sociétés dites d'abondance et de consommation de masse, nées des 3 glorieuses, que la recherche du confort a toujours caractérisé l'humanité occidentale, les observations de Montesquieu et de Tocqueville nous apprennent que **c'est un phénomène récent**, de leur temps, et donc remontant qu'à 1 ou 2 siècles.

Les années 1700 ont probablement constitué à **tournant en Europe**. Montesquieu avait déjà relevé dans les années 1720 les orientations tout à fait nouvelles des Français et des Anglais, à Paris comme à Londres, à l'égard de l'enrichissement : la **recherche du luxe** comme il l'écrivait, animait bon nombre de ses contemporains. Mais un siècle plus tard, la recherche du luxe s'était **généralisée** dans la nouvelle Angleterre : elle **avait gagné toutes les classes.**

2.3 l'inquiétude et l'agitation

Tocqueville découvre que cette quête du bien-être entraîne d'autres comportements comme la **recherche de petites distinctions marquant des petites différences au sein de l'égalité**, des sentiments d'injustice et une insatisfaction permanente mêlée d'agitation et d'inquiétude. Et avec cette agitation des hommes, apparaît un aspect fondamental et totalement inédit de la société égalitaire qui impressionne profondément les contemporains, eux qui avaient connu la société aristocratique et sa grande stabilité antérieure : « *le caractère de la démocratie est une mobilité continuelle ; tout sans cesse y est en mouvement* » (Lamennais 1825)

2.4 la vie privée

Enfin, il nous reste à développer un dernier trait de cette culture égalitaire, l'invention d'une vie privée qui se déclinera **en 3 dimensions** : la création d'une nouvelle intimité familiale, la naissance d'une liberté de pensée et enfin une discipline professionnelle, dont la description prolonge celle de Montesquieu (l'esprit de commerce). Cette discipline sera exposée dans les points suivants, méritant un traitement à part, soulignons seulement ici que **cette nouvelle vie professionnelle suppose la propriété privée.**

2.4.1 la nouvelle intimité familiale

Comme c'est contemporain, Tocqueville est frappé par l'évolution des mœurs familiaux *« tout le monde a remarqué que, de nos jours, il s'était établi de nouveaux rapports entre les différents membres de la famille, que la distance qui séparait jadis le père de son fils était diminuée, et que l'autorité paternelle était sinon détruite, au moins altérée. Il règne au contraire, dans toutes les paroles qu'un fils adresse à son père, chez les peuples démocratiques, quelque chose de libre, de familier et de tendre à la fois, qui fait découvrir au premier abord que des rapports nouveaux se sont établis au sein de la famille*. En revanche, dans les sociétés aristocratiques le père on l'écoute avec déférence ; on ne l'aborde qu'avec respect, et l'amour qu'on lui porte est toujours tempéré par la crainte.

La famille des sociétés nouvelles est en phase avec l'image des anneaux éparpillés que nous avons vus plus haut. C'est le thème **du repli familial**

La société démocratique est une **myriade de microsomes.**

2.4.2 la vie privée de poids la liberté des modernes

La valorisation de la vie privée, c'est enfin la liberté d'avoir ses opinions propres. C'est la liberté de penser. C'est la liberté d'avoir ses propres croyances sans se les voir imposer par le groupe. Il y a une idée qu'il faut bien garder à l'esprit tout au long de ces paragraphes. Les croyances avaient un **caractère public dans les sociétés pré démocratiques**. Et si nous reconnaissons ce fait, cela signifie que ce type de société ne pouvait imaginer une intimité privée dans le domaine des croyances. Admettre la liberté de penser, c'est reconnaître qu'une société nouvelle s'était édifiée

3. La nouvelle culture professionnelle

A la suite de Montesquieu et de sa présentation du nouvel **esprit de commerce**, Tocqueville va approfondir notre connaissance des traits majeurs de la nouvelle culture professionnelle des sociétés démocratiques. Il en élargira l'approche puisqu'elle ne sert plus la caractéristique d'un groupe restreint de la population, les commerçants mais **seraient désormais devenus la culture démocratique partagée par tous les membres de la société**, car tout le monde doit se soumettre à cette obligation de travail et que l'on est forcé de prendre une profession.

Nous retiendrons 3 traits pour définir cette culture professionnelle : outre cette obligation de travail, nous nous pencherons d'abord et en tout premier lieu **sur la maîtrise de soi** qui rappelle Montesquieu et suggère clairement la notion **de discipline professionnelle** que l'on retrouvera plus tard chez les calvinistes de Weber. Nous y joindrons ensuite **la médiocrité des désirs**. Nous rappellerons pour mémoire **l'intimité familiale et la vie privée** que nous avons exposée plus haut dans le cadre de la culture égalitaire : ce rapprochement s'impose parce que Tocqueville est le premier, semble-t-il, à concevoir un **nouveau type d'intégration dans la société**, apparue à la fin du dix-huitième siècle et reposant entre autres sur 3 éléments : le travail, l'intimité familiale et le repli sur la vie privée, prenant la suite de « *ce monde que nous avons perdu* ». Une société aristocratique où l'on était, au contraire, immergée dans des structures sociales plus larges, faites de familles et étendues et surtout de relations de voisinage, où la vie privée **n'existait pas** comme telle et où le travail n'avait pas encore le sens religieux qu'il a eu à partir du 16e siècle. La description des nouvelles conduites à laquelle se livre Tocqueville est impressionnante. Il a saisi les traits majeurs de la mutation qui vont marquer les siècles qui suivent.

3.1 la maîtrise de soi

Si la passion dominante des sociétés égalitaires est celle du **bien-être matériel**, il s'en faut qu'elle soit **sans retenue**. Page 73

On oublie aujourd'hui qu'avec l'émergence de cette nouvelle culture professionnelle, c'est un vrai **tournant de civilisation** qui a été pris en rupture avec la culture aristocratique, que Tocqueville dépeint à petites touches contrastées.

3.2 la limitation des désirs

Second trait de cette culture professionnelle : le **style d'ambition sociale qui oppose l'aristocrate à l'homme qui s'adonne à au travail**. Hier, l'aristocrate était porté par des « *ambitions vastes, animées de passions et énergie et de grandes pensées* ». Aujourd'hui règne la modestie des ambitions.

Désormais, ces hommes visent petit : *« les objets de leur ambition sont petits* »

Ce qui est alors hors jeu, c'est la mutation profonde des objectifs que se donnent les hommes.

3.3 l'obligation de travailler

Tocqueville a nettement pris conscience que la nouvelle société égalitaire issue de la disparition de la structure aristocratique, **était une société de travailleurs.**

Il se confirme que pour Tocqueville ce n'est pas seulement le travail, mais **l'obligation de travailler** qui est au cœur de la société démocratique. Une certaine mentalité professionnelle est constitutive de la culture égalitaire.

Dès lors, cette obligation de travail modifie complètement au 19e siècle la vision que Montesquieu pouvait avoir de la culture professionnelle. Elle rend la culture démocratique et la culture professionnelle **superposable** : En Angleterre, la culture professionnelle y était celle des seuls commerçants au sein de la société aristocratique alors qu'aux États-Unis, la culture démocratique et la culture professionnelle **sont fortement similaires.**

Et pour clôturer ce point, il faut rappeler encore que la nouvelle intimité familiale et le repli sur la vie privée constitue avec la culture professionnelle, faite de maîtrise de soi, **le nouveau type d'intégration dans la société démocratique égalitaire.**

4.L'intérêt

4.1 l'intérêt est omniprésent

En ce début du dix-neuvième siècle, la place que Tocqueville accorde à l'intérêt est des plus centrales dans les analyses que l'on a pu donner à l'époque sur les 2 principes explicatifs. D'entrée de jeu, il annonce ce qui lui paraît être devenu le mobile clé des actions humaines.

L'intérêt est partout, comme l'observait déjà Montesquieu. Il y a désormais une rupture profonde avec la société aristocratique **marquée par le désintéressement**. On pourrait objecter que ce n'est pas une découverte originale : Montesquieu l'avait déjà repéré à Londres. Pour mesurer l'ampleur de la différence entre les 2 diagnostics, celui de Londres en 1729-1730 et celui de la nouvelle Angleterre en 1840, il faut observer que Montesquieu ne lui avait accordé que la **2nde place**, après l'honneur, et il ne parlait que **de l'intérêt des commerçants** alors qu'aux États-Unis, il est partout : il a débordé du seul choix économique, il a investi tous les champs sociaux, notamment culturels, comme les opinions, la religion ou la tradition ainsi qu'on va le voir. Mais, au préalable, il faut prendre la mesure de désarroi et de l'attitude de l'époque que relève quelques formules brillantes comme celles de Constant ou de Tocqueville, à la mesure du choc ressenti par les contemporains. On se souvient de l'image de la chaîne brisée, éparpillant ses anneaux. Il y a aussi celle des poussières démocratiques : « *les hommes ne sont plus liés que par des intérêts et non par des idées, et on dirait que les opinions humaines ne forment plus qu'une sorte de poussière intellectuelle qui s'agite de tous les côtés sans pouvoir se rassembler et se fixer*. »

4.2 le règne des opinions individuelles face à la religion et à la tradition

La révolution égalitaire ne concerne pas que les statuts juridiques, ceux de la noblesse et du tiers état. Elle est aussi **profondément culturelle** : elle a des effets sur les systèmes de croyance. Elle fonde le droit de **tout juger par soi-même.**

Avec l'effondrement de la société aristocratique à la fin du dix-huitième siècle, le choc démocratique ne touche pas que des domaines secondaires des croyances. Il **frappe aussi les régions les plus hautes** : la religion et les traditions.

Le contraste entre les 2 sociétés apparaît ici au grand jour : l**a religion comme doctrine révélée dans la société aristocratique**, et comme **opinion commune** dans la démocratie. Il en est de même de la **tradition**, ce dépôt des générations transmis depuis des années, dorénavant il s'agit de prendre la tradition comme un **renseignement**.

C'est la victoire de l'utilitarisme sur les croyances transcendantes de l'ancien régime.

5.Les croyances communes

Tocqueville a constaté que la société démocratique connaît le règne des opinions individuelles. Mais il s'en faut qu'avec la disparition des croyances traditionnelles, qu'il s'agisse de la religion ou de la culture populaire, les hommes démocratiques **aient abandonné tout système collectif de croyances**. On relèvera donc dans son œuvre 4 grandes occurrences de ce thème : l'opinion publique, les passions égalitaires, les croyances religieuses dogmatiques et l'intérêt bien entendu.

5.1 l'opinion publique « la vérité est du côté du plus grand nombre »

La première occurrence est celle de **l'opinion publique** au sujet de laquelle Tocqueville nous fait voir que l'homme démocratique **se rallie aux opinions de ses semblables** et suit la majorité qui arrête les croyances communes à survie.

Pour faire court, on peut présenter les choses comme suit. Nous savons que l'ordre culturel aristocratique **était basé sur les devoirs dus à une personne,** sur la confiance accordée à un homme. Dès lors, le peuple se rangeait au vu de cet homme issu de la caste supérieure : « *chacun ne connaissait qu'un certains hommes auxquels il était obligé d'obéir* ». On trouve ici un autre aspect des relations personnelles actives au sein des blocs de solidarité.

Tout change avec **l'avènement de la démocratie sociale**. La disparition de la société aristocratique a entraîné **l'émergence d'individus semblables, aux croyances semblables**.

Pour le juriste Tocqueville la souveraineté du peuple n'est pas seulement un principe juridique c'est aussi **une nouvelle réalité idéologique et culturelle** : c'est le règne de l'opinion publique démocratique.

5.2 les passions égalitaires et le despotisme tutélaire

2e occurrence des croyances communes, les passions égalitaires.

En s'appuyant sur l'analyse de *l'esprit des lois* qui avait permis de caractériser les sociétés d'anciens régimes par leur passion de la liberté, Tocqueville nous donne une analyse complètement renouvelée des sociétés de son temps. Il y a un fait majeur depuis 1789, totalement inouï. **L'instauration de l'égalité a créé la société démocratique**, qui est structurée autour de 2 valeurs en tension : **la liberté et l'égalité**. Elles sont en concurrence, sinon en contradiction, ce qui est source d'une **instabilité fondamentale**.

Tocqueville pressent, dans une superbe phrase, que les hommes des démocraties **pourront préférer l'égalité au détriment de leur liberté.**

Il a compris que les avancées de l'égalité **reposent sur l'action de l'état**. Et pour assurer cette égalité, il s'attend donc à une **montée en puissance de l'état**, ce pouvoir immense et tutélaire.

Ces phrases sont certainement prophétiques, mais il faut encore distinguer les pays : avec l'intérêt bien entendu, nous verrons que les Américains démontreront que l'égalisation des conditions ne repose **pas sur un processus conduisant de manière inéluctable vers l'asservissement**. En revanche, en France, les choses sont différentes notamment en raison de **l'action centralisatrice des rois.**

Et avec ce mécanisme de nivellement, les rois **ont détruit l'association féodale**, liant les aristocrates à leur genre, détruisant les conditions de la liberté politique. Bref, l'état n'est pas seulement un danger futur pour la liberté. En France, a la différence des États-Unis, il avait déjà rempli ce rôle depuis 2 siècles.

Tocqueville et Montesquieu semblent être conscients de l'origine aristocratique d'une certaine conception de la liberté. Plus précisément pour eux, **la genèse de la liberté relève une double filiation chrétienne et aristocratique**. Il y a d'abord la **liberté humaine** qui est le droit pour chacun à l'appropriation de son corps, le droit à la vie. C'est le **rejet de l'esclavage** qui repose sur la Bible. Il y a ensuite **les libertés civiles et les droits politiques** comme la liberté de pensée et les autres libertés consacrées ultérieurement par les constitutions. Ces libertés ont une **origine clairement aristocratique** pour Montesquieu qui découvre à l'honneur des origines franques : « *ce beau système est né dans les bois de Germanie* ». Tocqueville partagera cette thèse aristocratique, déclarant que la liberté peut en effet se produire à l'esprit humain sous 2 formes différentes. **On peut voir en elle l'usage d'un droit commun ou la puissance d'un privilège.**

5.3 Les croyances religieuses dogmatiques

3e occurrence des croyances communes : le cas particulier des **croyances religieuses dogmatiques** qui interviennent dans le champ politique **pour la régulation de l'intérêt bien entendu**. Car si les traditions ne constituent plus qu'un renseignement, il n'en restait pas moins que dans le choix politique Tocqueville reste **convaincu de la nécessité de croyances transcendantes**. La société démocratique qui connaît une **liberté politique sans précédent** ou tout peut être pensé, ou tout peut être expérimenté dans le domaine des institutions politiques, n'est **vivable que si les hommes se soumettent simultanément à un ensemble de croyances religieuses** qui échappent au libre examen. Tocqueville semble n'avoir jamais varié sur ce point à travers son œuvre.

Ces croyances religieuses ont un **caractère d'autorité.**

6.L'intérêt bien entendu et l'autolimitation des intérêts

Enfin, dernière occurrence des croyances communes : **l'intérêt bien entendu dont le rôle régulateur des intérêts dans le champ politique est en lien avec les croyances religieuses dogmatiques.**

C'est sur fond d'inquiétude, après la tourmente révolutionnaire, que Tocqueville fait une découverte capitale aux États-Unis. Il y **trouve une variante tout à fait originale de l'intérêt**, spécifique à cette société protestante : **l'intérêt bien entendu.**

6.1 l'intérêt bien entendu et l'association dans la ligne de Montesquieu

L'intérêt bien entendu est la **notion capitale** qui permet à Tocqueville de retrouver les conclusions de Montesquieu sur les conditions de liberté politique alors que leur aristocratie a disparu de la scène. Cet intérêt bien entendu **est au cœur du principe associatif américain** constituant l'élément moteur qui leur commande de s'associer pour vaquer à la chose publique à l'échelon de la municipalité par ailleurs, Tocqueville observera dans son livre de 1852 consacré à la révolution que le phénomène **associatif avait existé sous l'ancien régime** avant le 16e siècle, liant les seigneurs et leurs hommes dans les blocs de solidarité féodaux.

6.1.1 Tocqueville et la liberté dans les sociétés égalitaires

La question devait être posée : la structure sociale égalitaire conduit elle nécessairement à la disparition des libertés ? La comparaison entre la France et les États-Unis lui permet de répondre par la **négative**. Il a découvert en Amérique **une démocratie politique libérale** qui reposait notamment sur une forte **autonomie locale et un phénomène associatif** important, tandis qu'en France l'autonomie locale faisait défaut et que l'on y retrouvait un **système politique centralisé**. Ceci démontre que Tocqueville n'est pas seulement le sociologue de l'égalité, mais aussi celui de la liberté comme Montesquieu. Alors que ce dernier liait la liberté à la présence d'une élite aristocratique, Tocqueville conclut différemment : **l'égalité n'est pas nécessairement opposée à la liberté.**

Mais Tocqueville rompt-il avec Montesquieu ? En partie seulement. Car si son acceptation du fait démocratique le sépare de Montesquieu, il renoue avec une autre partie des analyses du parlementaire de Bordeaux en **l'adaptant aux nouveaux contextes égalitaires**. Là où *l'esprit des lois* voyait un des piliers de la liberté politique dans la décentralisation aristocratique reposant sur les blocs de solidarité dotés de privilèges, la démocratie en Amérique **arrivera à la même conclusion en mettant en lumière les effets analogues que la centralisation municipale dans les communes de la Nouvelle-Angleterre.** C'est ce qu'il appelle aussi la **décentralisation administrative**, car Tocqueville n'est pas hostile à une centralisation gouvernementale. C'est la profonde leçon de la démocratie en Amérique : **les 2 notions sont compatibles.**

6.1.2 la structure sociale de la société égalitaire : l'isolement individualiste

Quels risques nouveaux présentent aux yeux de Tocqueville une société égalitaire ? Ils pressent des enchaînements : **repli sur la profession et la famille**, désertion de ses responsabilités politiques, montée en puissance du despotisme et de la servitude.

6.2 Le rôle des associations

Face à cette pente qui n'est pas celle de la nécessité, Tocqueville greffe la solution associative : **l'association brise l'isolement** ; elle recrée du lien social, des intérêts communs, des projets collectifs ; elle **pousse aux négociations et aux compromis.**

Deux enseignements sont à retirer de ce passage important : **la démocratie directe locale et la création des liens sociaux.** Tout d'abord, le cadre local est un lieu de démocratie directe ou les citoyens américains ne **se déchargent pas sur les élus politiques** (démocratie indirect) de la gestion des affaires.

Les États-Unis connaissent une **situation de décentralisation administrative** d'un type original et qui impressionne Tocqueville. Car il y a une **extrême diffusion des responsabilités** sur un nombre important de citoyens qui sont **choisis annuellement**, et d'autre part, le citoyen américain ne multiplie pas le nombre de ses fonctionnaires, **il se mobilise lui-même**, avec d'autres concitoyens, pour atteindre ses objectifs de politique locale.

6.3 remarques : l'association existait autrefois en France

Il ne faut **pas conclure** de cette analyse que la société française **n'a jamais connu le phénomène associatif.** Au contraire : sa disparition date des 17 et 18e siècle. En effet, avant la centralisation royale de l'ancien régime **c'est la participation à la chose publique qui produit le lien social**. C'était le cas au niveau tout à fait local.

Chapitre 4 : Max Weber

Introduction

Weber est à la fois un historien et un économiste allemand. Il est également sociologue, ses travaux ont eu lieu fin des années 1800.

Il va se pencher sur l'analyse de l'évolution des sociétés.

En 1904 il publie « **L'éthique protestante** » où il présente une analyse de la culture professionnelle qui s'est installée en Europe peu à peu et va l'interpréter comme le fruit d'une discipline ayant une origine religieuse, le Calvinisme.

Ses travaux permettent de mettre en lecteur un phénomène social avec la réforme catholique et l'émergence des protestants/calvinistes. Mais également, par l'analyse des effets du puritanisme protestant, va être à la charnière de la compréhension de la naissance du capitalisme modéré dans lequel une place centrale est **occupée par les organisations qui vont constitués la clé de lecture centrale de ce chapitre.**

Il faut vraiment avoir à l'esprit qu'au Moyen Age, le point d'intérêt central et vital des individus est la question de l'accès au paradis, de l'accès de l'âme. Si on est bon durant notre vie, lors du jugement de Dieu, on pourra aller au paradis. Le moteur de l'action **est orienté vers le Salut de l'âme.**

Les hommes qui émergent au temps de la liberté des modernes ont les caractéristiques d'être tempéré, modéré, prévoyant et **maître d'eux-mêmes**. Ces dernières sont fortes dans le monde anglosaxon. Weber va tenter de comprendre cette reconfiguration. Il va trouver à cette émergence de comportements humains l'origine protestante européenne en tant que **source de ces nouveaux types de comportements.** On va voir apparaître avec les temps modernes de **nouvelles culture professionnelles** qui vont permettre à Weber d'établir un **lien fort entre la pratique protestante et la rationalité de leur comportent.** On a un élément de réflexion fondamental à avoir.

La **rationalité** renvoie à l'image d'un être rationnel signifiant qu'il utilise sa **raison** pensante pour déterminer ses comportements. Autrement dit, on sort de comportements spontanés, impulsifs. On va placer au centre de la lecture du comportement, la rationalité pour donner sens à l'action. Ce concept de rationalité va être à la base du mouvement **organisationnel** de notre société.

Le monde **organisé** trouve ses origines dans l'émergence protestantisme et s'imposera dans le monde chrétien mais il est **nouveau par rapport à des modes d'organisations plus ancien.** Ce phénomène, nous le connaissons de notre naissance à notre mort puisque nous sommes nés dans un hôpital qui est une organisation et nous finissons dans un funérarium qui est aussi une organisation.

La rationalité va **caractérisée le comportements des individus** et débouché sur le mode organisationnel

1.Ethique protestante et la discipline calvaniste

Max Weber a mis au cœur de son livre de 1904 une analyse de la culture professionnelle comme discipline ayant une origine religieuse : le calvinisme. Sa réflexion l'amènera à fonder une toute nouvelle approche des croyances collectives en sociologie, qui portera, pour la première fois le mot valeur.

Le Calvinisme va être en quelque sorte une **nouvelle théologique** qui va prendre cours pendant une période de réforme de la religion qui va proposer une nouvelle interprétation des écrits bibliques. **Calvin et Luther** ont contribué tous les 2 à faire apparaitre cette branche autonome qu'est le protestantisme.

Calvin va être incommodé par les dérives du Catholicisme en général, cette appropriation peu morale et fidèle de la bible. Le clergé **s'écarte trop** de la bible à son goût. Calvin va fournir de **nouveaux dogmes** qui vont repositionner la matière selon laquelle la croyance doit être vécu pour être fidèle à l'essence même des écrits bibliques.

Weber va essayer de cerner le sens de Calvin et ce qui se passera après que cette nouvelle lecture biblique soit proposé.

Max Weber dira que la morale est un **ensemble de déploiement de comportements concrets par des croyants.**

Calvin écrit comme étant la vraie doctrine à mettre en évidence du texte originel de la bible. Est-ce que cette accession à la vie éternelle est le fruit de la décision divine ou est-ce que l'homme à l'aide

de la grâce de Dieu peut œuvrer avec sa propre salvation ? Le Calvinisme va accentuer la toute-puissance divine ?

1.1 L'angoisse du salut et la stratégie intramondaine

1.1.1 La théologie de la prédestination

La direction de recherche que va prendre Weber est celle **des motivations psychologiques** qui ont leur source dans les croyances et les pratiques religieuses et dans son argumentation, on va distinguer 2 corpus intellectuels : d'une part, la **doctrine théologique** et d'autre part **l'éthique** ou la morale. D'une part, les idées religieuses, des représentations mentales sur la divinité, et d'autre part des préceptes d'actions, de conduite à adopter. C'est une **distinction capitale**, car généralement on les associe au point d'imaginer qu'elles constituent un tout, un bloc. Weber a fait progresser la connaissance lorsqu'il a compris que **la morale n'est pas une conséquence logique de la première** : c'est une invention pratique à partir de difficultés existentielles posées par la théologie.

Le point de départ est dans la théologie de la prédestination. La réforme a **repensé les rapports entre les hommes, Dieu et la grâce**. En résumant très fort, on peut dire que les questions se posaient de la manière suivante : quelle est la part de l'homme dans son salut ? est-ce le fruit de la seule décision divine ? ou bien l'homme, avec l'aide de la grâce, pouvait il œuvrer à sa propre salvation ? Si le catholicisme et dans une certaine mesure et le luthérianisme se rallieront à cette dernière position, le calvinisme accentuera la toute-puissance divine.

En outre, le calviniste était convaincu que **seule une petite fraction de l'humanité était appelée au salut éternel.**

C'est plus compliquer quand on est **calviniste** (bas **de la p.85**), la lecture stricte des intentions reprises dans la Bible nous dit que l'Homme ne peut intervenir dans son Salut, Dieu prend des décrets immodifiables par l'influence humaine.

Que s'ensuit il sur le plan psychologique ? Le réformé vit dans une **profonde angoisse**, doublée d'une **solitude inférieure** inouïe, car l'homme devait trouver seul sa route vers, seul c'est-à-dire sans prédicateur, car il est lui-même prêtre et interprète seul les textes sacrés. Seul c'est-à-dire sans sacrements et sans église, car les sacrements et l'église ne sont pas là pour lui donner la grâce et l'aider à parvenir au salut, mais seulement **pour l'aider à respecter les volontés de Dieu** et ses commandements. Il a **Dieu pour seul confident**, mais c'est un Dieu transcendant, appartenant à un autre monde et dont il ne peut dès lors percer le **redoutable secret** : est-il sauvé ? Une question lancinante torture l'esprit du fidèle, suis-je un élu ? Comment m'en assurer ? Nous sommes bien sur le terrain de la psychologie et nous allons voir que pour rencontrer cette angoisse de salut, ou Weber nous a introduit à une importante distinction entre le dogme et les conséquences morales entre la théologie et l'éthique.

La théologie de la prédestination, quand on arrive sur Terre, Dieu a décidé et quoique je fasse, je ne pourrais infléchir la décision de Dieu comme ceux qui accédera à la vie éternelle. Pour Calvin, seule une petite fraction de l'humanité peut accéder à la vie éternelle, il y a des élus (**résumé dans la p.86**).

Les catholiques, eux, sont dans un **système qui accompagne leur Foi** et qui les aide à bien se comporter. En effet, on a une réunion des catholiques et un curé qui rappelle les dogmes et qui les interprète.

1.1.2 La réussite terrestre, signe d'élection

Cette angoisse ne peut être soulagée **que s'il y a une orientation particulière donnée à la morale et à l'éthique et pour Weber**, il va comprendre le fait qu'il faut pour les calvinistes que leur foi soit attestée par des résultats objectifs. L'individu est obligé de se sentir lu et de se le confirmer. La théologie ne dit personne ne sait s'il est élu et il y en aura peu. C'est tellement angoissant que la stratégie la plus gagnante est de se dire qu'on est un élu, de s'en convaincre mais comme je sais que ce n'est peut-être pas vrai je dois trouver des signes de cette élection. On va donc comprendre comment les individus vont rationaliser leurs comportements au départ de leurs croyances, au départ des postulats qui sont repris dans la religion calviniste réformée. C'est une réponse personnelle, individuelle, active de l'angoissé qui va constituer à dire que pour éloigner l'angoisse, je me considère élu et pour m'en convaincre je vais tenter de trouver des signes de confirmations de cette élection. Le calviniste va trouver dans la **réussite terrestre**, les signes de cette élection et on parle de **réussite économique**.

Le calviniste ne s'abandonne plus à une fuite logique hors du monde comme les catholiques en parlant avec Dieu donc, ici, Dieu est hors du monde mais c'est mon comportement dans ce monde qui va permettre mon élection.

1.1.3 L'ascétisme et la domination du monde

L'ascétisme c'est l'invention d'une discipline de principe et de règles pour les calvinistes.

De là, l'apparition d'une notion centrale au cœur du calvinisme : **la volonté de domination du monde.** Le calvinisme tourne tous ses efforts vers le monde d'ici bas, hommes et choses, et cherche à les maîtriser. C'est ce qu'on appelle **l'attitude intramondaine.** Cette attitude renvoie au fait que le travail sur le monde devient un devoir morale imposé aux croyants et qui est obligé de transformer le monde pour le mettre en accord avec ses **idéaux ascétiques.**

Weber est très clair sur ce point : « *pour l'ascétisme dans le monde, le monde est un devoir moral imposé au virtuose religieuses, qui est alors obligé de transformer le monde pour le mettre en accord avec ses idéaux acétiques. L'ascète devient réformateur ou révolutionnaire rationnel par droit naturel.* »

1.2 L'ascétisme dans la discipline professionnelle

Cette **volonté de confirmation de la grâce** par les résultats objectifs obtenus dans le monde va entraîner une **toute nouvelle conception de la vie professionnelle**. Le calvinisme va s'adonner au travail d'une manière nouvelle : il va construire sa vie professionnelle comme un **moyen au service de la plus grande gloire de Dieu**. Tous ces comportements, toutes ces pensées vont faire l'objet de son attention, de son examen pour se diriger vers ce but. Il s'impose un nouvel ascétisme différent des moines du Moyen Âge : un ascétisme sécularisé et laïc. C'est l'idée d'une discipline professionnelle qui émerge.

L'ascétisme, c'est l'invention d'une discipline de principe et de règles alors que le mystique suit une voie toute différente. Cette discipline est faite de principes et de règles alors que celui des moines est de type mystique. La discipline professionnelle est la réponse comportementale de l'ascète à sa croyance dans les dogmes.

Faire du travail un devoir moral, c'est l'innovation calviniste fondamentale, car c'est la façon selon laquelle les calvinistes pensent qu'ils vont pouvoir **générer des résultats, signe de cette élection.** C'est une des clés culturelles du capitalisme d'après Weber. C'est une idée à bien comprendre et que l'on examinera **5 facettes importantes** à savoir : la valorisation religieuse du travail professionnel, la vie systématiquement organisée la surveillance de tous les détails de la vie quotidienne, les techniques de contrôle de soi ainsi que la séparation moderne de la famille et de l'entreprise.

À travers ces 5 modalités de restructuration rationnelle de sa vie, on découvre que le calviniste **travaille aussi sur sa personnalité**. C'est toute sa vie qu'il veut transformer d'une manière profonde et durable et qui fera l'objet d'une emprise cohérente. S'il est un entrepreneur, le calviniste l'est aussi dans sa vie morale entière, il se livre à un façonnement systématique et rationnel de sa vie morale entière.

Les envies calvinistes vont déclencher cette approche de cette société de capitalisme modérée.

1.2.1 Valorisation religieuse du travail professionnel dans le monde

Suis-je un élu ? comment m'en assurer ?

La réponse vient **par le travail sans relâche dans un métier**. Pourquoi le travail ? Parce que l'homme doit « *faire la besogne de celui qui l'a envoyé aussi longtemps que dure le jour* » et la parabole des talents (où l'on chasse le serviteur peu affectif) vient encore renforcer cette attention à la fructification des dons de Dieu. Le travail professionnel s'inscrit dans le plan de Dieu. Il **est source de sanctification personnelle.**

Le travail est revêtu ici d'un **sens profondément religieux**. Il est l'œuvre des élus, des Saints qui participent à la création et à la gloire de Dieu. C'est pourquoi il faut apprendre un métier même si l'on est fortuné, car les biens reçus en héritage **ne méritaient aucun respect face à ceux gagnés** pour la réussite en affaire. De même, la mendicité est **proscrite** ,ce sont d'ailleurs les puritains d'Angleterre qui créeront au 17e siècle les work houses pour les chômeurs, tout comme est rejeté la **pauvreté évangélique** des ordres mendiants : on ne peut pas désirer être pauvre.

1.2.2 La vie calviniste systématiquement organisée

À la différence du catholique et du luthérien, le calviniste va se saisir de sa vie et **l'organiser systématiquement de manière à se prouver son état de grâce.**

C'est un nouveau sens du déroulement de l'existence qui apparaît et c'est avec la place accordée au repentir que l'on distingue le plus nettement les 2 attitudes. Alors que le catholique ou le luthérien **accordent une place importante au repentir avec l'idée que l'on peut être pardonné et que l'on peut repartir à 0 et plaire à Dieu à nouveau**, le calviniste écarte cette manière de voir. Il n'est pas question **d'avoir une vie sinueuse, faite d'aller et de retour, d'aller vers la grâce et de retour en arrière dû aux péchés. S'il y a des échecs, il est exclu de les compenser par une bonne volonté accrue**. Non, la différence essentielle, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de bonnes œuvres isolées, successives, entrecoupées de chutes dans les péchés ; il s'agit au contraire « d'une *vie tout entière de bonnes œuvres érigées en système* ».

C'est ici l'opposition la plus claire et la plus nette. D'un côté, une vie sinueuse, méandré, faite d'aller et de retour, de l'autre, une vie totalement rectiligne, tordue par la grâce vers le salut. Ainsi donc le

luthérien s’en tient à un émiettement de Maximes particulière et incertaine alors que le calviniste va se consacrer à l'élaboration d'un système de conduite cohérent.

Tout au contraire, pour le calviniste, chaque péché isolé **anéantit tout ce qui aurait pu être accumulé** en fait de mérites par les bonnes œuvres au cours d'une vie entière.

On comprend alors que le catholique et le Luthérien s'ouvrent des **perspectives éthiques différentes** avec ces notions de repentir et de contrition : ou encore avec dans la doctrine catholique, la solution des indulgences qui est un moyen de rachat des péchés antérieurs.

En somme, le catholique et le luthérien se donne la **possibilité d'une évasion**, d'un adoucissement, se permettant des consolations amicales et humaines alors qu'au contraire le calviniste **n'a pas de moyen équivalent de soulager périodiquement sa conscience de pêcheur,** de sa culpabilité. Il se trouve en permanence dans une situation de **monstrueuse tension** qui n'offre aucun relâchement temporaire. L'exutoire, c'est le travail professionnel conçu comme un **devoir religieux.**

1.2.3 Surveillance de tous les détails de la vie quotidienne

Une telle conception organise la maîtrise de tous les comportements quotidiens pour qu'ils s'inscrivent dans une perspective aussi élevée. On va procéder à un **investissement moral de tous ces comportements et de toutes ces pensées**, on va leur donner un sens nouveau et les réaménager est en fonction de leur but : faire de sa vie une entreprise de sanctification et atteindre une perfection morale dans et par le travail.

C'est ainsi qu'à titre d'exemple on peut dire que l’oisiveté est condamnée, que le repos de la profession des richesses est rejeté. Il ne faut pas passer son temps en société, le perdre en vain, bavardage, dans le luxe, en dormant trop. Il faut éviter le péché, des paroles inutiles, il faut fuir à la lecture des romans, il faut savoir se contenter d'une alimentation frugale, de bain froid. La continence profonde **se met au service des commandement divins.** Il faut **rejeter la profonde naïveté** de l'existence et toutes les joies qu'elle peut offrir : il faut bannir le divertissement, il faut dompter ces impulsions, freiner ces spontanéités.

Discipline que nous risquons de considérer aujourd'hui, avec le recul, comme un simple cadre de règles alors que Weber entend nous restituer le vécu oppressant d'il y a quelques siècles

1.2.4 Techniques de contrôle de soi…

Quel moyen le calviniste mettra t-il en œuvre pour organiser ainsi la vie ? On se doute que les examens de conscience seront **permanents**, qu’il tiendra des journaux religieux dans lesquels pêcher, tentation, progrès sur le chemin de la grâce seront enregistrés à la suite ou inscrits sous forme de tableaux. Benjamin Franklin en offre un exemple classique avec la comptabilité de ces progrès dans les différentes vertus qu'il tient à l'aide de tableaux statistiques.

Il faut une vie disciplinée, orienté vers le travail professionnel dont la finalité est la réussite terrestre. Tout ce ceci mène aux techniques de contrôle de soi. Il pratique des examens de conscience permanents.

1.2.5 … et la Séparation famille – entreprise

Plus profondément encore, et dans ce 3e cas de technique morale, nous touchons ici à un point tout à fait **central de l'argumentation de Weber** : l'activité professionnelle peut devenir un **moyen de perfectionnement moral**, si ce produit une distanciation d'avec le foyer domestique , si l'on se libère

de la logique familiale freinant sa disponibilité d'esprit à l'égard d'une logique économique de maîtrise du monde.

Terminons ce point par une ultime précision d'ordre chronologique : ce tableau de la nouvelle culture professionnelle calviniste concerne les années allant du 16e siècle jusqu'au dix-neuvième siècle. Nous verrons dans ce point consacré à la rationalité or axiologique qu'il faudra distinguer 2 moments : en gros avant et après 1850/1900, lorsque la discipline religieuse prendra un cadre spirituel et valoriel pour devenir mécanique, lorsqu'une nouvelle structure sociétale apparaîtra succédant à la Gemindschaft.

2. Rationalité instrumentale

2.1 Deux aspects de la rationalité wébérienne

Une des plus importantes contributions de Weber sur ce thème de la rationalité est sa célèbre distinction **des 2 facettes du phénomène** : le volet instrumental et le volet axiologique. Avant de développer cette idée, présenterons d'abord très synthétiquement en quelques lignes les définitions de Weber : on découvrira progressivement que cette distinction des 2 rationalité renvoie à la **problématique des intérêts et des valeurs**. La rationalité instrumentale porte sur le calcul des moyens pour atteindre un but et, avec le calvinisme, dès le 16e siècle, la réflexion sur la combinaison des moyens va se **perfectionner**. La rationalité actuelle éthique renvoie à une autre idée : c'est un autre type de travail humain : elle ne **porte pas sur les moyens, mais concerne les valeurs**. Cette rationalité consiste en une **systématisation des conduites**, c'est à dire une redéfinition et une restructuration autour d'une valeur. Ce processus culturel de systématisation est lui aussi marqué par la religion calviniste. **Calcul des moyens et systématisation des conduites autour d'une valeur**, telles sont les 2 axes de la rationalité calviniste.

Nous développerons 3 idées à ce propos. Tout d'abord, nous montrerons que la naissance d'une perspective instrumentale supposait une vision très spécialisée, c'est à dire très concentré sur certains éléments sélectionnés de la situation, vision qui annonçait la science économique d'Adam Smith ensuite, nous verrons qu'elle a entraîné une lecture du monde comme objet, comme chose, dépouillée de ses dimensions magiques et dès lors susceptible d'une approche scientifique. Et enfin, nous montrerons qu'elle est associée à une redéfinition des relations familiales, redéfinition propre au monde calviniste et qui, aux yeux de Weber, va soutenir et animer ses traces tonalités instrumentale pour rompre avec le monde prémoderne.

2.2 Rationalité instrumentale et science économique

D'après Weber, une toute nouvelle **attitude de recherche d'efficacité apparaît** à partir du 16e siècle, elle repose sur **un meilleur calcul des moyens**. Weber la nomme **action rationnelle en finalité**, que l'on appellera aussi ultérieurement **action rationnelle instrumentale**. Pour Weber, ce perfectionnement du calcul repose sur une spécialisation de l'action : à partir du 16e siècle, les marchands et artisans qui se convertissent au calvinisme **vont aborder autrement certaines situations dans lesquelles ils vivent et sur lesquelles ils veulent agir**. Ils n’y lisent que certains éléments, ils sélectionnent ceux qu'ils jugent pertinents et en laissant tomber d'autres qu'ils retenaient antérieurement dans la société traditionnelle. Ceci signifie que le nouveau calcul économique **repose sur un nouveau cadre mental**, ou cadre cognitif, qui identifient et sélectionnent les éléments constitutifs de la situation, en l'occurrence les **éléments jugés strictement**

économiques. Ainsi nait le regard économique qui n'est pas un regard naturel c'est-à-dire un regard qui aurait toujours existé comme tel depuis les origines humaines. Répétons le encore : une telle idée de spécialisation, familière à nos yeux de contemporains, ne l'est que depuis 2 ou 3 siècles : elle **ne l'était pas autrefois avant la modernité**. Cette nouvelle logique de calcul économique a été saisie avec précision par la source économique naissante à la fin du dix-huitième siècle : lorsque en 1776, Adam Smith publie *sa richesse de nation* : il identifie un marcher avec les rôles du producteur et du consommateur, et donc la loi de l'offre et de la demande pour la fixation des prix.

L'élément important à retenir dans cette démarche d'Adam Smith est **la sélection, par les acteurs, d'un seul aspect, d'un seul but,** dans la situation et l'exclusion des autres dimensions. Au terme d'un puissant processus intellectuel développé au 17e siècle par les penseurs français appartenant surtout au courant janséniste, comme Pascal, Nicole, ainsi que par Montesquieu, Smith parachève la découverte d'un nouveau type d'acteurs, **l'homo economicus**, défini par leur seul intérêt économique. Avec Smith, nous assistons à l'extraction de tout nouvel acteur hors de son système social prémoderne, l'interaction multidimensionnelle qui était à la fois religieuse, économique, familiale, culturelle. Telle est la nouveauté qui marque la rupture avec les situations sociales antérieures qui mêlaient ces différentes logiques sociales et culturelles.

2.3 Rationalité instrumentale, magie et science

2.3.1 Le recul de la magie

Cette spécialisation du regard calculateur et instrumental est associée à 2 phénomènes étroitement liés : **le recul de la magie et l'objectivation des relations sociales**, qui entraîne l'essor de la science.

En tout premier lieu, le calvinisme entraîne **un reflux de regards magiques** porté sur le monde que l'on a également traduit comme désenchantement. La rationalisation manifeste le recul de l'importance de la tradition et de la magie dans la détermination des conduites humaine et une entreprise croissante de la volonté résonnante sur ces mêmes conduites. La présence de ce travail de la volonté est bien, pour Weber, **le critère permettant le partage entre la pratique des catholiques et des luthériens** d'un côté, des calvinistes de l'autre. En effet, toutes la question est de savoir comment le croyant va se rassurer sur sa rédemption ? Plus précisément, quelles sont les techniques de salut qu'il va mettre en place : magiques ou rationnelles ?

Pour Weber, la part de la magie est **importante** chez le catholique et le luthérien. C'est de cette manière qu'il **interprète la communion et la transsubstantiation** ou le recours aux sacrements comme celui de la pénitence, qui permettra d'effacer les conséquences morales des actes par une opération mystérieuse.

Toute différence est la situation du calviniste qui se sent responsable de ces actes, jusqu'au bout, jusqu'à sa mort. Aucun sorcier, aucun magicien ne peut venir **métamorphoser ses pratiques et ne peut grâce à l'alchimie mystérieuse du pardon divin, effacé de ses crimes,** la sanction de la damnation éternelle.

Les techniques de salut du calvinisme sont **rationnelles** en ce sens que, la part de volonté rationnelle est **accrue** dans la définition de son éthique. Le calviniste s'efforce de soustraire l'homme à la puissance des instincts. Il se **méfie de la spontanéité**, il s'oppose à un ordre dans la conduite de sa vie, il procède à des examens de conscience, il l'interroge et s'interroge avec une méthode sur tous ces comportements.

2.3.2 La montée de la volonté

Au cœur de ce processus, le recul de la magie et de la passivité humaine devant les forces magiques ouvre la voie à la volonté ou, au contraire symétriquement, la percée de la volonté **crée un monde objet**. Toutes les considérations magiques **doivent disparaître** puisqu'elles empêchent cette emprise. Dépouillée de ses caractéristiques magiques, le **monde devient objectivé et chosifié** : il apparaît comme un système de relations objectives permettant la prévision et le calcul, fruit de la volonté. L'exigence d'actions de transformation du monde, portée par les calvinistes suppose une **soumission du monde à la volonté humaine.**

Les calvinistes vont être les premiers individus qui vont contribuer à l'essor de volonté sur l'intention des hommes et des femmes de manière tel à être conforme aux prescriptions de leur éthique.

2.3.3. Un monde objectivé et chosifié

La thématique wébérienne de la chosification des relations humaines dans les champs économiques et politiques **apporte un éclairage supplémentaire sur les effets de la rationalisation instrumentale**. Nous avons dit plus haut que le regard instrumental réduit les éléments pris en compte dans la situation : les acteurs **sélectionnent ceux qu'ils jugent pertinents et en laisse tomber d'autres** qu'ils retenaient antérieurement.

Avec la rationalisation, le monde **est désenchanté**, et progressivement perçu comme un objet : il devient **chosifié** : dans son ouvrage posthume, *économie et société*, Weber décèle également une **chosification des relations humaines** qui se définit par **l'abandon des relations personnelles de l'ordre traditionnel au profit d'un système de relations objectiv**able permettant la prévision et le calcul et se tant dans le champ économique que politique.

Il en est ainsi du monde économique. Les attitudes **contraires sont condamnées** à disparaître, comme l'éthique catholique de fraternité qui mêle la considération économique aux préoccupations morales : le cocontractant est-il d'abord un créancier débiteur ou un frère en Jésus-Christ ? Un monde objectivé requiert **l'abandon des considérations personnelles** dans l'appréciation des flux économiques et des calculs. Ce qui a conduit **la création des dépôts de de mendicité** destinées à redresser les vagabonds et mendiants par le travail, comme le Rasphuis d'Amsterdam fondé en 1596.

2.3.4 Rationalité instrumentale et science

La chosification du monde devenant l'objet est alors **liée à la progression de l'esprit scientifique**. À partir du 17 siècle ,1 virage sera pris : **la recherche d'un meilleur agencement des moyens s'appuiera progressivement sur la démarche scientifique**. Weber avait déjà noté en 1904, que l'observation scientifique est fille de l'ascétisme protestant, mais ce sera le sociologue américain R. Merton qui tentera de démontrer, dans sa thèse de 1936, une **corrélation entre le puritanisme et le développement de la pensée scientifique** au 17e siècle en Écosse. Le développement scientifique se greffe ici comme méthode de connaissance pour permettre toujours plus l'objectivation du monde.

2.3.5 Conduite permanente et quotidienne

Concluons cette première étape consacrée à l'action instrumentale comme activité spécialisée par une de ses particularités capitales : le **caractère continu de son exercice**. Il ne s'agit pas d'une attitude occasionnelle : c'est une **conduite devenue permanente et quotidienne**. C'est ici que l'on mesure la différence d'avec le passé, et que l'on peut répondre à l'objectivation que de tels comportements existaient déjà autrefois, dans le champ économique, et ce depuis la plus haute antiquité. Par exemple, nous connaissons le cas des commerçants de Chine ou de Phénicie, réputés pour avoir développés le commerce avec la plus grande intelligence. Mais il s'agissait alors de capitalisme : on préparait une opération, on la lançait et une fois réussie, on se reposait un certain temps et puis on recommençait. En Occident, au 16e siècle, l'innovation est **fondamentale**. Elle réside dans le fait que **l'attitude économique calculée devient continue**, qu'elle se répète jour après jour, c'est toute la vie quotidienne qui en est imprégnée. Un chinois ou un phénicien de l'Antiquité, revenu au 16e siècle, ne reconnaîtrait pas leurs concurrents calvinistes. Hier, c'était déjà des actes rationnels, mais isolés : il ne s'inscrivait pas dans une action continue.

2.4 Rationalité instrumentale et famille calviniste

Nous souhaitons attirer ici l'attention sur une remarque observable de Weber, une remarquable observation de Weber : il a compris qu'une innovation dans le cadre des relations familiales calvinistes **a été porteuse de cette rationalité instrumentale**. Il s'agit de l'adoption et de la mise en œuvre, dans ces familles, **de la comptabilité en partie double**. Cette dernière n'est pas qu'une simple innovation technique, tout à fait neutre : elle est associée à un **nouveau type de relation familiale.**

Ce type de comptabilité, qui avait déjà été inventé ailleurs viendra soutenir une **nouvelle attitude morale.** Car si pour les calvinistes, l'activité professionnelle peut devenir un moyen de perfectionnement moral lorsque de grands accomplissements économiques sont atteint, il faut encore **pouvoir les mesurer avec objectivité**. Le calviniste doit donc pouvoir suivre les résultats de cette logique économique, stricte et spécialisée, il **lui faut pouvoir isoler le jeu des seuls facteurs économiques**. Dès lors, il faut opérer une **distanciation d'avec le foyer domestique.** La nouveauté du calvinisme, nous dit Weber, c'est la séparation du ménage et de l'entreprise et l'une des formes en sera tenue de 2 comptabilités séparées, celle de la famille et celle de l'entreprise.

Prenons un exemple du temps ou les activités familiales et professionnelles étaient mélangées dans une comptabilité unique. Imaginons un prêt familial, commandé par le soutien prioritaire à accorder aux membres de sa famille et qui entraîne la possibilité d'un investissement dans des opérations avec des étrangers. Une comptabilité unique ne permet pas de mesurer avec précision la qualité des efforts professionnels, cet isolement d'un lieu comptable scientifique pour saisir l'activité professionnelle permettra une observation de soi-même, une analyse de ses motivations et un examen des conséquences de ses comportements professionnels dans le sens strictement économique dont l'analyse sera facilitée du fait qu'ils ne seront pas mêlés aux comportements familiaux.

Tel est le fait important : cette innovation comptable a permis une dissociation **de 2 sphères d'interaction**, autrefois mêlées, celles qui appartiennent aux relations primaires familiales et celles qui relèvent désormais de l'économie.

Mais le raisonnement doit être prolongé. Cette adoption de la comptabilité est **révélatrice d'un phénomène culturel plus fondamental** : **le détachement émotionnel** qu'elle suppose au sein des familles. Par détachement émotionnel, Weber entend le **désinvestissement** dans les relations familiales et la préférence accordée à d'autres personnes que celles de la famille. C'est une idée

remarquable qui témoigne de la profondeur des analyses de l'histoire et de la sociologie allemande au début du 20e siècle.

Dans un document complémentaire, nous exposons cette hypothèse du détachement affectif en 2 temps point d'abord en montrant son ampleur et son étendue au sein des familles calviniste au 16e siècle où il apparaîtra sous la forme saisissante d'une préférence donnée aux étrangers, qui sera une des sources de la confiance nécessaire aux échanges sur le marché, et ensuite en la replaçant dans la longue durée : les familles chrétiennes en avaient déjà adopté un aspect essentiel, plusieurs siècles plus tôt, en tout cas dès le 11e siècle lors de la fondation des villes.

3.Rationalité axiologique

Dans son analyse de la spécificité occidentale, Weber ne s'est pas limité à la seule rationalité instrumentale. Il a également identifié un 2nd processus : **la rationalisation axiologique**. Avec ce concept, nous avons affaire à un autre niveau de la réalité sociale : il ne s'agit plus seulement d'une combinaison des moyens en vue d'une plus grande efficacité. L'emploi du vocable axiologique nous signale que nous sommes **sur le terrain des valeurs.**

Rappelons-nous 2 titres de nos paragraphes antérieurs : « *une vie calviniste systématique organisée* » et « *la surveillance de tous les détails de la vie quotidienne* ». Ces titres trouvent ici leur justification théorique. La rationalisation axiologique **repose sur une dynamique de systématisation des conduites,** une mise en cohérence des pratiques autour d'une valeur décidée dans l'action. Systématisation et cohérence sont les mots clés de la rationalisation axiologique.

Et effectivement, Weber observe que les calvinistes procèdent à u**ne mise en cohérence de tous leurs pratiques en adéquation avec la nouvelle valeur acétique** qu'ils se donnent. Portés par leurs interrogations religieuses seront-ils sauvés ? ils développent une telle ligne morale autour de laquelle ils réordonnent toutes leurs conduites. Ils **modifient bon nombre d'attitudes et de conduites qui leur venaient de la société traditionnelle** : souvenons-nous des exemples que nous avons rapportés plus haut et qui portaient sur l'oisiveté et les bavardages, le luxe, les divertissements, les paroles inutiles et la lecture des romans, l'alimentation et, les relations sexuelles et que, à la suite de Weber nous avons repérés dans les dénonciations des pasteurs puritains.

Ils se forgent ainsi **une nouvelle attitude au travail, très disciplinée** ,1 nouvel état du travail ascétique. Toutes les pratiques traditionnelles sont alors **remodelées**. Il nous faut prendre la mesure de la mutation, car cette tâche revêt une **ampleur inédite** : si les calvinistes deviennent ainsi de nouveaux entrepreneurs dans le champ économique, ils deviennent tous autant des **entrepreneurs moraux** agissant sur leur vie morale, qu'ils modèlent tout au long de leur vie. Plus profondément, encore : ils **refaçonnent leur personnalité**. Ils se créent ce que l'on appellera plus tard un caractère. C'est un long travail sur soi qui s'est étalé sur plusieurs siècles et qui a fasciné depuis longtemps les intellectuels et les chercheurs.

Tel est le re façonnage de leur pratique **en lien avec la nouvelle valeur et de la discipline ascétique.** Les calvinistes sont consacrés à une tâche de **réinterprétation de la théologie** de la prédestination qui leur a permis de rechercher des signes d'élection en se **réappropriant les théologies calvienne en morale calviniste.**

Un homme nouveau vient de naître en Europe occidentale de poids les professionnels qui déploient ses activités commerciales ou autres, en leur donnant un sens nouveau qu'il reçoit d'une éthique

religieuse point il y a toujours eu des juristes, ou des militaires, mais maintenant l'organisation méthodique d'une vie professionnelle se fait comme un comme une fin en soi : c'est un nouveau devoir moral hier l'activité professionnelle était un service d'autre chose de poids il fallait juste que l'homme se nourrisse, maintenant c'est devenu une fin en soi et ce sont les conséquences pratiques et morales d'une théologie de la prédestination qui en serait peut-être une des origines.

4.Rapports entre ces 2 formes de rationalité

Reste alors une question importante : quels sont les rapports entre ces 2 formes de rationalité ? ce développent-elles indépendamment l'une de l'autre ? Ou l'une entraîne elle l'autre ?

La réponse de Weber est magistrale, respectueuse des faits, elle distingue **2 périodes** : les années 1500 à 1800/1850 et puis les années subséquentes, le 19e siècle qui nous amèneront à ce quart de siècle 1890 à 1914 que l'on a appelé le **moment de la grande crise de la conscience européenne.**

Pour weber, c'est le travail de **systématisation axiologique des conduites qui poussent au développement d'une logique de calcul des moyens** et ce, dès le 16e siècle et durant les 2 siècles qui suivent. Si les 2 processus sont **concomitants**, l'un a une capacité d'entraînement sur : le moteur et la croyance religieuse à la recherche de signes de salut et la recherche de l'efficacité qui en est la suite.

4.1 L'ascétisme calviniste, « cause » du capitalisme ?

Ultime question : dans l'esprit de Weber, l'ascétisme calviniste est-il la cause du capitalisme ? Les croyances religieuses **exercent une influence primordiale**, certes, mais pour Weber, leurs **effets sont indirects et inattendus.** Indirect tout d'abord car comme nous l'avons vu, il y a eu une **réinterprétation de la morale calvinienne par les calvinistes**, une corruption de la théologie de Calvin, une falsification de sa pensée.

Inattendu aussi : le calviniste sera le **premier surpris de l'apparition d'un monde sécurisé et axé sur la recherche du profit. Le**s intentions calvinistes n'ont rien à voir avec les conséquences : c'est la théorie des effets inattendus, appelés **aussi théorie des effets pervers ou contre-intuitifs**. Cette idée d'effet indirect et inattendu s'oppose à l'hypothèse d'un déterminisme entraînant inéluctablement les conduites, comme on le trouvera dans bon nombre d'interprétations marxistes.

Enfin, dernière remarque, s'agit-il d'un raisonnement causal établissant la priorité d'une cause religieuse ? Le débat épistémologique est complexe et nous nous limiterons à : d'abord , Weber est conscient du **caractère très partiel de sa démonstration** « *il resterait à élucider la façon dont l'ascétisme protestant a été à son tour influencé dans son caractère et son devenir, par l'ensemble des conditions sociales, en particulier par les conditions économiques* ». Ensuite, il ne s'agit **pas d'une analyse de causalité, mais d'un raisonnement en termes d'homologie structurale.** Il s'agit d'établir des affinités entre le champ religieux et le champ économique en distinguant en outre, très soigneusement, les conjonctures historiques comme l'a fait Weber.

=> Pour Weber il y a un lien **indirect** entre ascétisme et capitalisme qui est la réappropriation de la théologie des calvinistes qui est celle de la réussite terrestre. Celle-ci a généré cette discipline professionnelle et donc au départ de la croyance religieuse dans la théorie de la prédestination, on s'est retrouvé dans ce phénomène économique. C'est un effet **inattendu**. Plus on a de gains, plus on a de signes forts d'élection.

4.2 La cage d'acier

En revanche, la 2nde période du capitalisme relève d'une **autre modalité de structuration** et les faits lui montrent que les choses ne vont pas dans son sens. Son raisonnement sur la 2nde moitié du 19e siècle, et plus précisément sur les années 1880- 1900 le conduisent à un tout autre diagnostic qui s'ouvre, tout à la fin du livre, sur une formule percutante « *le puritain voulait être un homme besogneux et nous sommes forcés de l'être* ». Les 2 verbes opposés que retient Weber (voulaient et forcés) ont été **soigneusement choisis pour signifier de manière très nette le contraste entre les 2 sociétés.** Hier, c'était un monde **rempli de Dieu**, même s'ils étaient cachés. Et aujourd'hui que s'est-il passé en 1904 ? nous vivons dans un monde où selon Nietzsche « Gott is tod » c'est-à-dire **Dieu est mort.** Où selon les mots plus nuancés et empiriquement plus prudents de Weber, la présence du divin s'est estompée ou effacée.

Certes, le professionnel agit toujours de manière **rationnelle instrumentale**, mais sans qu'il puisse inscrire son activité dans un cadre religieux. Les cages d'acier **nous forcent à la discipline**, le travailleur se retrouve donc dans de grandes structures bureautiques (structures impersonnelles) qui lui définissent des rôles à tenir et qu'il **adopte automatiquement**. Telle une roue dentée entraînée par d'autres roues dentées dans des engrenages sans fin. Le travail discipliné s'exécute **sans l'aide d'une conviction spirituelle.**

Les Calvinistes vont pratiquer le **contrôle de soi** et vont de la sorte recréer un **nouveau système de valeur** autour de cette réalité de vie dans une peur de ne pas être élus. Ils mettent en conformité leur élection et leur réussite sur Terre.
Les Calvinismes recherchent en permanence le bénéfice et on bascule dans une **approche intéressée.**

Dans la **sociologie classique**, les valeurs **surplombent** les intérêts. Dans la **sociologie moderne** que l'on va à présent étudier, les valeurs sont sur un pied **d'égalité** avec les intérêts.

4.3 Valeurs transcendantes vs décision valorielle

A l 'époque de l'ouvrage de Weber (19ème) , les valeurs transcendantes sont effacées pour avancer vers une nouvelle définition des valeurs **comme décision valorielle (en 1904).** Cela sera totalement **différent** des idées de Tocqueville et Montesquieu. Pour lui, ce ne sera plus une valeur reçue d'une transcendance, religieuse ou laïque, de Dieu ou de la Raison mais bien **une décision des acteurs**. Les 5 dernières pages de L'Ethique protestante ouvrent la voie à **l'approche normative**, mais cette voie restera **occultée** pendant 50ans, **jusqu'aux années 1950.**

<u>Conclusion :</u>

1.Les valeurs classiques, croyances dans un sens donné aux hommes

La dynamique des intérêts des valeurs orchestrera la réflexion des sociologues classiques jusqu'à la fin des 30 glorieuses. Prenons du recul et passons en revue leur position sur un point crucial : leurs approches relèvent qu'ils retiennent **3 acceptations différentes du rôle de la raison dans l'histoire.**

Avec Montesquieu, pour la première fois ,1 sociologue déclare que **la liberté est à l'œuvre dans l'histoire**. Il a rompu avec le sens théologique que Bossuet avait encore rappelé encore avec force quelques années plus tôt (dans un ouvrage posthume en 1709), soulignant que la **providence divine**

guidait le Royaume de la France. L'ancien parlementaire a libéré l'action humaine de la transcendance religieuse. La raison donne cette liberté créatrice. La preuve la plus éclatante en est **l'invention d'une nouvelle société en Europe**, l'Angleterre, marquée par la **liberté politique et le commerce.** Il ajoute une 2nde idée : il s'agit d'une raison que nous pourrions appeler **systémique,** les inventions politiques ou économiques ne sont pas abandonnées au hasard. Elles s'inscrivent dans un ensemble cohérent où tous les **éléments tiennent ensemble**, formant un système rationnel : elles sont **commandées par la raison.**

Et puis il y a Tocqueville, qui croit dans le **développement d'une dynamique égalitaire**, due à la **providence divine**. Mais il n'adhère pas à une foi naïve dans le progrès : la recherche de l'égalité comporte un **risque**, l'appel à l'état, ce qui peut être **attentatoire à la liberté.**

Et enfin, il y a Weber dont le cas est plus complexe **puisqu'il a abandonné l'idée d'un sens donné,** inaugurant avec une avance de 50 ans la **le tournant normatif.** Il ne répond donc pas aux critères fondamentaux de la sociologie classique et pourtant nous l'avons rangé dans cette première partie. La raison en est que la sociologie wébérienne, telle qu'elle a été comprise par ses interprètes vivant aux États-Unis a été retraduite et inscrite dans cette tradition classique et a ensuite marqué des générations de sociologues, tant américain qu'européen. Ils ont accordé une **place peut-être excessive à sa grande recherche** de 1904 sur le rôle du calvinisme dans l'apparition du capitalisme, au détriment de ses travaux ultérieurs. Ce faisant il soulignait l'importance **des valeurs communes associées à Dieu caché et silencieux** dans la genèse des temps modernes.

Raison et liberté pour Montesquieu, providence égalitaire pour Tocqueville, Dieu caché des calvinistes pour le Weber de 1904, tel son leur contribution à la sociologie.

2.Les 30 glorieuses, Parsons et la value

Pour un ensemble de motifs, la sociologie **renouera avec les accents de la philosophie des lumières** après la 2nde guerre mondiale. C'est un fait expliquer, car si le massacre de la Première Guerre avait déjà ébranlé la croyance dans la raison et les espoirs dans l'événement d'un avenir pacifique et rationnel, les carnages de la 2nde guerre, et **surtout la Shoah**, ne pouvait être que les pires démentis à une telle foi. Et pourtant, cela n'a pas empêché un **ultime sursaut de cette croyance** après 1945. La victoire des forces armées américaines et soviétiques sur l'extrême droite nazie y contribua sans doute, assurant ce qui était alors perçu comme le **triomphe de la démocratie ou du socialisme**. Probablement au prix de l'occultation volontaire de la Shoah, qui ne s'est levé qu'à la fin des années 1970.

2.1 la raison sociologique durant les 30 glorieuses

Nous nous limiterons ici à la forme ultime que l'idéologie du progrès a prise au sortir de la 2nde guerre mondiale, durant les années 1945 à 1975, car c'est alors que la théorie sociologique tiendra, probablement pour la première fois ,1 **rôle dominant de légitimation** d'un tel sens donner à l'histoire. La **raison sociologique sera à ce moment au cœur de la croyance** valorielle en un sens supérieur conduisant à la société.

Mais il faut d'abord resituer le contexte des années d'après-guerre et rappeler quelques faits qui paraissent confirmer ces événements du progrès. Les hommes avaient la conviction que **les grandes valeurs de la modernité**, l'égalité et la liberté **étaient en cours de réalisation**. Grâce au réformiste social-démocrate, l'égalité et la justice sociale progressait avec l'élévation du niveau de vie dû à la **croissance économique et à la sécurité sociale**, et donnait un **essor nouveau à l'individualisme**. La liberté politique aussi s'affirmait avec la **victoire des démocraties libérales** sur les régimes

totalitaires. Il en allait de même sur la libération à l'égard de la maladie avec les avancées de la médecine et des psychothérapies. Les 30 glorieuses étaient le **temps de la souveraineté du droit de l'état providence et surtout de la science qui était portée par de nouvelles professions** comme les économistes, les sociologues, les psychologues, les travailleurs sociaux.

La nouveauté de l'époque **était la légitimation de ces avancées par de nouvelles idées générées par les sciences sociales** et notamment l'économie et la sociologie. Cette dernière était partagée à l'époque, en 2 **grands courants hégémoniques**, profondément **antagonistes** : le structuro-fonctionnaliste de l'américain Parsons et le néo marxiste, version française, qui tous 2 considéraient qu'un tel sens guidait la société.

2.2 Parsons et la value

Dans les années 1950, le sociologue américain Parsons a offert une très **importante synthèse théorique sur la société occidentale**, sa thèse qui marquera les esprits de sa génération et de celle qui suivra. Il a défini ses sociétés par un system of **Common value**, plaçant au cœur de sa théorie le concept de value. Et pour lui, les valeurs des sociétés occidentales expriment fondamentalement un **activisme instrumental** qui rappelle immanquablement Weber et l'ascétisme intramondain désenchanté des calvinistes.

Parsons définissait la société de son temps comme une **société structurée par la valeur d'achèvement,** qui l'opposait à la société traditionnelle, marquée par l'ascription. L'achievment était la **valeur cardinale** qui définissait le type de société moderne depuis le 16e siècle et elle était associée à d'autres valeurs centrales parmi lesquels la rationalité qui est au cœur de grands systèmes culturels que sont le droit et surtout la science. Reconnaître qu'il y a achievement, rationalité et science, c'est **bien évoqué des croyances collectives vectrices de progrès**. Et pour piloter une telle société, Parsons **substitue aux professions des affaires** qui étaient jusqu' alors perçues aux USA comme source du progrès, **les professions scientifiques** qui vont occuper une place prédominante : et parmi elles, il accorde alors aux **médias**, la **nouvelle élite professionnelle**, le leadership valoriel éminent dont il fera la première grande analyse sociologique.

De son côté, le néo marxiste, surtout français, s'appuyait sur ces nouvelles analyses scientifiques pour **prophétiser le salut de l'humanité.** Il diagnostiquait une nouvelle phase de l'exploitation capitaliste définie par une **nouvelle contradiction majeure au sein de l'infrastructure économique**, entre les forces productives et les apports de production et prédisait la victoire révolutionnaire de la classe ouvrière sur le capitaliste et la disparition de la propriété privée. Les classes dominées acceptait un tel sens et avec le recul, on mesure l'ampleur dramatique de la déception liée à la **chute du marxisme :** le prolétariat perdait sa mission messianique d'apporter le salut à l'humanité. La révolution ne vint pas, mais l'autre aile, réformiste, pouvait espérer une **victoire sociale démocrate** reposant sur des rationalisations et une certaine **cogestion de l'économie avec les syndicats.**

Bref, comme l'argumentait la théorie sociologique, le progrès surgira de l'histoire, qu'il s'agisse des avancées de la science sous la houlette des professions scientifiques dont la médecine est le modèle ou qu'il s'agisse de la lutte des classes avec le prolétariat émancipateur de l'humanité.

2.3 Vers le moment normatif

Toutefois au même moment, une autre sociologie se frayait sa voix aux États-Unis, reposant notamment sur **des idées comme la négociation et la rationalité limitée**, et donc fondamentalement sur la thématique de la norme, dont Michel Crozier sera le principal héritier en France dans les années 1960.

Tableau voir page 111

	Machiavel	**Montesquieu**	**Weber**
Époque	1469 - 1527	1689 – 1755	1864 - 1920
Objet(s) d'étude	Le Prince (1513)	L'équilibre des pouvoirs (1748)	Le capitalisme La bureautique
Contribution à la sociologie	L'intérêt politique Rejet des valeurs et des normes	Le pouvoir arrête le pouvoir ; les valeurs aristocratiques (honneur)	Les valeurs religieuses puis les normes ; rationalité instrumentales et axiologiques
Échelle d'observation	Microsociale (observation du Prince et des mécaniques du pouvoir)	Macrosociale (comparaison de systèmes politiques nationaux)	Macrosociale (statistiques, textes religieux, conditions sociales d'existence)

Partie 2 : la sociologie contemporaine

Chapitre 5 : Introduction à la sociologie des organisations

Introduction

Weber était le premier a conceptualisé la notion **d'organisation**. Il va se rendre compte d'une **croissance des organisations** qui fera l'objet d'étude des sociologues. Celles-ci sont présentes partout dans nos vies et nous livre des structures nous permettant de fonctionner dans les différents stades de notre vie. Nous intégrons ces organisations sinon elles ne pourraient exister.

⇨ **Les organisations peuplent nos existences ; nous permettent de vivre ; et nous vivions pour les faire fonctionner**

Ex : Si pas de clients, pas besoin de supermarché ; si pas d'étudiants, pas d'université
Nos vies ont une dimension spirituelle mais aussi centrées sur une multitude d'organisations. L'analyse des organisations est au coeur de la sociologie.

On va aborder les organisations avec un sociologue français, **Michel Crozier**, rejoint par **Erhard Friedberg.** Ils sont les premiers auteurs de la **société organisationnelle.** Ils vont prendre appui sur les travaux de Weber et découvrir que cela ne peut pas se réduire à la compréhension de sa structure

formelle. On nourrissait beaucoup réflexions sur la structure idéale pour faire en sorte que les membres des organisations contribuent efficacement à celle-ci.

On développe les **organigrammes** qui sont la représentation schématique de la division du travail au sein d'une organisation ou entreprises. On peut le diviser en départements, entités et le diviser verticalement, la hiérarchie. On a pensé que plus on faisait un schéma précis de cette division, plus il y aurait d'efficacité. Par ailleurs, les travailleurs voient leur rôle réduit à un **rôle d'exécutant** de tâches prédéfinies, on perd moins de temps. Ceci constitue **la structure formelle**. Crozier va contribuer à renouveler cette vision du fonctionnement des organisations pour expliquer que la manière dont les choses se passent dans une organisation **ne dépend pas exclusivement de la bonne application de règles prédéfinies** et du positionnement de tous les acteurs dans un organigramme déjà dessiné. Il se passe autre chose en plus, c'est l'émergence d'une dynamique sociale à côté de la structure formelle. Il y a des zones d'expression de quelque chose qui relève du social permettant de constater que le fonctionnement réel **s'écarte** partiellement du fonctionnement prescrit ou officiel/formel. On était toujours dans ce monde de valeurs dans lequel l'esprit de strict respect de l'autorité était certain. Le caractère autoritaire de la structure formelle s'est fortement complexifié avec les travaux de Crozier et Friedberg.

- ***Stratégie et gain***

Les travaux de Crozier et de Friedberg s'inscrivent dans la **mobilisation du concept de stratégie.** Mais surtout est un **approfondissement original et novateur** de la pensée des intérêts dans un contexte de société tout à fait différent. Selon Crozier développer une stratégie en tant qu'acteurs sociaux, « *c'est la possibilité d'obtenir un profit, une augmentation, une promotion, un avantage matériel ou moral qui détermine l'acteur* ».

Par nos comportements et nos choix, nous sommes déterminés par **la volonté d'obtenir** ces dernières choses. Ce qui paraît désintéressé est souvent intéressé mais pas par l'appât du **gain** financier, il peu relevé de l'ordre **moral**. Par notre stratégie, nous souhaitons nous mettre en accord avec notre conscience et non notre appât du gain. On est fort proche des travaux de **Machiavel**. Dans les travaux de Crozier, on sort d'une définition de l'action de l'élite politique pour généraliser cette logique d'intérêt à l'ensemble des acteurs d'une société, c'est une nouvelle sociologie du pouvoir.

Chez Machiavel le pouvoir est sale, l'accent est mis sur le gain, on ne dit pas sur quoi il porte, mais il y a une parenté évidente avec la formule de Machiavel : « *Maintenir l'Etat* » → Gagner ou maintenir, c'est la même perspective fondamentale. C'est une manipulation par le **Prince** de toutes forces contraires que l'on contre par des **moyens non-charitables** mais le pouvoir du Prince n'hésite pas à manipuler son environnement tandis qu'avec Crozier, ce n'est **pas une chose honteuse** mais le pouvoir permet de **coopérer**, il est intégrateur, cela permet aux acteurs qui ont des objectifs divergeant de pouvoir réaliser leurs objectifs tout en réalisant ceux des autres acteurs avec qui ils interagissent. Ainsi, ces acteurs élaborent une nouvelle sociologie du pouvoir. C'est là que réside une nouveauté fondamentale depuis 1513 : c'est une vision différente du pouvoir, car c'est une **vision positive**

Toute la société a changé depuis Machiavel. Ce sera une nouvelle sociologie du pouvoir : dans une société démocratique, **tout homme a du pouvoir et cette capacité d'influence se traduit dans l'environnement des acteurs et en particulier sur le lieu de travail**.

Ex : On parle beaucoup des **hôpitaux** mais au quotidien, l'objectif de l'hôpital est de veiller à l'amélioration de l'état de santé des patients. Mais en termes d'organisation, c'est un ensemble d'acteurs dont les médecins qui sont investis de l'amélioration de la santé des patients mais sont soutenu par le personnel infirmier. Ce dernier ne peut faire toutes les actions et est aidé par les aides-soignants. Dans certains services, on a besoin des soins paramédicaux (kiné, ergo,..). Tous ces actes doivent faire l'objet d'une facturation donc on a un service administratif. On a donc une multitude d'acteurs qui sont tous dans le système pour remplir un objectif commun déjà cité mais sociologiquement, leurs intérêts propre n'est pas identique. Le rapport aux tâches qui contribuent à l'objectif commun, n'est pas considéré avec la même finalité. Par exemple pour une chirurgie, le point crucial du bon fonctionnement est la gestion de la douleur. La paix sociale au sein d'une salle est obtenue par l'absence de douleur car un patient qui a mal peut se répercuter sur toute l'organisation. Pour le personnel infirmier, l'objectif est que les patients n'aient pas mal. Pour les médecins, la douleur est un indicateur de guérison, un patient qui a mal est un patient qui peut témoigner de l'évolution de la pathologie. Face à un conflit dans lequel le médecin ne veut pas donner un anti-douleur que les infirmier voudrait donner, il y a une négociation dans un rapport de force défavorable aux infirmiers. Le 2ème arrangement est lorsque les infirmiers sont démunis face à un médecin qui ne veut rien entendre, les infirmiers prennent le pouvoir en donnant des anti-douleurs.

Nous sommes dans une sociologie où il y a des **rapports de pouvoirs** permettant de coopérer. Les acteurs organisationnels sont toujours en situation **d'interdépendance permanente** entre-deux.

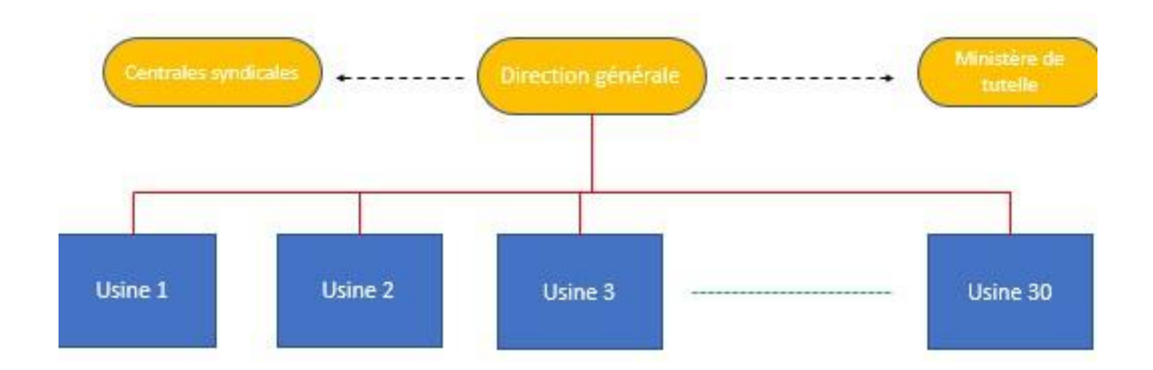
- ***L'accent sur le local***

Le raisonnement sur le fonctionnement de la société **doit être inversé** dans les situations locales. Les situations locales ne sont **pas le résultat direct des grandes variables macrosociologiques** qui font qu'une entreprise est essentiellement le fruit des rapports capitalistes d'exploitation -> toutes les entreprises seraient alors **interchangeables**. *L'approche stratégique* insiste sur l'importance des spécificités locales que vivent les entreprises ou les municipalités : **les rapports de pouvoir locaux** ont leur importance dans la constitution des structures locales. L'agencement des interactions prime sur les structures qu'elles façonnent localement. Pour comprendre ce phénomène, il apporte le concept de système **d'action concret**. C'est une sociologie du local. On devine le lien entre pouvoir et local. Avant, les sociétés étaient vues comme des **blocs distincts**. Aujourd'hui, on parle d'une **société fragmentée** (polycentrique ou multi rationnelle) avec des acteurs. **La sociologie crozienne y a contribué.**

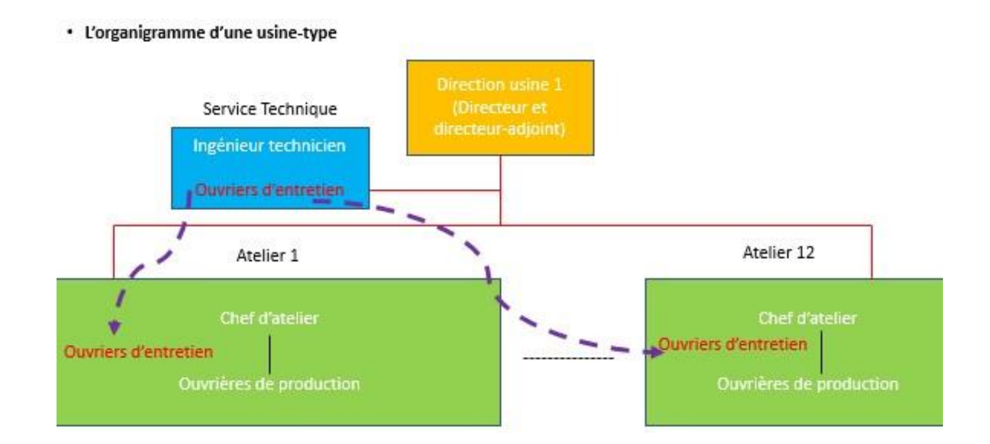
1. L'organisation bureaucratique du monopole

Crozier a réalisé des enquêtes intensives basées sur des entretiens dans plus d'une vingtaine d'usines entre 1956 et 1960. Cette enquête sociologie de Crozier se déroule en France à la fin des années 50 au sein d'un Monopole industriel, celui des tabacs. **L'État français est propriétaire** d'un groupe industriel qui détient, par la volonté de l'état, la fabrication de cigarettes françaises. Ce monopole est composé de **30 usines** employant 10.000 ouvriers et 2000 employés et cadres. La direction générale parisienne dirige le Monopole et est en lien permanent avec les **syndicats**, où se **négocie** les conditions de travail.

La direction générale est en lien permanent avec **le ministère de l'industrie française de tutelle**. La structure générale est assez simple puisqu'on a la DG avec ses 30 usines sur le territoire. Crozier va se plonger dans ces usines et le compte rendu de son travail va être la mise en perspective des interactions dans le Monopole des usines où il est allé. La **direction générale se situe à Paris**.



Il analyse les relations entre les groupes d'acteurs qui composent ces entités et en restituant le sens de leurs interactions. L'analyse se fait **autour de deux concepts** : les **règles du jeu et la régulation**. Avec le concept de règle du jeu, nous nous placerons au niveau **microsociologique** et avec la régulation, nous nous placerons à un **niveau plus global**. Le concept de régulation culturelle nous introduira à un autre domaine de réflexion : les **variables culturelles** françaises, fondées sur un évitement des relations face à face, elles sont une autre source de ces fonctionnements bureaucratiques.



1.1 Les règles du jeu au sein de l'atelier

Crozier utilise la métaphore du jeu pour analyser les organisations, les acteurs y jouant un rôle et y développant des **stratégies caractérisées par l'interdépendance**. C'est à ce niveau de base que se passe la fabrication du produit du Monopole.

Au sein de ces usines, on retrouve un binôme, celui du **directeur et directeur-adjoints**, les chefs qui dirigent **12 ateliers**. Au sein de chaque **atelier**, on a un **chef d'atelier** et 60 à 120 **ouvrières de production**. Ces dernières sont celles qui réalisent des tâches sur la chaîne de fabrication. Au sein de chaque usine, il y a un **service technique** dirigé par un ingénieur technicien qui exerce sa direction sur un **groupe d'ouvriers d'entretien** qui sont détachés dans les différents ateliers. Ce service technique est subordonné par la direction. La production est dirigée par des ouvrières de production qui sont peu qualifiées. Les ouvriers d'entretien ont un degré de qualification plus technique en ce sens qu'ils ont dû être attesté par un diplôme.

Au sein des atelier on retrouve donc 3 rôles professionnels : **Ouvrières de productions, ouvriers d'entretiens et chefs d'atelier.** Les ouvrières de productions sont très syndiquées mais les postes de

leaders syndicaux sont exercés par des **hommes**. C'est typique d'une approche genrée des rôles en matière syndicale.

Trois rôles professionnels s'y croisent :

a) les ouvriers d'entretien, des hommes pour la plupart → très syndiqués et occupent des postes de leaders syndicaux (12)

b) les chefs d'ateliers

c) les ouvriers de production (60 à 120) de sexe féminin pour les 2/3

1.1.1 La structure formelle

L'organigramme est une structure formelle : c'est la représentation officielle des fonctions, des compétences, de la hiérarchie.

On y trouve trois notions fondamentales :

a) quels sont les intervenants ?

b) quelles sont leurs tâches ?

c) qui détient l'autorité ?

→ Les réponses doivent être recherchées dans les règlements officiels qui précisent la répartition des tâches et la hiérarchie.

Cette structure formelle a trois traits majeurs :

1. **Précision des rôles et non chevauchement des compétences.** La réglementation du monopole écrit noir sur blanc que cette compétence technique d'entretien et de réparation est exclusivement réservées aux ouvriers d'entretien. Les chefs d'atelier ont les mêmes compétences les ouvriers **mais ne s'immiscent pas dans leur travaille.**

Rmq : les chefs d'atelier ont les mêmes compétences les ouvriers mais ne s'immiscent pas dans leur travail.

2. **Recrutement extérieur et absence de promotion interne.** Il n'y a **pas de mobilité interne** ou de promotion. On est fixée à sa fonction à vie. Il y a une **séparation des filières de recrutement** qui sont externes avec un concours ce qui permet de s'adresser à des personnes étrangères au monde du travail. Les personnes classées après examen se retrouvent dans des listes. Le Monopole constitue un système de castes.
3. **Caractère minutieux et impersonnel de la réglementation**. Les règles et les procédures sont d'un degré de précision très avancé.

1 bis. Les définitions des rôles sont claires, il n'y a pas de chevauchement des compétences, règles minutieuses, nombreuses et impersonnelles (ex : les ouvrières de production touchent 85 % du salaire si 100 % de l'objectif est atteint) :

a) les ouvriers d'entretien ont la mission de la réparation des machines. Ce sont les seuls a avoir cette prérogative.

b) les chefs d'ateliers sont postés à la surveillance de leur travail ainsi que les décisions d'affectation, le cas échéant, aux postes de travail => compétence exclusive

c) les ouvriers de production sont des opérateurs des machines

2bis. Il n'y a pas de mobilité interne : les ouvriers ne peuvent pas changer de poste ! Le recrutement se fait par voie externe → personnes étrangères au milieu du travail. En ce sens, le monopole s'apparente à un système de castes.

3bis. Caractère minutieux et impersonn(tel des règles de procédures, règles minutieuses, nombreuses et impersonnelles :
a) Les ouvrières de production ne touchent que 85 % de leur salaire si 100 % des objectifs de production ne sont pas atteints. La pénalisation est automatique.

b) Si ouvrier est absent, on demande à un autre de le remplacer sur base de l'ancienneté : le plus jeune est appelé.

c) Embauches : le patron ne doit pas être influencé par des conceptions personnelles : 4/5 sont sur des listes de personnes ayant un droit légal aux emplois réservé de l'Etat et 1/5 sont des membres de la famille

> Ex : on définit les normes de production que chaque usine doit atteindre de manière réglementaire. Marseille devra produire 10 million de cigarettes.
> Ex : les ouvrières de production recevront pleinement leur salaire si la production atteint 85 % de l'objectif. C'est une garantie du monopole de l'engagement et de la motivation des ouvriers.
> Ex: La règle d'ancienneté qui permet **sans arbitraire**, de prendre une série de décision. Lorsque dans un atelier un poste est vacant, le chef d'atelier propose le poste à l'ouvrière la plus ancienne. Les postes les plus pénibles sont attribués à la plus jeune et les moins pénibles aux plus anciennes.
>
> SCHEMA

=> on est dans un monde où théoriquement, il n'y a pas de tensions puisque ce sont les règles qui prévoient tous les comportements des acteurs, il n'y a **pas d'implication personnelle.**

1.1.2 L'inattendu : La présence de tensions

Crozier s'interroge sur les conséquences logiques d'un système formel : il découvre que les relations sociales réelles **ne correspondent pas à ce que l'on aurait logiquement pu attendre**. Il s'attend à trouver un système calme, caractérisé par une **absence de conflits**, mais il va constater que des conflits, des tensions, des réactions violentes surviennent. Les variations dans le vécu affectif entre les divers groupes de relations nous permettent de comprendre et d'analyser la vraie nature du système social.

- ⇨ La règlementation devait tout prévoir et tout régir, empêchant de la sorte tout conflit potentiel.

Dans un système où toutes les dimensions de la vie organisationnelle **prescrivent un comportement qui n'est pas réglementaire**. Les sanctions sont **réglementées** et il n'y a **pas de place pour la négociation**. D'un point de vue sociologique si on s'en tient à la présence d'acteurs sous contrat pour réaliser un job. Tout est certain donc **il ne devrait pas avoir de tensions** puisque la règle est le médiateur des relations. Crozier constate toutefois que les ateliers connaissent de vives tensions. Pour essayer de bien discerner ce qui s'y passe, Crozier se propose de mettre en perspective les relations entre les ouvriers et les chefs d'ateliers.

1.1.2.1 Les relations ouvrières de production – chef d'atelier

Fondamentalement, **les relations sont assez bonnes**. Il n'y a pas de sujet majeur de tension et les conflits sont minimisés. On ressent l'impression d'une vie relativement sereine entre les deux groupes. Il n'est pas constaté d'implication **dans les relations →** pas **d'investissement psychologique ni d'affectif.**

Entre ouvrières et chefs, les relations sont **neutres**. Les enjeux sont ailleurs car les ouvriers ne reconnaissent pas le rôle central de leur chef.

1.1.2.2 Les relations ouvrières de production – ouvriers d'entretien

Les tensions sont **nettement perceptibles**, partiellement explicables par un **aspect financier** dû à ce fameux critère des 85 % de production, le salaire dépend de la réactivité des ouvriers lors des pannes. Un second trait de ces relations consiste dans le fait que les ouvriers d'entretien font preuve d'un **paternalisme** tout juste tolérant à l'égard de leurs ouvriers de production. Et la plupart des ouvriers de production déclarent bien s'entendre avec les ouvriers d'entretien. Cette règle ne s'applique qu'aux ouvrières car on a peu de leur fainéantise. Les ouvriers sont les **représentations syndicales** de l'usine et ils négocient avec la direction. Ils peuvent protéger leur caste.

1.1.2.3 Les relations ouvriers d'entretien – chef d'atelier

C'est la **relation la plus explosive**. Les relations sont franchement **mauvaises** et ni l'un ni l'autre ne se prive d'exprimer ouvertement leur insatisfaction. Les **enjeux sont forts**, chacun **met en doute** la compétence de l'autre.

Une moitié des ouvriers d'entretien adoptent des positions très dures à cet égard et vont jusqu'à ignorer leur rôle dans l'atelier, ne percevant pas leur utilité pour le fonctionnement de l'usine.

Les chefs d'atelier sont tout aussi remontés contre les ouvriers d'entretien. Mais il est significatif qu'un tiers se refuse de répondre à cette question relative à la compétence des ouvriers d'entretien, révélant ainsi une position difficile et embarrassée.

1.1.3 La structure parallèle

Il faut rechercher une compréhension plus approfondie de la structure organisationnelle.

La structure formelle nous invitait à penser que **tout étant prévu et prédécidé**, peu de place serait laissée aux conflits. **Or les conflits existent**. Il faut donc porter notre attention vers une structure de relations sociales **qui échappent aux prescriptions de l'organigramme qui était là pour rendre les comportements prévisibles**. Il s'agit de la question de la réparation des pannes, c'est la seule zone qui n'est pas régulée et c'est seulement les ouvriers d'entretien qui les maîtrisent. Les règlements précisent qui doit les réparer. La fréquence des pannes et leur nature sont **imprévisibles**. Seuls les ouvriers d'entretien sont habilités à poser un diagnostic sur la nature de la panne et les délais de réparation de celle-ci. Le pouvoir informel se loge alors la réglementation formelle. Le règlement est incapable de produire des procédures impersonnelles et connue de tous. Les pannes sont nombreuses et inopinées, il est **impossible de standardiser la production**. Ce temps de réparation échappe à la possibilité de le réguler. C'est ainsi qu'apparaît un **pouvoir informel dans le chef des ouvriers** d'entretien qui va s'exprimer par le fait que les ouvriers d'entretien vont négocier avec les ouvrières de production, une partie de leur boulot. La règle prévoit pourtant une séparation stricte

du boulot de chacun mais les envies des ouvriers sont autres. Il y a une monnaie d'échange qui est que si les ouvrières font le sale boulot, les ouvriers seront plus réactifs. La **coopération** entre les 2 est la **négociation** d'un échange défavorable aux ouvrières car elles dépendent malheureusement de l'arbitraire des ouvriers d'entretien en matière de temps de réparation.

SCHEMA

C'est une **découverte importante** qui apparaît lorsque nous avons affaire à une volonté de réglementation. Il y a cependant **toujours des zones qui échappent** à cette emprise des règles et dans lesquelles se glissent les relations moins réglées, plus arbitraires.

Plus la volonté de réglementation est importante, plus les **zones non régulées**, réduites par conséquent à une portion congrue, **prennent une importance démesurée**.

Il faut présenter un nouveau concept pour identifier clairement ce nouvel espace de relations sociales construit en dehors de l'organigramme. Mayo et ses collègues de l'Ecole des Relations Humaines avaient découvert, dans les années 1930, aux USA, la structure informelle.

Cette structure de relation était axée sur **les échanges affectifs et les sentiments nés des relations internes au petit groupe.** Crozier considère la **structure parallèle comme une structure de relations axée sur les relations de pouvoir.**

REGLES DU JEU ⟷ STRATEGIE

(Structure formelle et parallèle)

1.1.4 Les stratégies au sein de l'atelier

Les règles du jeu articulent la structure formelle et parallèle (ex : le chef d'atelier à la supériorité hiérarchique mais la règlementation décide à sa place dans de nombreux cas). **Tout est routinisé, rationalisé**. La zone d'influence des chefs d'atelier est **dérisoire**, alors que les ajusteurs peuvent très largement influencer sur la vie de l'atelier (ils cachent les plans et se transmettent leurs trucs de métiers à l'occasion du travail + renforcent leur position car ils sont leaders syndicaux de l'entreprise et qu'ils sont des hommes (rappelle : 2/3 femmes dans ouvrier de production).

Crozier et Friedberg définissent le concept de stratégie comme : « *fondement inféré ex post des régularités de comportements observées empiriquement. Il s'ensuit qu'une stratégie n'est nullement synonyme de volonté, pas plus qu'elle n'est nécessairement consciente* » - Acteur et le système. Loin de toute tentation de psychologisme, ces stratégies **ne dépendent pas tant des objectifs personnels des acteurs que des caractéristiques des situations observées**. C'est au sein de leurs contextes d'action qu'ils tentent de préserver leur autonomie tout en redéfinissant leurs objectifs → on ne peut donc pas connaître les stratégies des acteurs directement, donc la démarche d'interprétation et d'analyse est inductive.

Crozier a observé que **les ouvriers ont caché les plans de réparation pour que personne ne leur prenne leur place**. Ils se donnent les trucs et astuces de manière **orale**. Ils sont les leaders syndicaux et on peut donc mobiliser le concept de **stratégie**. Cette notion renvoie à l'observation d'une régularité de comportement qu'un acteur va déployer dans un contexte d'action donné de manière à mieux rencontrer ses objectifs.

1.1.4.1 Agressivité modérée des ouvrières de production

Leur mode d'adaptation est la **satisfaction, leur monopole est plutôt positif** mais celle-ci est liée au pessimisme à l'égard de l'organisation, émettant des critiques à l'égard des conditions de travail, conditions d'hygiène… ils n'aiment pas les changements car cela constitue un risque. Elles pensent que les changements vont se faire à leur encontre et donc dès qu'il y a une rumeur de changement, elles vont faire preuve d'une **agressivité** modérée **à l'égard de leur direction**. Les ouvriers d'entretiens sont aussi ciblés car elles savent qu'ils sont supérieurs comme elles dépendent d'eux. Elles vont développer une **stratégie de mise sous pression des ouvriers**, notamment en les menaçant de candidater à des postes de leader syndicaux qu'elles pouvaient remporter.

L'attitude des ouvriers est **éclairante sur la démarche générale de Crozier**. Les croyances sont stratégiques, c'est-à-dire qu'elles soutiennent un dessein, un objectif, un projet. Donc, elles expriment moins un passé/présent et plus un futur.

Les éléments explicatifs de la stratégie ne se trouvent pas dans la structure formelle : comment expliquer une agressivité modérée dans un contexte de règles impersonnelles, de cloisement et d'application du principe d'ancienneté ? L'explication se fait **par rapport au pouvoir des ouvriers d'entretien** (donc par rapport à la structure de pouvoir parallèle et aux règles du jeu). Les ouvriers de production, en plus de l'entreprise, **disposent du syndicat** qui lui est dirigé par les ouvriers d'entretien. Ces derniers laissent entendre qu'ils pourraient créer leur propre organisation mais ça affaiblirait les deux groupes → ce chantage permet aux ouvriers de production de retrouver une capacité de pression.

1.1.4.2 Stratégie d'agressivité musclée et d'intransigeance calculée des ouvriers d'entretien

Les ouvriers d'entretien et les ouvriers de production manifestent une **adaptation globale heureuse**, car ils ont une **position dominante dans les ateliers**, mais celle-ci est tout de même **fragile**. En effet, il n'est pas normal qu'ils aient autant d'influence puisque ce n'est pas la structure officielle, mais la structure parallèle, qui leur accorde une telle prééminence. Ils **s'opposent au manifestations des ouvrières de production ou à celle des chefs d'ateliers**. Les ouvriers d'entretien réagissent eux-mêmes par une **agressivité constante** à l'égard de la hiérarchie officielle et du système d'organisation.

De plus, les ouvriers d'entretien sont **déterminés à conserver leurs prérogatives**. Leur rôle est la réparation des machines et en se transmettant les plans de celles-ci de mains en mains, les trucs et les secrets du métier, ils s'assurent ainsi leur position.

Ils font la pluie et le beau temps au sein du monopole. Ils **nient l'existence des chefs d'ateliers** et refilent le sale boulot aux ouvrières. Mais ils savent que **leur position est précaire** puisqu'ils agissent à l'encontre de la structure formelle d'où leur agressivité à l'égard de leur hiérarchie officielle. Ils assurent leur position en cachant les plans et par la transmission orale du savoir faire.

1.1.4.3 Stratégie de résignation des chefs d'atelier

Crozier est frappé par leur passivité et leur résignation. Ils sont **moins agressifs** que les deux autres, ils témoignent d'un **pessimisme beaucoup plus grand** → jugement négatif sur l'usine, mais cette opinion négative est plus modérée. Le conformisme d'opinion est le plus bas dans cette catégorie. Ils donnent l'impression d'être un groupe à la dérive, qui ne prend plus d'engagement, ils s'impliquent ailleurs. Explication de cette résignation : **prise en compte de la structure parallèle**, ils ont écarté des positions de pouvoir de l'atelier et doivent affronter la pression des ouvriers d'entretien → **Stratégie d'apathie**

Ce sont les **perdants** du Monopole. Ils ont une bonne fonction mais le système décide de tous à leur place. Leur **autorité est limitée** à la règle, ils ne décident de rien. Ils ont écarté des positions de pouvoir dont bénéficient les ouvriers.

1.2 Les règles du jeu au sein de l'équipe de direction

Elle est composée de 4 personnes : le directeur, le directeur adjoint, l'ingénieur technique et le contrôleur.

1.2.1 La structurelle formelle

Cette structure formelle présente les mêmes caractéristiques qu'au niveau des ateliers avec la **séparation des carrières.**

Celle-ci est composée de **règles impersonnelles** → les règles prévoient la nature des comportements que chacun doit adopter face aux autres acteurs notamment en ce qui concerne les fonctions hiérarchiques. Il n'y **a pas de chevauchement de compétences** entre les différents acteurs → le directeur et le directeur adjoint sont compétents pour la gestion de la fabrication et de l'implantation des éventuels changements au niveau de la chaîne de fabrication de l'usine, tandis que la tâche de l'ingénieur technique est claire, c'est lui qui gère et qui coordonne les actions liées à l'entretien au sein du Monopole et est responsable des ouvriers d'entretiens.

On note aussi une **séparation des carrières** → au niveau des carrières d'ingénieur, il y a eux grandes filières envisageables en France : **la filière polytechnique**, grand établissement, structure d'État, qui forme des ingénieurs pour qui les futures fonctions leur seront exclusivement réservées (surtout dans le domaine public), puis il y a des écoles d'ingénieurs, qui sont des écoles d'application et qui fournissent des ingénieurs diplômés qui peuvent occuper toute une série de postes dans différents secteurs, privés ou publics, qui ne sont pas réservés aux ingénieurs de l'école polytechnique. Cela crée donc **deux grands groupes d'ingénieurs diplômés** en France : les premiers viennent de ces écoles d'État très bien financées, et qui voient les étudiants classés à la fin de leur parcours et en fonction du classement, se voir attribuer un poste qui leur sont réservés et les seconds qui viennent d'école d'application et qui vont fonctionner selon une **logique de marché du travail classique** qui répond à une offre et une demande.

Cette séparation des carrières à une **incidence** sur la nature des relations entre les différents acteurs.

1.2.2 Les relations entre les acteurs

1.2.2.1 Relations directeur et contrôleur

Les conflits sont **rares** malgré un sentiment de crispation de là par du contrôleur qui s'estime aussi compétent que le directeur pour prendre la direction de l'usine.

1.2.2.2 Relations entre le directeur de l'usine et le directeur adjoint

Elle est **marquée par une forme de neutralité** car l'adjoint apprend et est dépendant du directeur. De plus, le directeur adjoint est de passage au sein de l'usine, car il est là pour apprendre, il est dépendant et **sous la tutelle du directeur** et ne reste **pas plus de 5 ans dans** une même usine alors que les directeurs y finissent leur carrière. Cela réduit les possibilités de conflits entre ces deux générations de directeurs polytechniciens.

1.2.2.3 Relations entre directeur adjoint et directeur technique

Le conflit est net et permanent. Il oppose symboliquement les deux catégories d'ingénieurs : **les polytechniciens et les ingénieurs techniques**. Il y a une forte implication des deux acteurs dans le conflit. Les directeurs adjoints n'arrêtent pas de rabâcher aux directeurs techniques le fait qu'ils leur sont inférieurs, subordonnés. Cette situation **irrite les ingénieurs techniciens**, qui ne trouvent pas légitime la différenciation entre les deux carrières, donc ils s'énervent contre les polytechniciens, contestent leurs compétences et ils s'irritent que les membres des grands corps de la direction du Monopole aient pu garder les ingénieurs polytechniques au lieu des ingénieurs techniques qui s'estiment aussi compétents

1.2.3 Stratégies au sein de l'équipe de direction

Les règles du jeu constituent une **articulation entre la structure formelle et la structure parallèle** au sein d'une organisation, entreprise ou un service public. Dans le cas du Monopole, on se rend compte que la structure formelle livre la direction officielle de l'entreprise aux deux directeurs, mais cette situation n'est **pas considérée comme légitime par leurs subordonnés**, le directeur technique ou l'ingénieur technicien. Cette légitimité est remise en cause, elle est **contestable**, puisque cette situation ne **correspond pas à ce qu'ils vivent**, à ce qu'ils ressentent à l'intérieur vu qu'ils se sentent aussi compétents que ces polytechniciens. Dans le même temps, les différentes opérations de production au sein du Monopole sont **fortement régulées**, soumises à des procédures minutieuses et nombreuses et un seul problème fait l'objet d'une réglementation moins forte, c'est l'entretien. C'est le seul élément qui peut encore constituer des difficultés dans le fonctionnement, notamment au travers de la réparation des pannes. Cela crée **une situation parallèle**, car l'ingénieur technique se positionne **en situation de force**, de domination dans la réalisation du travail puisque c'est lui qui dispose de moyens, de connaissances et d'expertise dont les deux autres directeurs ne bénéficient pas, car ce sont des théoriciens, alors que les ingénieurs techniques maîtrisent des éléments pratiques. Du coup, il est **capable de refuser pratiquement sa situation de subordonné**, car il rend impossible pour le directeur adjoint de prendre des initiatives importantes dans la fabrication → le directeur adjoint qui a seulement un savoir théorique, est **dépendant du savoir pratique de l'ingénieur ou du directeur technique**. Il est dépendant de son bon vouloir pour réaliser son propre travail. De plus, l'ingénieur ou directeur technique a fait une **alliance** avec les ouvriers d'entretient puisqu'ensemble, ils maîtrisent cette zone du Monopole qui fait l'objet d'une non-régulation et donc pour lequel il n'y a ni marge de manœuvre, ni marge de décision, ni marge d'appréciation.

1.2.3.1 Stratégie d'implication passionnée des ingénieurs/directeurs techniques

Ils ont une grande **passion pour leur boulot** et son paternaliste à l'égard des ouvriers d'entretiens mais ils ont une situation **d'alliance**. Ce directeur technique fait preuve d'une forte agressivité à l'égard de leurs supérieurs et sont ironiques à leur égard. Certains peuvent toutefois souffrir de la situation de conflit avec les autres acteurs et seront moins agressifs.

1.2.3.2 Les trois styles stratégiques du directeur

Les directeurs d'usine **vivent l'impuissance de leur rôle**. Cette impuissance est liée à une **structure très contraignante** qui dirige à leur place. Toutes les règles étant tellement fortes et présentes, ils n'ont alors **plus de marge de manœuvre** pour prendre des décisions qui reposeraient sur leurs

propres compétences. Ils doivent en **permanence suivre les différentes procédures et dispositions**. De fait, au lieu de devenir des directeurs capitaines d'industries, porteurs d'une vision de développement technologique et industrielle, ils sont plutôt **réduits à adopter un style judiciaire administratif qui font d'eux avant tout des directeurs de ressources humaines plutôt que des gestionnaires actifs de production**. Ils adoptent donc un rôle d'arbitrage dans des limites étroites définies par le système bureaucratique, ce rôle va consister à départager des acteurs en conflit les uns par rapport aux autres en interprétant une série de règles. Ce n'est pas un cas de figure qui arrive régulièrement, car les règles sont minutieuses, mais néanmoins, **des divergences d'opinions peuvent subsister**. C'est là que trouve le directeur la marge de manœuvre pour résoudre les conflits. Cela se prouve par une anecdote, quand une panne survient on fait appel à l'ouvrier d'entretien qui dit que le temps réparation sera long, le chef d'atelier se rend compte que la panne n'est pas complexe et que l'ouvrier d'entretien a mal fait son boulot. De ce fait, le chef d'atelier va se rendre auprès de l'ingénieur technicien qui le remballe lui expliquant qu'il n'avait pas à mettre son nez dans une panne car ce n'était pas de sa compétence. Le chef d'atelier se rend de la directrice de l'usine pour expliquer la situation et le directeur ça expliquer gentiment que la situation est ambiguë mais qu'il ne peut pas normalement se mêler de ça. Le directeur adopte un comportement paraissant paradoxal. Le directeur expliquera qu'il n'a pas donné de suite favorable car s'il l'avait fait, il y aurait eu une grève de la part des ouvriers d'entretien sur base de la réglementation structure de l'organisation. Si cette grève avait eu lieu, le directeur aurait perdu le contrôle dans la direction de l'usine du Monopole. Cet exemple est révélateur de la situation des directeurs, il y a un **décalage entre leurs attentes initiales et le fait qu'ils subissent finalement un système bureaucratique**. L'adaptation au système n'est pas aisée et les directeurs font preuve d'une pluralité.

Il a en outre un **décalage** entre leurs attentes initiales : être diplômé d'une école prestigieuse donnant accès à un poste de prestige, et le fait de subir un système bureaucratique dans lequel tous leurs comportements sont dictés par des règles préexistantes.

Face à cela, leur adaptation n'est pas aisée. Contrairement aux ingénieurs techniciens qui font preuve d'une homogénéité d'adaptation, ils vont faire preuve d'une pluralité de types d'adaptation à la situation.

Trois styles stratégiques vont s'offrir à eux et ils vont en choisir un parmi les trois :

1) **L'adaptation heureuse**, qui est **source d'une grande satisfaction**, mais qui est une situation dans laquelle il est nécessaire qu'il soit investi d'une mission de modernisation et de réorganisation de l'usine, ainsi, il trouve les espaces d'expression de leur profession.

2) **Façade d'activité heureuse** : s'il n'y a pas de mouvement vers la réorganisation et la modernisation, **c'est la routine qui s'installe** dans leur travail et ils vont seulement avoir un rôle actif, **celui d'arbitrage de relation entre les acteurs**, celui qui les réduit à un rôle de directeur de ressources humaines. Dans cette situation, la plupart vont vivre dans un **irréalisme**, ils vont se présenter comme soucieux de l'intérêt général, ce qui les conduit à prendre des décisions, mais celles-ci ne correspondent qu'à ce qui est attendu d'eux par les règles.

3) **Approche plus pessimiste de la stratégie** (celle qui va correspondre aux investissements extérieurs comme l'écriture) : ces acteurs, désenchantés par la situation, vont trouver des sources d'intérêt en dehors de l'organisation comme l'enseignement, l'écriture d'ouvrages ou à tout autre type d'activité extérieure.

1.2.3.3 Le directeur adjoint et sa stratégie : adaptation et obsession technicienne

Il développe une **stratégie assez homogène** d'une usine à l'autre. Il s'agit d'une **stratégie d'innovation.** Celle-ci repose sur le développement d'une obsession technicienne que les directeurs adjoints vont développer en réponse au système de contraintes bureaucratiques qui s'abat sur eux. Lorsque l'usine est en situation de routine, cela signifie que les règles décident des comportements de l'équipe de direction, il n'y a donc **pas de marge de manœuvre** et on observe la dépendance du directeur adjoint à l'ingénieur technicien. Face à cela, une seule stratégie est possible : celle de l'innovation technique dans le processus de fabrication **afin d'impulser des changements qui lui permettront d'avoir une zone d'expression et une zone de possible domination sur l'ingénieur technicien.**

1.3 La régulation

Il s'agit ici de mettre en perspective la régulation du système et aborder de la sorte la production des règles au niveau de l'entité organisationnelle. Il s'agit donc **de mettre en perspective les règles du jeu du système global** monopole et ceci, considérant le fait que nous partons de deux sous-systèmes : l'atelier et l'équipe de direction. La régulation du système peut mettre en évidence trois niveaux de lecture : une régulation stratégique locale, la régulation stratégique du système politico administratif français et une régulation culturelle globale.

1.3.1 La régulation stratégique du Monopole : l'alliance des ingénieurs techniques avec les ouvriers d'entretien

Toute organisation est caractérisée par divers jeux qui s'y jouent et une pluralité des systèmes. Au sein du Monopole, il y a **une coalition gagnante** qui va imposer un arbitrage entre les différents jeux du système, par exemple le jeu des ouvriers d'entretien face aux ouvrières de production ou le jeu des ingénieurs techniciens et directeurs adjoints. Il faut introduire le **concept de logique d'action** pour comprendre le système de jeux. Il s'agit d'un regroupement de tâches en fonction d'une finalité commune et cette logique va rassembler tous ceux qui contribuent à sa réalisation et ce, par delà leur appartenance à l'un ou l'autre sous-système. On est donc dans une approche au niveau du système global et celui-ci va traverser les différents sous-systèmes de l'organisation. Dans les usines du monopole, il y a deux logiques d'action : une **logique d'action de fabrication** marquée par la routine et le poids des règles et **une logique d'action d'entretien** qui est seule marquée par **l'incertitude**, par exemple, la réparation des pannes ne fait pas l'objet d'une réglementation. Au niveau du Monopole, la logique de fabrication est **routinisée**, a peu de marche de manœuvre, contrairement à la logique d'entretien, porteuse des seules incertitudes, et qui est le fait d'une coalition qui domine le système au sein du Monopole, vu qu'elle ne fait prévaloir que ses intérêts. Le concept de zone d'incertitude concerne un point **crucial et nécessaire** au sein de l'organisation pour faire aboutir les objectifs organisationnels. Ceux qui contrôlent une zone d'incertitude, sont **ceux qui vont être capable de dominer le système**, même si c'est de manière informelle. Au sein du Monopole, on peut identifier **deux types d'incertitudes** : une première de type externe liée aux comportements des marchés, des concurrents ou des clients qui pourraient impacter les logiques « réussites » au sein du Monopole et les secondes de type interne. La logique d'incertitude externe **n'est pas permanente**, puisque sur le marché, il n'y a **pas de concurrents**, il est alors très **prévisible**. A l'inverse, la seconde incertitude, liée à l'organisation du système, concerne la gestion des relations internes au sein du Monopole. On va privilégier le système interne politique au sens des relations de pouvoir entre les acteurs. On sait faire cela, car il n'y a **pas de zone d'incertitude externe pertinente**, donc sans pressions externes, le système est **autocentré** sur le fonctionnement interne avec pour finalité ultime, le respect des règles. Celles-ci sont là afin d'être le médiateur entre les comportements, **diminuer l'arbitraire des chefs et stabiliser le jeu.** Seule la réparation des pannes et l'entretien ne sont pas soumis à une réglementation sauf à dire que c'est ce service qui est

compétent exclusivement pour le faire, ce qui a pour conséquence que les ouvriers d'entretien et l'ingénieur technicien **sont les seuls à maîtriser une zone non règlementée** et de cette manière, ils peuvent exercer un **pouvoir non formel** et ont donc une importance réelle que la réglementation et l'organigramme ne leur attribuent pas.

1.3.2 La régulation stratégique du système politoco-administratif : cercle vicieux bureaucratiques et « changement à la française »

La question du changement est intéressante ici. Il s'agira de voir comment s'adaptent les usines face aux évolutions. La lecture que l'on a au travers des jeux organisationnels, est plutôt qu'on voit **apparaître une guerre de position** plutôt qu'une guerre de mouvement. Les relations paraissent donc **bloquées**. De plus, cette impression nous est donnée, car il n'y a **aucune promotions internes de certaines catégories vers d'autres catégories de personnel**. On devra ici considérer le rôle des élites et donc du système politique comme celui qui **est capable d'introduire les adaptations nécessaires au système**. Il existe une répartition des tâches entre deux grands silots d'acteurs : d'une part, la routine du fonctionnement des organisations et sa reproduction va au strate organisationnel des entreprises publiques et d'autre part, le changement est le fait des élites politiques du pays. On considère d'abord la situation de la stabilité, c'est-à-dire celle où l'on constate où les relations sont bloquées et que les structures sont inertes du fait de la prééminence des acteurs typiques de l'administration et donc de l'organisation.

1.3.2.1 Cercle vicieux bureaucratique ou la reproduction des systèmes administratif (inertie)

Ce cercle vicieux a pour première propriété, d'être dû aux **règles minutieuses et impersonnelle**. La seconde, la **centralisation** des décisions visant à renforcer le fait que dans un système bureaucratique basée sur de nombreuses règles il y a une volonté de gommer l'arbitraire. Les règles sont un moyen de produire peu d'interprétation et dans ce dernier cas, un arbitre est présent. On vise à éliminer l'arbitraire dans les relations. Pour cela, des décideurs sont donc désignés. La troisième caractéristique est l'**isolement des caractéristiques** mettant en avant les dynamiques sociales. Cet isolement permet de comprendre eu chaque catégorie es séparée. Il n'y a pas de promotion ni de mobilité possible d'une catégorie à l'autre. Comme le système repose sur une réglementation et une centralisation, il n'y a **pas de signification affectives des relations**. Par exemple, l'erreur va être observée entre l''écart de ce qui a été fait et ce qui devait être fait, il existe une sanction prédéfinie. L'investissement émotionnelle est pratiquement totalement absent. Mais c'est isolement a un autre effet, elle crée un **système de caste** où chaque caste va créer des barrières infranchissables. Une fois que chaque caste est institué, on se rend compte que le système ne permet pas l'intégration des différents groupes par rapport aux autres. Ceci a aussi pour conséquence une grosse pression sur les travailleurs au sein de chaque caste pour se conformer aux caractéristiques de la caste

Il n'est pas difficile de comprendre que chaque groupe vise la défense stratégique de ses intérêts. Ce dernier point à des conséquence sur la remontée d'information devenant difficile, la caste dirigeante n'est pas au courant de la réalité au sein des ateliers. Autre conséquences est le ritualisme de chaque groupe. C'est 3 caractéristique de la bureaucratie va avoir pour conséquence, le fait de mettre au centre des préoccupations d'amoindrir les effets du pouvoir et les espaces d'autonomie. Mais quelque soit les efforts fournis afin de combattre l'arbitraire, on se rend compte que **l'une au l'autre zone ne peut faire l'objet d'une réglementation (**ex : panne qui est trop singulière). Par conséquent lorsqu'une nouvelle règle est produite, on se rend compte qu'il y un élément inattendu qui va faire l'objet d'une zone d'incertitude menant à de l'arbitraire avec production de relations de

pouvoir informels. Ce faisant, le Monopole et les organisations bureaucratiques vont se saisir du trou réglementaire en produisant de nouvelles règles centralisées. Ce **cycle** continue de manière infinie stabilisant ainsi la bureaucratie dans une inertie

1.3.2.1.1 Impersonnalité des règles

Comme premier exemple, il y a la définition du contenu des tâches : c'est une règle générale et abstraite qui précise tout avec beaucoup de minutie. De ce fait, les supérieurs hiérarchiques n'ont rien à ajouter. La règle à tout prévu. Autre exemple : le recrutement. On entre au monopole par concours. Cette forme d'engagement exclut la promotion interne : celle-ci repose sur une sélection rapprochée qui s'appuie sur la prise en considération de l'expérience de travail passée dans l'entreprise et qui, surtout, accorde une grande place à l'appréciation de la direction. Enfin, dernier exemple de ce principe : le recours aux principes d'ancienneté.

Quels sont les effets d'une telle prépondérance de l'impersonnalité ? La part de l'arbitraire et du pouvoir du supérieur hiérarchique devienne négligeable sinon inexistante les subordonnés étant ainsi assurés d'une protection contre l'autorité hiérarchique.

1.3.2.1.2 La centralisation des décisions

Le lien avec le trait précédent est patent. C'est une pièce complémentaire du dispositif. Les relations impersonnelles sont **privilégiées** de manière à **éliminer tout arbitraire**. Dès lors, il faut que les décideurs soient **protégés** de toute influence. « *Il est indispensable que toutes les décisions soient prises à un niveau ou ceux qui vont en avoir la responsabilité soit à l'abri des pressions trop personnelles de ceux qui seront affectés par ces décisions* »

Une **nouvelle lecture** de la centralisation apparaît : « *la centralisation est donc le 2nd moyen d'éliminer l'arbitraire virgule le pouvoir discrétionnaire de l'être humain au sein d'une organisation* »

1.3.2.1.3 L'isolement de chaque catégorie

Les 2 premiers traits de l'organisation d'une administration publique, à savoir l'impersonnalité et la centralisation, ne sont **pas nouveaux** ils ont déjà été systématisés par Weber lorsqu'il a, au début du siècle, analysé les caractéristiques de la bureautique et il ne fait que rappeler ce que les juristes savent depuis longtemps sur la loi et ses caractéristiques : une impersonnalité et généralité, production centrale au niveau parlementaire.

Le 3e trait va plus loin qu'une analyse juridique axée sur les seuls caractéristiques techniques des règles. Il révèle d'une analyse sociologique qui **s'intéresse à la réalité des pratiques humaines véhicule dans un monde régi par de telles règles**. Nous découvrons que l'isolement des catégories hiérarchiques est produit par les 2 premiers traits. Le premier aspect de cet isolement est que non seulement l'impersonnalité et la centralisation **protègent** de la double pression des supérieurs et des subordonnés (chaque membre de l'organisation se trouve libre de tout lien de dépendance personnelle), mais que de surcroît les relations entre les divers intervenants sont **conventionnelles**, dépourvues de leur signification affective.

En 2nd lieu, nous pouvons constater que cet isolement **crée un système de caste**, c'est-à-dire une organisation sociale où les groupes constitutifs sont séparés par des **barrières infranchissables**. Il faut suivre cette image pour comprendre qu'il n'y a pas seulement une faible communication entre les strates mais que, plus fondamentalement, nous ne retrouvons aucun clan transversal, aucune clique qui regrouperait des membres de diverses traces. Or c'est startes et ses clics sont des lieux où les informations sur le vécu organisationnels des différents groupes peuvent circuler et où les

groupes supérieurs peuvent apprendre des choses sur les groupes inférieurs et inversement. La sociologie de la mobilité sociale a montré que les individus qui espère une promotion **fréquente les membres du groupe qu'ils espèrent rejoindre et adoptent anticipativement le comportement de leur future catégorie.** Si tout regroupement par promotion interne est impossible, c'est toute remontée d'informations que l'on s'interdit.

Le 3e aspect de cet isolement est la **forte pression pour la conformité** du groupe. Crozier montre bien tous les facteurs courant dans ce sens : faible pression hiérarchique, inexistence des cliques transfrontalières, règles d'ancienneté réduisant les possibilités de conflits internes ; le contrôle des pairs peut s'exercer sans contre-pouvoir.

Enfin, le 4e aspect de cet isolement est la **nouvelle compréhension du comportement ritualiste** des « rondes cuirs » qui respectent la lettre plutôt que l'esprit du règlement. Ce déplacement des buts, déjà relevés par Merton reçoit ici une **nouvelle approche** : il ne renvoie plus à des dispositions psychologiques suggérant que les fonctionnaires sont des fainéants braqués sur un petit monde et incapable d'accéder à une vision globale de l'organisation. C'est la situation stratégique dans laquelle il se trouve qu'il faut éclairer lorsque les pressions hiérarchiques qui pourraient les obliger à élargir la vision de leur travail sont faibles, lorsqu'ils sont soumis à la forte pression de leur pairs, ils sont **inévitablement amenés à se concentrer sur leur objectif caractériel de sous-groupe**. L'explication réside dans une logique de situation et non dans un trait de rigidité de caractère.

1.3.2.2 Le changement à la française

Le système bureaucratique, en période de fonctionnement de vitesse de croisière, repose sur le fait **qu'il s'auto-entretient**, qu'il s'auto-reproduit du fait de l'action des alites administratives qui tentent de stabiliser le système en éliminant l'arbitraire qui pourrait le traverser. Ce faisant, on est dans une **production perpétuelle de nouvelles réglementations centralisées**, ce qui conduit à cette inertie. Cependant, il est des situations dans lesquelles la reproduction du système va connaître ses limites, ce qui fera entrer ces types d'organisation dans une période de changement.

Ce changement à la française va survenir lorsqu'un **seuil de tolérance** est dépassé, lorsque les dysfonctionnements liés à l'inertie sont eux-mêmes atteints et qu'il devient insupportable de fonctionner dans un système qui **s'auto-reproduit de la sorte**. La survie du système est **menacée par le fait que le système se reproduit de manière perpétuelle**. C'est le moment auquel les élites politiques vont intervenir au sein du Monopole, elles **se saisissent des dysfonctionnements** qui sont devenus intolérables et la période de crise étant présente, vont tenter d'apporter une modification. Ces élites vont donc **repenser le système de manière globale**, ils vont introduire un changement qui sera universel et qui aura pour finalité de modifier totalement les référentiels de fonctionnement. Les changements sont **impulsés par le sommet et les grands corps de l'élite française.**

3. L'analyse stratégique des organisations

3.1 Le Pouvoir et la règle

En mettant en avant le concept de pouvoir, Crozier, dans son analyse du fonctionnement des systèmes organisés locaux où selon lui, se joue le social dans les interactions entre les acteurs et de la manière selon laquelle se créent les rapports de pouvoirs s'organisent entre eux et **permettent de la coopération dans l'action organisée**, y voit un élément fondateur des ordres locaux.

3.1.1 La règle : négociation et protection

3.1.1.1 les règles ne s'appliquent pas : elles se négocient

Afin de bien comprendre la négociation des règles, on peut aborder **l'exemple de la grève du zèle**. C'est un phénomène qui a lieu lorsque des douaniers à un poste frontière, à l'aéroport ou sur une route, décident d'appliquer systématiquement l'ensemble des règles qui s'appliquent à leur métier, ils respectent le règlement à la lettre. Ceci ne peut pas leur être reproché, car ils peuvent se retrancher derrière le gouvernement qui leur recommande de réaliser ces différentes opérations afin d'être certain par exemple que des produits ne sortent du pays sans avoir payé des taxes. Cet exemple est intéressant, car on se rend compte que lorsque les douaniers appliquent strictement et de manière zélée les règles de procédure, ils contribuent à bloquer le système douanier, à bloquer le poste frontière. Cet exemple suggère en fait que pour qu'un système douanier fonctionne correctement, ils doivent chercher **l'esprit des règles** et ne pas les suivre toutes à la lettre. Il faut qu'ils cherchent les exceptions, trouvent les éléments de dérogation, qui sont tolérées par la hiérarchie, car celle-ci sait très bien que l'application de toutes ces règles contribuent au blocage. De cet exemple, Crozier dégage un enseignement fondamental :

Tout homme ou toute femme a du pouvoir parce qu'il va contrôler sa particapation, il contrôle la manière dont il va exercer son rôle par rapport à son travail → tout homme a du pouvoir parce qu'il négocie sa participation. Ainsi, il faut un minimum de participation des acteurs, un minimum d'investissement dans la recherche des exceptions intelligentes et des dérogations qui vont permettre d'atteindre les résultats attendus pour le service de douane tout en ne bloquant pas le système. A l'inverse, les douaniers qui ne seraient pas content de leur situation, pourraient bloquer le système en appliquant les règles à la lettre. Il faut alors choisir entre deux stratégies extrêmes dans sa situation professionnelle : soit le retrait, soit l'implication. Le retrait consiste à se replier strictement derrière la lettre du règlement qui organise l'activité, donc la personne s'implique un minimum et applique mécaniquement les règles de fonctionnement prévues par son travail. C'est une stratégie d'apathie qui est développée : la personée se concentre seulement sur les prescriptions formelles et oublie l'esprit des règles, c'est-à-dire les objectifs organisationnels. A l'autre extrême, on retrouve une forte implication, de motivation : la personne va intégrer davantage les objectifs organisationnels, va être en mesure de réfléchir à des dérogations, à des exceptions de manière telle à faire tourner le système de manière efficace

Chaque individu peut choisir entre 2 stratégies extrêmes :

- **Le retrait** qui consiste à se replier strictement derrière la lettre du règlement. C'est une stratégie d'apathie qui est appliquée au détriment de l'esprit de la règle.
- La **forte implication**, l'individu intègre les objectifs organisationnels et s'écarte des règles pour faire tourner le système efficacement

1.3.1.2 La règle protège

C'est une **découverte de Crozier** particulièrement **importante** pour son approche sociologique des phénomènes sociaux locaux puisque lorsqu'un acteur, dans une organisation se replie sur sa position de retrait, il accomplit le minimum qui lui est demandé, il y a donc un **faible investissement de sa part.** On ne pourra lui reprocher tout au plus d'être peu motivé. Cependant, il ne pourra pas être sanctionné de respecter la règle, car en respectant celle-ci, il est protégé. La règle protège de tout empiètement de la liberté par exemple avec les heures de travail supplémentaires → protection contre l'arbitraire = le pouvoir du faible.

Ex : Lorsque par réglementation, on fixe un horaire de travail, cela signifie que les employés doivent être présent à une certaine heure jusqu'à une autre. S'ils arrivent retard ou qu'ils quittent trop tôt, ils peuvent avoir une sanction. A l'inversa, cela veut dire qu'un chef ne peut exiger des suppléments d'horaire, il s'exposerait à la stratégie des retraits de travailleurs. Le caractère contraignant de la règles les protègent également.

L'effet des règles est toujours **indirect**, parce qu'il révèle des opportunités à saisir et ouvre un espace de négociation pour les acteurs. La règle devient donc tout autant un atout pour les subordonnés que pour les supérieurs. Ex : Dans une boucherie, il y a des employés qui serve,t les clients. A 17h50, les employés commencent à nettoyer mais souvent des clients arrivent à 17h58. Formellement, on ne peut refuser de les servir. De manière générale, ils vont servir le client car « Le client est Roi ». Ce faisant le personnel devra prester des minutes supplémentaires et le personnel ne s'en plaindra pas. Imaginons qu'un des employés demande de finir plus tôt exceptionnellement pour une certaine raison, si le patron venait à refuser alors l'employé pourrait abandonner à 18h pile le client. Ce faisant une mauvaise publicité pourrait venir. Le boucher comprendra la situation faiblesse dans laquelle il se situe.

Le chef n'est pas le seul à disposer d'un pouvoir visant à appliquer la règle d'une manière unilatérale. Les règles sont aussi un instrument dans les mains des exécutants. Les règles permettent par leur caractère formel de contraindre le subordonné à enfermer son comportement dans le cadre des règles et donc, celui-ci va subir la réglementation et en même temps, il limite les possibilités d'arbitraire du patron, du supérieur. Lorsque les règles sont appliquées au quotidien, elles **nécessitent des ajustements et des interprétations**, ceux-ci pourront être remis en cause par le subordonné lorsqu'ils font l'objet d'un mécontentement, le subordonné trouvera alors un un motif de protection à l'égard de son autonomie et de sa liberté.

3.1.2 Le pouvoir

C'est la capité de A d'obtenir de B quelque chose qu'il n'aurait pas fait sans l'intervention de 1A. A peut influencer le comportement de B. On peut distinguer 2 types d'influence :

1. A est **instrumentalisé** par un système. A voit son comportement organisé par des règles prédéfinies. A ne décide pas mais le système décide à sa place. Son comportement est prévisible.
   Ex : chef d'atelier dans l'attribution des postes vacants. Les décisions sont connues à l'avance.
2. A **peut décider** de tout et son contraire car il a une forte marge de pouvoir comme il n'est pas limité par trop de règles.
3. Savoir si quelqu'un a du pouvoir revient a se demander s'il est soumis à un système de règles. **Pouvoir et règles sont associés.** Plus il y a de règles, moins un acteur aura du pouvoir et inversement.

Plus le comportement d'un acteur est imprévisible et plus grand sera son pouvoir. On peut prendre l'exemple d'un service au sein duquel un chef doit attribuer une promotion. S'il y a une règle d'ancienneté, le chef ne décide de rien et son comportement est prévisible. Si par contre, l'attribution dépend du choix propre du chef, on comprendra que son comportement est imprévisible, il n'y a pas de critères. Le comportement devient imprévisible pour les travailleurs qui dépendent du comportement du chef. Il a dès lors un grand pouvoir de négociation avec ses travailleurs

3.1.2.1 La zone d'incertitude

Les règles **réduisent la marge d'autonomie des acteurs**. L'**incertitude avec l'absence de règles sont sources de pouvoir**. Plus la part des règles est faible, plus le comportement de l'acteur A est incertain et c'est cette incertitude qui est source de son pouvoir. A a du pouvoir sur B, car ce dernier ne peut prévoir le comportement de A. S'il y a trop d'incertitudes qui entoure son comportement, A dispose donc d'une forte marge de manœuvre à l'égard de B. Les zones d'incertitude ne sont pas réduites par des règles et ces zones d'incertitude constituent donc la zone de pouvoir de A face à B. A est imprévisible face à B. Où situer le comportement de B ? Est-il lui aussi soumis à des règles et donc prévisible pour A ? Si c'est le cas, A cumule un double levier d'action du pouvoir : son comportement est imprévisible et le comportement de B est très prévisible, son pouvoir sera alors très fort. Par conséquent, la notion de zone d'incertitude devient importante pour le raisonnement : les zones d'incertitude sont des points névralgiques pour le fonctionnement organisationnel. Celui qui contrôle une zone d'incertitude pèse fortement sur la bonne marge de l'organisation et donc sur ses membres. Et si le comportement des personnes qui maîtrisent les zones d'incertitude ne font pas l'objet de règles qui organisent leur intervention, ils disposeront d'une grande capacité d'influence sur la tâche et sur le comportement des acteurs. C'est strictement le cas des ouvriers d'entretien

3.1.2.2 Le pouvoir est relationnel

Le pouvoir est relationnel et contingent à chaque situation. Le pouvoir n'est **pas un attribut**, il diffère de la notion d'autorité. Avoir du pouvoir **ne dépend pas d'une position hiérarchique.** L'ouvrier d'entretien **n'a pas une haute position**, **mais** c'est bien lui qui **détient le pouvoir**, car la situation dans laquelle il se trouve lui livre des contraintes et des ressources lui permettant d'exercer le pouvoir. La ressource est le fait qu'il soit expert dans la réparation des pannes et que la réglementation lui attribue cette exclusivité. Par contre, la réglementation ne lui impose pas de réparer les pannes dans un temps imparti, son rapport au temps est donc imprévisible et cela crée la dépendance des ouvrières de production. Le pouvoir est **contingent aux caractéristiques d'une situation donnée.**

Crozier a identifié 4 grandes sources de pouvoir :

1. **Pouvoir de l'expert** : quand un acteur dispose d'une **compétence particulière** que les autres ne possèdent pas et que cette compétence est **strictement nécessaire** pour la réalisation des objectifs des autres acteurs. Ces derniers dépendent de ces experts : cas pour les ouvriers d'entretien qui sont les experts de la réparation des pannes (ex : les ouvriers d'entretien; le personnel de nettoyage à l'hôpital; les éboueurs; les démineurs; les techniciens informatiques…)

2. **La maîtrise de l'environnement :** toute entreprise **dépend de son environnement pour la réalisation de ses objectifs**, une entreprise a besoin de clients, doit fonctionner face à des concurrents, doit fonctionner dans un environnement légal qui est **défini par le monde politique**, et plus une entreprise maîtrisera ces éléments d'environnement, plus elle sera capable de réaliser ses objectifs, par conséquent, si dans une entreprise, certains acteurs maîtrisent ces dimensions environnementales, qu'ils peuvent anticiper son évolution et son fonctionnement, ils disposeront **d'un pouvoir important**, il faut néanmoins maîtriser des éléments pertinents de l'environnement (ex: les délégués syndicaux en contact avec les instances centrale du syndicat et les partis politiques apparentés; l'élu local et le parti central; le commercial et les clients)

- **Maîtrise de l'information** : Dans certaines organisations, des acteurs maîtrisent des informations **dont les autres acteurs ont besoin**, en les distribuant plus ou moins rapidement, ils rendent les autres acteurs dépendants d'eux (ex : les OE connaissent les machines, ont les plans; la secrétaire médicale qui gère l'agenda des médecins). Tout acteur a besoin d'information pour réaliser ses tâches. Ceux qui détiennent le pouvoir mène.

- **Le pouvoir des règles (= le pouvoir des faibles) :** Crozier a mis en évidence, au travers de **la grève du zèle**, que les acteurs les plus faibles **peuvent toujours trouve**r dans le retrait derrière le respect stricte des règles, **une source de protection** à l'égard de l'arbitraire des autres acteurs (ex : les OP protégés contre l'arbitraire des CA; les étudiants protégés par le règlement des études). Les acteurs les plus faibles peuvent trouver une source de protection face à l'arbitraire d'autres acteurs derrière les règles.

Chapitre 6 : introduction à la sociologie de la traduction

Introduction

Conclusion générale :

Avec la sociologie classique on a mis en perspective la cohabitation valeur et intérêt, valeur et normes négociées mais qu'il y'avait un primat des valeurs sur les intérêts.

Avec les amorces de la sociologie contemporaine qu'est-ce qu'on comprend ? On comprend que le centre de gravité de l'action des individus en système organisé c'est quand même bien avant tout de faire tourner le système de manière telle de faire rencontrer chacun ses intérêts et donc pour ce faire que chaque individu va entrer en négociation avec les autres pour monnayer le comportement des autres afin de co-contribuer aux objectifs communs mais préservant son autonomie et ses intérêts.

Ceci renvoie au début de l'ouvrage dont on observe le glissement de la sociologie qui donne à comprendre les comportements humains et donc les phénomènes sociaux au départ de l'emprise des valeurs qui encadrent les intérêts vers la figure de phénomène sociaux dans lesquels le centre de gravité des comportements humains c'est l'expression des intérêts et la négociation pour défendre au mieux ses intérêts. On est là dans les accords négatifs cités dans l'intro de l'ouvrage. Ils ne nient pas l'existence de croyances communes (qu'il puisse avoir un esprit ouvrier au sein du monopole, un attachement des fonctionnaires pour l'intérêt général...) mais simplement cette sociologie contemporaine va placer dans les accords normatifs le fait que les individus sont en capacité de négocier leurs propres intérêts et les mettre sur un pied d'égalité avec le poids des valeurs, des croyances communes.

Le glissement se situe là, on est dans une sociologie de l'acte agit qui est capable d'intentions mais nos intentions sont traversées d'une mise en combinaison de nos croyances en des valeurs supérieures qui nous intéressent et auxquelles nous adhérons mais qui doivent cohabiter avec l'expression d'intérêts beaucoup plus instrumentaux, qui sont plus de l'ordre de maintenir notre position ou de l'améliorer.

La matière s'arrête après le paragraphe deuxièmement page 162 ??

Partie III : Introduction aux enjeux numérique

Chapitre 0 : Introduction générale

On n'est pas sans savoir, nous, les « digital native » que la digitalisation, la numérisation de la société est un **phénomène omniprésent.**

Ce qui est intéressant à voir, c'est que cette digitalisation n'est **pas une rupture** par rapport à un passé où il n'y avait pas de technologies. La popularisation de l'informatique à partir du milieu des années 80 et puis du monde internet à partir du milieu des années 90 ont constitués des **premières grandes étapes de pénétration de ce monde informatique**, digitalisé dans nos vies.

Principalement l'informatique de première génération populaire est arrivée avec la création des PC que l'on pouvait acquérir à titre privé dans les familles mais aussi dans les lieux de travail. Les premières tâches que l'on effectuer étaient simples (traitement de texte, support à la réalisation de quelques tâches informatiques type calcul) ça permettait un **travail plus d'automatique**. Ceci a connu sa naissance dans les années 80 et fut popularisé à partir du milieu des années 80.

Quelques années par la suite, l'arrivée d'internet a marqué les esprits. Milieu des années 90 internet naît et ont utilisait à l'époque les lignes téléphoniques pour se connecter et se premier internet rudimentaire permettait aux individus de **se connecter à des sites centralisés** au sein desquels ils pouvaient retrouver une série d'informations à propos de phénomènes divers et variés ou à propos d'entreprises.

4 éléments accélèrent le phénomène de numérisation :

- **Augmentation de la vitesse de la communication des données et des infos entre les individus** : avec le développement de la 2/3/4/5G mais aussi via l'amélioration du Wifi (connexion sans fil et de la fibre optique, on a pu donner un coup de turbo gigantesque de transfert de données entre les individus et les entreprises).
- **Capacite de stockage des ordis a été augmentée** depuis qlq années et ce grâce au nanotechnologie, ADN (micropuce qui permettent de stocker les données mais aussi l'ADN). Le phénomène de Big data a vu le jour **pour stocker une énorme quantité d'informations** et y accéder soit gratuitement soit en payant et en faisant des comparaisons pour obtenir des informations supplémentaires.
- **Capacite de calculs des outils info a été augmentée** : on parle de super ordi et de supercalculateur, permettent de réaliser des calculs à une grande vitesse.
  - Des algorithmes (permettre de regrouper des données entre elles et de générer des savoirs nouveaux)
  - Des IA/ AI donc via des robots pour automatiser certaines tâches. On parle beaucoup du développement de l'intelligence artificielle.
- La société en réseau qui a la faveur du web a vu le jour récemment et a permis l'hyper-connexion entre les individus

Ces 4 phénomènes participent à la numérisation de la société, qui est un univers dans lequel nous baignons mais qui suscite énormément de questions.

Prendre connaissance des documentaires audiovisuels :

1) Le premier lien est un compte-rendu d'une émission de télévision de débat qui va permettre d'entendre 2 auteurs qui ont traité et posé des questions à propos de l'utilisation des outils digitaux connectés.

2) Le 2e lien est une fiction qui illustre la manière selon laquelle en intégrant toute une série de technologies modernes on peut discuter le développement des robots tueurs autonomes.

Ces 2 documentaires peuvent nous servir de point d'appui à propos des enjeux du numérique dans nos sociétés. Les impacts et les enjeux sont multiples et varies et dans divers domaines :

- Dans **l'économie**, une partie des services gratuits sur internet reposent sur des business plan des GAFAM, qui repose sur l'économie des données qui pourront être exploitées par la suite. On peut aussi penser à l'impact de la numérisation sur le travail et le remplacement du travail humain par des robots. Les business plans reprennent des entreprises comme Google ou encore Facebook et elles ont pour mission l'économie de la donnée c'est-à-dire la collecte de la donnée générée par la consommation d'instruments digitaux. Ces données étant agrégées au niveau de ces GAFA vont donner lieu à des produits qu'ils vont revendre à d'autres firmes (exemple le scandale de Cambridge). On pensera aussi l'impact de la robotisation du travail avec cette idée de remplacement du travail humain.

- **Juridique**, la propriété intellectuel, respect de la vie privée, protection des données, responsabilité face aux erreurs des algorithmes (la voiture autonome devra déterminer dans une situation de danger si la voiture doit opter pour la préservation du conducteur de cette voiture au détriment d'un obstacle humain ou bien l'inverse).

- **Sociologique**, du point de vue du digital, chacun de nous contribuons à générer par l'utilisation des réseaux sociaux, des infos mises à dispositions pour les autres (ex : pour les employeurs). Cette numérisation a aussi un impact pour certaines personnes comme le repli sur soi. Le développement de l'identité digitale que chacun génère par l'utilisation du réseaux sociaux et qui nous génère une identité alternative à l'identité réelle qui laisse des traces (des recruteurs peuvent accéder à une série de données et d'informations sur la personnalité du candidat en mobilisant les traces que la personne laisse sur les réseaux sociaux). Ce monde digital, numérique génère parfois des phénomènes de repli sur soi (exemple : le gaming).

- **Philosophique**, les fake news sont importantes dans nos sociétés. La post vérité pose aussi la question du vrai et du poids du vrai dans nos sociétés.

- **Psychologique et cognitifs**, qualité de l'orthographe qui se perd au profit de l'écriture sms, influence sur le comportement d'achat des consommateurs, nouvelle figure de l'individu (neonarssissique, mise en scène de notre vie sur les réseaux sociaux).

Documents audiovisuels

Capsule 1

1. ***Questionnement***

L'objectif est de se familiariser avec l'histoire de digital pour conduire questionnement sur le discours idéologique et les enjeux autour du digital. Le digital est en souvent présenté comme une disruption.

Le digital n'est la plupart du temps **abordé qu'à travers le paradigme de la rupture et de la nouveauté** alors qu'il fait déjà partie de notre passé.

Le digital, l'informatique, l'internet ou encore le web et plein d'autres ont une **histoire et plusieurs générations d'usagers partagent des mémoires communes** et ce même s'il faut constater une accélération sans précédent.

2. ***Évolution numérique ou digitale ?***

L'Académie française **préfère le numérique** mais on utilisera le digital car il a une acceptation plus large. Ça vient de l'anglais

3. ***Quiz***

- 1944 : les ordinateurs faisaient la taille du building
- 1945 : les ordinateurs étaient très grands
- 1982 : premier portable, le grid compas 1101
- 1994 : premier smartphone « IBM SIMON »
- 1973 : premier appel téléphonique
- 1983 : première commercialisation du gsm « Motorola dinatac 8000 »
- 1989 : première tablette
- 1965 : premier stylet
- 1968 : première souris
- 1970 : premier micro-processeur
- 1981 : première interface graphique
- 1984 : première interface graphique Macintosh

Les graphiques, interfaces ont **beaucoup évolué.**

Capsule 2 : histoire des ordis

- 17e siècle : première machine à calcul mécanique
  - ✓ Machine de Schickard (1623)
  - ✓ La Pascaline de Pascal (1642)
- +/- 1850 : début de la vague d'évolution de machine mécanique on retrouve :
  - ✓ Arithmorel de Morel

- ✓ La machine différentielle de Babbage

- 1890 : première machine électromécanique

✓ Machine de Hermann Hollerith

- 1935 : première génération d'ordinateurs (machine à calculer électronique)

✓ Ordinateur ABC

✓ Z3 de Zuse

- 1947 : 2e génération d'ordinateurs

✓ Schoçckley transitor

- 1963 : 3e génération d'ordinateurs (**circuit intégré**)
- 1970 : 4e génération d'ordinateurs (**microprocesseur**)
- 1982 : 5e génération d'ordinateurs (lancez par le MITI au Japon mais **échec** total donc on est toujours dans la 4e génération avec des ordinateurs **de plus en plus puissants**)
- 1998 : aujourd'hui on parle de plus en plus **d'ordinateurs quantiques**, les ordinateurs qui donnent une **puissance de calcul incroyable** (qui s'oppose aux ordinateurs binaires). Il faut reconnaître que même si on avance fort on en est qu'au début.

Capsule 3 : et demain, les professions juridiques

<u>Legaltech/Regtech</u>

L'IA, le big data, la block change, les ODR (online dispute resolution)... demain les professions juridiques auront des outils de plus en plus puissant et des usages multiples.

Il existe les **legaltech** (**startup technologique** qui utilisent la technologie pour le traitement du droit) et les **Regtech** (toutes les **startups** qui utilisent la technologie pour tout ce qui est gouvernance compliance). Il y a un nombre important de legaltech en Belgique.

Tout ça est fourni par la DATA, il y a **l'open data** (data ouverte à l'ensemble des entreprises et citoyens et en matière juridique il y a l'open law). La jurisprudence est partiellement informatisée et donc il est difficile de créer des modèles de prédiction juridique puisqu'il y'a peu de données.

L'IA se nourrit au travers du machine learning, deep learning, de data qui lui permet de faire de l'apprentissage.

Il y a quelques sociétés en Belgique qui se sont spécialisées dans l'IA (Pythagoria, lex.be, Larcier..).

Dans l'université de Liège il y a le legal tech lab (qui fait de la recherche sur ce sujet). Il y a une initiative citoyenne (Open justice.be) qui veut que l'ensemble de la jurisprudence soit disponible en ligne. Le but est qu'il y a un moteur de recherche tel google sur toute la législation.

Un des gros problèmes de pouvoir exploiter ces jugements c'est **l'anonymat du jugement**. Il faut des **outils assez puissants** car « pierre » peut être un nom de famille et aussi un nom commun. La machine doit être capable selon le General Data Protéction Régulation (loi relative à la protection des données personnes physiques et du traitement de donnée à caractère personnel) de pouvoir remplacer tous les noms par des numéros ou des noms factices.

Histoire de l'IA

Les **premières avancées en matière juridique** datent de 1950. Ce n'est pas nouveau.

L'intelligence artificielle, se nourrit de data qui lui permettent de faire de l'apprentissage. Entreprises belges (larcier, pythagoria,…). A l'ULG existe le Liège legal tech lab qui fait de la recherchent sur ce sujet.

Lex.be permet de faire des quant à la législation et la rare jurisprudence digitalisée. Ex : si on tape loyer, on voit les sources dessus, la classifications des lois…

C'est **difficile d'anonymiser le jugement**, ils doivent être capable de remplacer les noms par des codes, des faux noms,… GDPR, général **data protection régulation** pour la protection des données personnels et de leur diffusion.

Il est désormais **possible de régler des conflits à travers le digital**, online dispute resolution. Les ODR sont souvent utilisés dans les litiges de consommations (problème de paiement explication-remboursement des frais et demande envoyée au commerçant.

Les ODR

Maintenant il est **possible de régler des conflits à travers le digital** (Online dispute resolution). C'est une mise à disposition des ressources des TIC (technologies de l'information et de communication) au service de la résolution de la résolution des litiges.

Les ODR sont **fort utilisées au service de la consommation**. On peut déposer sa réclamation en 3 colis.

Historie des ODR : Premiers apparaissent en 1995-1996. Mais avec l'évolution des capacités des ordinateurs d'autres plateformes arrivent et on voit un développement de plus en plus rapide d'un système de règlement des conflits. Les professions juridiques **ne seront pas remplacées par des robots** mais nous utiliserons les ressources de l'AI pour nous aider et nous laisser + de temps pour nous consacrer à l'aspect humain de la règlementation et de la résolution des conflits.

Conclusion :

On ne sera pas remplacé par des robots-juges mais on sera des juristes/avocats/magistrats « augmentés » car on utilisera les ressources de l'IA pour nous aider et laisser plus de temps à consacrer à l'aspect humain de la réglementation des conflits

Capsule 4 : Éthique et intelligence artificielle

1. Véhicules autonomes et éthique

Moral machine : réflexion sur ce qu'on appelle le dilemme du trolley : choisir ce que l'on ferait dans un dilemme entre par exemple écraser 3 personnes ou 3 personnes dont une femme enceinte et un enfant.

Pour ça a du sens ? Car il faut savoir que la voiture autonome fera ce qu'on lui programmera de faire dans une situation de faire dans une situation donnée (et il y a déjà eu des accidents comme ça)

Ce dilemme du trolley est un dilemme social. Ce qui est intéressant c'est que ces solutions varient, il y a un top 3 de l'éthique de ce test (sauver les humains – sauver le plus grand nombre d'humain – sauver les jeunes) mais ce qui change d'une culture à une autre c'est l'intensité de ces préférences.

Cela répond à une question : peut-on fait un code éthique du véhicule autonome mondiale ? Non mais certains pays l'ont déjà fait (Allemagne – code de Berlin).

- Celui-ci pose des problèmes car il a été fait par des spécialistes et non des citoyens (pas interrogés sur ce point).

Derrière l'IA se pose de nombreux enjeux et notamment des choix sociaux, c'est pour cela que l'ont fait appel à l'éthique.

Certains pensent qu'il faudrait programmer l'éthique d'un véhicule en prenant en compte un facteur : **Le hasard.**

2. Droit et justice

Pourquoi parler d'éthique ici ?

Parce que les professions **juridiques garantes de l'état de droit ne pourront faire l'économie** de questionnements éthiques liés à l'utilisation des algorithmes et de l'intelligence artificielle face aux risques de biais, de discrimination, d'enfermement, de formatage et d'exclusion.

Allez-vous prendre le risque d'utiliser des outils qui sont des **black box** sans aucune compréhension du fonctionnement et d la pertinence des résultats ? Accepteriez-vous une justice prédictive ou une justice prescriptive sans aucune garantie que les résultats ne soient pas biaisés et ce conduisant à des erreurs ou à des discriminations...

On voit plusieurs aspects :

- le dilemme (véhicule autonome),
- des biais (des erreurs de données que l'on donne à la machine et donc le résultat sera faux),
- des exemples de discrimination
- Des aspects d'exclusion : les **bulles d'enfermement** (dans les réseaux sociaux les gens s'entourent de gens comme eux) ou bien les bulles filtrantes (sur une recherche google il y a de l'influence commerciale qui fait que les résultats trouvés ne sont pas toujours les plus pertinents)

Discrimination :

Les biais amènent à des Discriminations.

- Google ad sense qui est un logiciel de reconnaissance facile a eu un problème d'interprétation avec des personnes de couleur.

- le robot conversationnel Tay développé par Microsoft a tenu des propos racistes après avoir parlé avec plusieurs personnes ayant des propos racistes.

- Le programme APB (admission post bac), un système qui détermine vers quelles études on devait aller, a eu un manque de transparence de l'algorithme ce qui a amené jusqu'à une enquête du Sénat en France.

- Amazone : excluait des livraisons dans des zones pauvres ou bien avec développé un algorithme sexiste (recrutait + d'hommes que de femmes).

- Le logiciel compass était fait pour que les magistrats relâchaient plus vite des détenus et donc **calculait les risques de récidive**, était biaisé et donc discriminant car les blancs étaient plus éligibiles à être relaché que les noirs.

Solution

Pour éviter ces types de dérives, plusieurs systèmes éthiques doivent être mis en œuvre :

- La loyauté des systèmes.

- La vigilance (toujours être attentif à la façon dont évolue les algorithmes car dans le cas du machine learning ce n'est pas toujours évident de voir les données qui retrent/Sortent).

- Les principes d'ingénierie se traduisent :
    - Par la transparence et l'intelligibilité de l'algorithme.
    - Par le droit à une intervention humaine.
    - Par le droit à la joignabilité (il faut que les personnes qui ont développé l'algorithme doivent pourvoir être questionnées).
    - Par le concept de « redevabilité » c'est-à-dire qu'il faut une responsabilité de l'ensemble de la chaine de développement de l'intelligence artificielle.

Cette prise de conscience a **conduit au développement de nombreux instruments tels que les codes d'éthique,** des serments, les labélisations, les outils, les normes, les audits ainsi que divers projets **pour réduire les divers risques de biais**, de discriminations et de dérives éthiques en tout genre.

L'Union européenne est en train **d'établir un cadre éthique et de gouvernance relative à l'IA.** Elle a publié en 2021 le livre blanc sur l'IA.

Conférence 1 : L'accélération des usages mécaniques

« Comment saisir votre chance en tant qu'acteur ? »

On va voir comment les outils sociaux peuvent permettre de voir en quoi on peut agir/changer. C'est une analyse sur les réseaux sociaux et l'évolution de ceux-ci.

1. Situation analysée et enjeux : le plan

A. Théorie

B. Évolution des médias et impacts sur les échanges sociaux

C. Que nous dit la sociologie ?

D. Apprendre à avoir de la chance

2. Une accélération des changements sociaux : rapide rappel

La sociologie démarre avec Machiavel au XVIe siècle et sa sociologie instrumentale les intérêts motivent les idées, les valeurs). Machiavel était le conseiller de quelqu'un d'important à Florence (comme on dirait que c'est le conseiller de Jeff Bezos ou Elon Musk à l'heure actuelle).

⇨ Il a pu voir tous les enjeux, ce qui se passe là-bas et en a conclu que c'étaient les intérêts qui motivent les idées.

Exemple : l'église utilisait les valeurs pour asseoir ses intérêts.

À côté de ça, il y'a Weber au XIXe et sa sociologie axiologique.

➔ Pour lui les valeurs motivent les intérêts.

Exemple : Il faut faire la gloire de Dieu sur terre via le travail.

En réalité :

Il y des conflits positifs (équilibre d'intérêt), que l'on voit par exemple avec l'arrivée de la sécurité sociale ou bien l'armée américaine à développer internet via à la base système militaire et désormais c'est l'internet public que l'on connaît maintenant.

- Des conflits précédents donnent des effets positifs.

Mais il y a aussi des effets inattendus, pervers. Boudon dira que le calvinisme à la base c'était travailler pour la gloire de Dieu alors que ça a débouché sur le développement du capitalisme.

Si on reprend l'exemple d'internet, ça permet d'échanger tous les jours dans le monde entier, avoir une communication sociale mais aussi du coup Fake news.

Après ces 2 courants sociologiques, il y'a d'autres courants comme la sociologie des Normes au XXe de Crozier

- Toutes les générations passent d'un cadre valoriel à un cadre normatif, aujourd'hui tout passe dans la négociation. Il y a une perte de confiance dans le progrès, le progrès n'annonce pas que du positif, il faut tout négocier.

« *Chaque individu devient acteur du système* » => moi ou un autre peut agir sur le système même si c'est, à la base que pour mes intérêts

<u>Que nous disent les médias ?</u>

Les médias nous montrent un changement en cours, mais pour cela, faisons un rappel chronologique :

- En 1920, le seul moyen pour avoir des nouvelles provenant de l'extérieur = la Radio.

C'était aussi un pouvoir car chacun l'écoutait (même si on parle aussi de pouvoir limité).

Exemple : Le 18 juin, appel à la France du Général de Gaule, les Français réagissent grâce à la radio contre les forces qui viennent envahir.

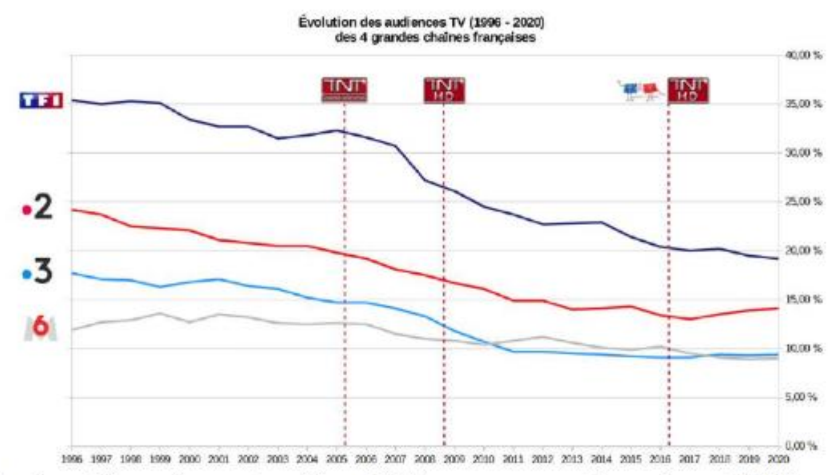
- 40, 50 ans plus tard, arrivée de la télévision.

Aujourd'hui c'est un média tré : on n'a pas vraiment de choix ni d'impact sur les émissions.

Le pouvoir de la télévision (graphique) s'érode va à l'arrivé des médias sociaux.

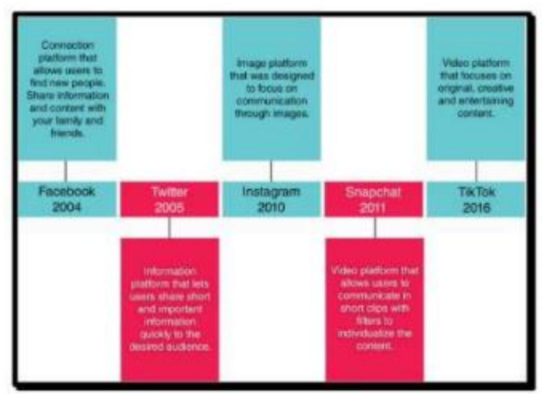
- 1997 : Arrivée des médias sociaux. À liège il y avait une salle informatique uniquement pour envoyer un mail. Les leaders à ce moment-là était AOL (google de l'époque). Les seuls leaders qui sont désormais là sont Yahoo et Zdnet (mais qui est un magazine maintenant).

La télévision est arrivée dans les années 60, c'est un média monocentré. Face à l'arrivée des médias sociaux , le pouvoir et l'influence de la télé s'érode de plus en plus.



- Les médias sociaux sont arrivés en 1997, on remarque qu'en seulement 20/30 ans, tout s'est généralisé et est actuellement très commun.





Des médias comme Snapchat ou Tiktok ont 4 ou 5 ans d'utilisation réelle. Grâce à ces nouveaux médias, en tant qu'acteur on peut faire un tiktok, l'envoyer et des centaines, milliers de vues. On interagit avec les autres et on prend du pouvoir en augmentant la notoriété. On passe d'un média monocentré (assis en tant que spectateur) à un système éclaté (j'ai plein d'outils dont je peux me servir).

Avant il y avait différents critères : ressource, activités, réalisation qui était détenus par les chaînes alors que désormais, grâce à YouTube on peut diffuser une vidéo via un smartphone et un micro

---

- Médias spectateur ≠ médias acteurs

LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'IMPACT

Travail planifié par l'organisation — Résultats envisagés // Ce qui peut s'évaluer

Que fait-on ? — Que produit-on ? — A quoi contribue-t-on ?

ressources	activités	réalisations	résultats	impacts
Ressources (humaines, financières) permettant la mise en œuvre des activités	Actions de la structure pour atteindre ses objectifs	Les produits obtenus suite aux actions menées	Effets immédiats des actions sur leurs cibles	Conséquences sociales, économiques, environnementales, imputables aux actions

Exemple : Une association pour l'éducation mène un projet de construction d'école en zone périurbaine

50 K€ investis et 5 personnes travaillent sur le projet	Terrain acheté, dessin, conception et construction de l'école	Nouvelle école construite avec 32 places	8 étudiants disposent d'un meilleur accès à l'éducation	2 étudiants dispose d'un accès à l'éducation alors qu'ils n'en avaient pas avant

© Avise, d'après "Un guide pratique pour la mesure et la gestion de l'impact", EVPA, 2015

On va voir la poussée médiatique par génération depuis la crise du Covid, étude de 6-8 mois depuis le début de la crise.

1) Génération boomer : Augmentation de la consommation de la télévision depuis la crise du covid. Si on veut se faire connaître dans cette tranche d'âge là il faut se tourner vers la télévision.

2) Génération X : cette génération s'éparpille partout même si elle est centrée sur la télévision.

Elle va toucher aux vidéos en ligne et à la presse en ligne.

3) Génération millennials : Eux regardent beaucoup YouTube et Netflix.

4) Génération Gen Z : Nous sommes beaucoup sur les vidéos en ligne et streaming.

Cela signifie que l'on est nettement plus acteur que nos grands-parents, on a plus de pouvoir pour lutter contre le déterminisme.

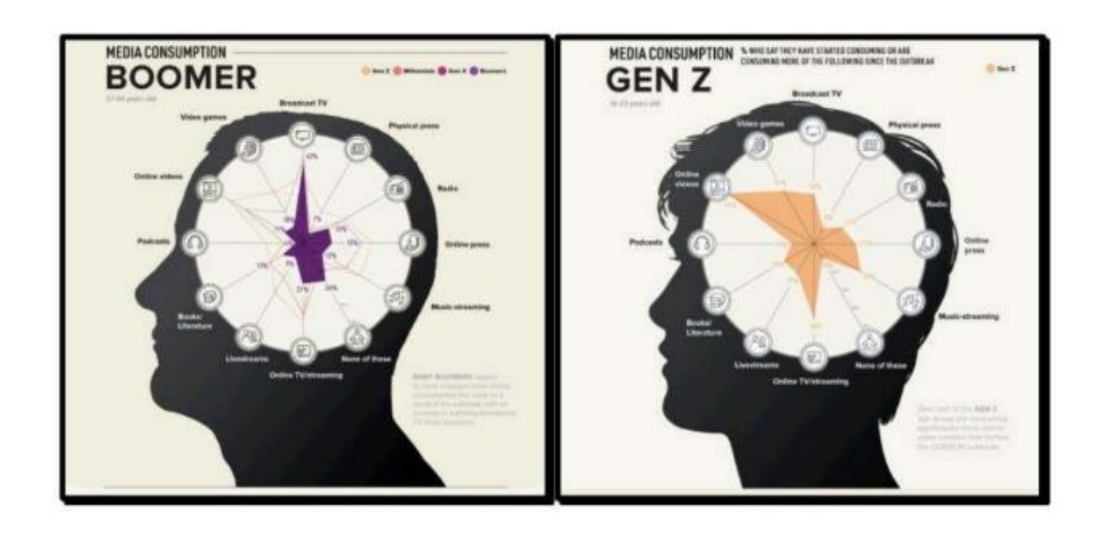
Avant les hommes étaient pris dans une roue infernale (Charlie Chaplin).

→ Si le grand-père était mineur alors l'enfant sera mineur.

Désormais on peut utiliser des outils (google, YouTube, tiktok) pour faire émerger un pouvoir instantané.

→ Crozier : désormais nous sommes des acteurs avec un pouvoir médiatique bcp plus grand que ceux dans le passé.

Comparaison des 2 graphiques : Deux communications où même deux manières de penser les médias différents. La génération suivante aura une vision complètement différente que celle des autres générations



Article paru : « La beauté de YouTube c'est que c'est le créateur qui décide de tout. L'utilisateur aura toujours le dernier mot. C'est toujours l'audience qui décide ».

→ Si Greg Guillotin fait rire personne bah personne le regarde et il n'est pas connu. Le concensus c'est le fait de faire rencontrer les intérêts pour faire émerger le pouvoir à ceux qui a qui ont a liké sur tiktok ou YouTube.

→ YouTube doit aussi se réinventer tout le temps : prochaines semaines apparition de vidéos courtes pour contrer instagram et tiktok.



John Kotter : professeur à Harvard a étudié les 8 étapes pour **conduire le changement durable**

La 1ère étape : créer un sentiment d'urgence et ne pas louper les opportunités

Que nous dit la sociologie ?

L'acteur et le système = l'acteur est le système

- Crozier (l'acteur et le système) : Le pouvoir est avant tout relationnel (internet accroît le relationnel). Si on est sur les réseaux c'est pour parler avec les autres. Les règles se négocient mais bougent constamment.
- Le pouvoir ne signifie pas Lutte ou conflit mais comprend la coopération : dans notre cas entre les utilisateurs et les développeurs de contenus.
- L'acteur recherche son intérêt mais a une vision/ rationalité limitée (on n'en sait pas jusqu'où on va aller) : il n'a pas une vue sur tout le processus.
- Crozier confirme qu'un flou existe dans le déroulement d'un processus de consensus. On ne sait pas ce qu'on va faire de notre notoriété quand on en a une.
- Les stratégies créent des règles du jeu parallèles, émerge alors un pouvoir parallèle qui augmente la liberté et l'autonomie.
- Depuis l'arrêt des concerts en public, ils ont saisi une opportunité pour faire des autres choses comme Billie Eilish qui fait des concerts privés où il faut payer.

<u>En quoi ça nous concerne ?</u>

On dit souvent c'est la chance => en réalité c'est saisir les opportunités.

L'arrivée et le développement d'outils d'échanges sociaux nécessite de saisir les opportunités. Mais quand saisir sa chance ? Nouveau concept développé en

Angleterre : FOMO = Fear of Missing Out = être au courant ne signifie pas AGIR !

« peur de rater quelque chose » ou anxiété de ratage est une sorte d'anxiété sociale caractérisée par la peur constante de manquer une nouvelle importante ou un autre événement quelconque donnant une occasion d'interagir socialement.

Cette peur est particulièrement nourrie par la technologie et le réseautage social à l'aide de sites tels Facebook, Twitter, Instagram et TikTok, où l'utilisateur peut continuellement comparer son profil à celui d'autres utilisateurs.

FOMO = collectionner les infos > < les utiliser

4.Apprendre à avouir de la chance

Un professeur de leadership nous parle de chance comme critère de réussite.

Qu'est-ce que c'est que la chance ?

« La capacité qu'on certaines personnes à créer autour d'eux des conditions d'apparition des opportunités ».

⇨ Ce sont les gens qui savent gagner des concours de circonstances : avoir une capacité à travers les relations à créer des ouvertures autour d'eux.

Qu'est-ce qu'une Opportunité ?

« Circonstances imprévues, qui, en se produisant dans notre champ de vie crée un espace de possibilité qu'il n'y avait pas eu sans elle. On ne peut pas les planifier mais les accueillir. Les opportunités, où coup de chance, se présenteront sous 4 formes :

- Les rencontres : on rencontre une personne et il se passe quelque chose, une ouverture du champ de possible.
- Forme d'informations : on saisit une information qui vient se percuter à un champ de possibilité.
- Être à l'écoute des décisions qui ont été prises ailleurs : elles créent une possibilité nouvelle qu'on n'avait pas avant.
- La forme de demande : je vais percevoir, dans une réunion/rencontre avec quelqu'un une demande d'information, soutient.. qui m'est adressée en premier ».

Peut-on créer des conditions pour multiplier les chances d'accéder à des opportunités ? 4 facteurs

- Facteur de Vigilance : être attentif à ce qui se passe autour de vous et être curieux. La routine ne fonctionne pas et repousse les opportunités.
- Principe d'anticipation : Pasteur disait que la chance ne favorise que les esprits préparés : pas de raison d'avoir de la chance pour quoi que ce soit si on n'a pas d'objectif. La chance fonctionne comme une tête chercheuse automatique => Plus on est habité par une attente, désirs très fort.. plus la machine à opportunité sera prête à fonctionner.
- Plus la vie fonctionne comme un web, plus on fonctionne comme un réseau, plus on a d'opportunités. Celui qui crée des réseaux est celui qui mets les autres en relation : identifier dans la demande de l'un le contact qui pourrait l'aider. Être celui qui met en relation permet d'avoir des opportunités par après.
- Parfois on n'a pas de chance : il y a des échecs des conflits, des drames, des erreurs. Les chanceux ont autant de difficultés que les malchanceux car la chance n'est pas ce qui arrive mais ce qu'on va faire avec ce qui est arrivé : la capacité à rebondir, à faire face à un échec face à une malchance. La chance est une espèce de matériaux de redémarrage.

Conclusion : On fait ça au quotidien à travers les rencontres, déjeuners, cessions de formation, projets.. Tout événement est porteur d'opportunités à condition que la machine à les percevoir fonctionne. Mais pas oublier les 2 secrets fondamentaux des chanceux :

- La meilleure façon d'atteindre ses objectifs dans la vie est d'aider ceux qui ont besoin d'atteindre les leurs.

- D'une façon générale, dans la vie la meilleure façon de rencontrer les opportunités c'est d'en être une soi-même.

Un point important : ce gars a une histoire : il a reçu un coup de fil pour faire une vidéo de management de la vidéo de présentation d'une école à Paris. Ce vdd là il avait prévu de faire un restaurant avec sa femme. L'équipe de télévision arrive vers 17H30 : il sent qu'il ne doit pas louper l'opportunité alors il l'a fait première prise et pour finir elle n'est pas publiée. Quelques mois après par hasard ils la mettent sur YouTube. Aujourd'hui, 95% de ses conférences etc... Sont dues à cette vidéo

Conférence 2 : Adrien Van den Branden sur la robotisation de la justice

1. Présentation

CEO de Canyon, plateforme de **gestions des opérations légales**. Avant de fonder Canyon, il était avocat au barreau de Bruxelles. Il a écrit un **essai** aux éditions Larcier l'année dernière.

2. Réflexion

Décalage entre les attentes des citoyens et la réalité des cours et tribunaux. Ce décalage **menace** le concept de la justice car les individus **se retrouveront plus dans la justice actuelle**. Ces derniers préféreront se tourner vers le digital

Robotisation de la société

Beaucoup de domaine sont **progressivement digitalisés** : sport, santé, finance, … On attend toujours le robot juriste.

Robotisation de la justice

Il y a plein de concepts repris dans le terme :

- **Open data (vs. Open acces)**, l'idée est de **rendre disponibles** tous les textes de lois et les jugements en ligne à la communauté pour par la suite les traités par intelligence artificielle. **L'Open accès**, il faut que le texte réponde à 4 critères :

1. Format ouvert
2. Gratuit
3. Mise à jour régulièrement
4. Considère l'intégralité du contenu de la décision

C'est le **premier stade de développement** la robotisation de la justice. On va plus loin avec **l'Open data** car il ajoute aux 4 critères le fait d'être structuré pour pouvoir être lu par une **machine et les textes téléchargeables** en une seule fois. Aujourd'hui en Belgique, tous les textes de loi sont **en Open acces** en revanche les jugements ne sont **pas tous disponibles**, il n'y en a que 150.000. On n'en est pas au stade de l'Open data.

- **Digitalisation** des procédures. Un tribunal **ne peut fonctionner sans papiers et audiences physiques**. Avec la situation, les audiences sont **bloquées**, on ne sait pas le faire à distance. Pour les requêtes, conclusions et audiences, il faut que ce soit fait en physique sauf pour les conclusions qui peuvent être déposée en ligne.
- **Automatisation**. Il faut d'abord **structurer les faits**, l'analyse de la jurisprudence. On peut aller plus loin en assistant le juge dans sa prise décision et ensuite la prise décision elle-même en retirant le juge, le robot **fonctionne tout seul**.
- La **justice prédictive**. On essaye de prédire l'avenir, **prédire les décisions de justice**. C'est une justice probabiliste, on va plutôt essayer de présenter des probabilités. Beaucoup de gens travaillent sur le développement de cette justice. Elle permettra de plus aller tout le temps en justice et gagner du temps.

Rmq : A détacher de la **justice préventive** (ex : film *Minority Report*) où on a vraiment une prédiction de l'avenir, c'est de la science fiction. Elle est à distinguer de la **police prédicative** qui analyse tous les crimes commis et de prédire où les prochains crimes auront lieu, ça existe avec le logiciel *Paved*.

Loomis v. State of Wisconsin

Eric Loomis a été arrêté en 2013 pour une fusillade sans morts dans un quartier. Il passe devant la justice du comté et obtient 8,5 années de prison. Cette décision s'explique par le fait que Loomis est une récidiviste. Le juge a **utilisé un logiciel qui détermine le niveau de dangerosité d'un individu**, on ne sait pas comment ça fonctionne car c'est une **entreprise privée qui la fabriqué** et ne veut pas donner « sa recette secrète ». Il a dû répondre à un **questionnaire assez bizarre** et il y a une analyse socio-économique. Il y a divers problèmes comme le caractère secret de l'algorithme, l'approche... L'algorithme est une **opinion codifiée**, c'est interpellant car il n'existe **pas d'algorithme objectif** puisqu'il dépend de la manière dont il a été conçu. Il y a les proxy, qui sont des données qui ont des inférences positives ou négatives (ex : code postal utilisé comme proxy pour la richesse) mais les poids apportés aux données ont une influence. **Les faux positifs** sont les individus qui ne sont pas dangereux mais classé comme à risque, le facteur du taux de succès à donc des conséquences comme de mettre un innocent en prison. Il y a un **autre mythe** comme quoi l'algorithme est fondamentalement juste mais si on n'a pas eu de chances dans le passé, l'algorithme nous laissera dans la malchance. Un **algorithme est faillible**. D'ailleurs si on revient sur l'algorithme utilisé dans cette affaire, il est **discriminant** car les Noirs ont plus de risque d'être discriminé. Pour la fin de l'affaire, l'avocat de Lommis a voulu avoir accès à l'algorithme et a été devant la Cour suprême pour la violation des droits de la défense. La Cour suprême **a refusé.**

Parallèle avec les voitures sans conducteur

Une voiture autonome de niveau 3 a eu un accident tuant une femme. C'est le seul cas alors que chaque année il y a 35.000 personnes qui meurent chaque année d'un accident de voiture. Les robots **ne doivent pas être parfait** dans l'application de la vie réel mais doit être meilleur que l'humain, ça vaudra la peine de les développer. **Au niveau de la justice**, on doit se poser la même question, les juges **sont loin d'être parfaits** Un étude récente menée en France montre que 75% trouvent que la justice ne fonctionne pas bien, 95 % qu'elle est trop lente, 88 % la trouve trop complexe et 90 % trouve qu'elle **doit être réformée.**

Qu'est ce qu'une bonne décision de justice ?

On robotise que si on a une meilleure justice. La question de la bonne décision de justice est primordiale car c'est un **service qui peut être amélioré et évalué.**

Décision efficiente

Une décision qui optimise les 3 critères suivants :

- Qualité acceptable
- Vitesse, délai raisonnable
- Coût abordable



Comment est-ce qu'on arrive à la quadrature du cercle entre ces 3 critères ? On va optimiser ce ratio, faire des arbitrages et chacun à son opinion de ce qui devrait prévaloir. Il est même probable que la sensibilité de rapport à ces critères varie d'un litige à un autre (procès de meurtre Vs procès pour excès de vitesse).

Il y a une possibilité d'évaluer la justice : par décision de justice on établit les différents critères de la décision et pour chacun on distribue des points sur une base de 100. On compare qui du juge humain ou robot est meilleur. On compte les points et le gagnant aura le droit de traiter de ce litige là au détriment de l'autre (car on aura vu que c'est plus efficient pour l'un que l'autre).

Ce sera **impossible d'avoir une bonne décision** comme dans la définition, on va arbitrer parmi les 3 critères en préférant l'un à l'autre. L'idée est que par décision de justice on va **établir les critères de la décision,** on va accorder des **coefficients** à chaque critère (maximum 100), on va comparer qui du robot ou du juge est le meilleur en fonction des critères et ensuite on compte les points de chaque Et il y aura un gagnant.

Ex :

	Coefficient	Juge robot	Juge humain
Critère important	75		75
Critère moins important	20	20	
Critère non important	5	5	
Total	**100**	25	75

Qualité Distinction fondamentale

Aristote donne un éclairage car il voit la justice sous 2 conceptions :

1. Elle doit être **capable de résoudre un litige** avec une règle de droit, c'est la **justice réparatrice**
2. Elle doit être **capable de résoudre un conflit de valeur**, c'est **la justice distributive**

Rmq : il y a toujours un conflit de valeur dans chaque affaire. La qualité de chaque décision de justice peut être apprécié sous ces 2 concepts. Il existe cependant d'autres critères.

Il est clair qu'autant que le coût et la vitesse sont faciles à mesurer, la qualité est bien plus dure.

Aristote voit la justice sous 2 conceptions fondamentales :

- Décision de justice doit être capable de résoudre un litige en faisant l'application stricte d'une règle de droit => Justice réparatrice.
- La décision de justice doit être capable de trancher un conflit de valeurs (ex : celui entre la liberté d'expression et le droit à la dignité humaine dans les procès en diffamation) => Justice distributive.

Tout décision fait appel à la justice réparatrice et justice distributive. Elle applique une règle de droit et tranche un conflit de valeurs.

Exemple : décision pour contestation d'une amende pour excès de vitesse : un conducteur va à l'hôpital pour sa femme à cause du covid, il se fait flasher et se trouve devant le tribunal.

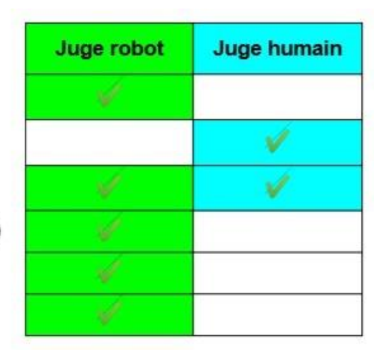
Conflit de valeur : Sécurité général et santé de femme. On peut parler de cas de force majeure, était-ce nécessaire ? Il y a un aspect de valeur dans tout décision que l'on prend.

Conception distributive intervient à la marge pour les contestations d'excès de vitesse mais constitue le fondement même des procès en diffamation.

La qualité décision de justice peut être évalué comme suit : le jugement a-t-il appliqué la règle de droit ? ainsi que : le jugement a-t-il tranché un conflit de valeurs ?

La qualité d'une décision de justice peut être noté sur d'autres valeurs : la transparence du jugement, l'impartialité du juge, l'écoute dont fait preuve le juge, la prise en compte de l'ère du temps (Affaire Weinstein, mouvement #metoo a influencé les peines...)

Autres critères



	Juge robot	Juge humain
Justice réparatrice	✓	
Justice distributive		✓
Motivation (mérites)	✓	✓
Transparence (raisonnement)	✓	
Consistance (prévisibilité)	✓	
Fiabilité (reproductibilité)	✓	

- **La motivation** fait l'objet d'une **parfaite égalité** entre les 2
- **Le raisonnement** sera une **compétence mieux remplie par le robot** car c'est difficile pour le juge humain d'expliquer aussi bien que le robot son raisonnement.
- Au niveau de la **prévisibilité**, le robot suit à la lettre la jurisprudence

- La **fiabilité**, le juge robot **traite les cas de manières identiques** alors que les juges peuvent donner des décisions différentes.
- Au niveau de la **conscience**, du non-verbal, seul le juge humain rempli cela car le robot ne peut analyser cela. C'est important en plus en matière pénal. Le juge robot ne peut interpréter que les cris et pas les gestes, le débit d'une personne, la crédibilité de la personne sur son faciès, son regard c'est important dans la matière pénale de saisir des indices non verbaux.
- **Adaptabilité**, le juge robot **n'évoluera pas** avec l'air du temps. S'adapter à l'ère du temps au changement des mœurs : juge robo ne peut fonctionner que par son algorithme , il n'aurait pas pu capter le mouvement me too tandis que le juge humain s'adapte du jour au lendemain.
- Le juge humain a une **faculté d'écoute** que le robot n'a pas. Faculté du juge humain, c'est le sentiment pour l'individu d'avoir été écouté. Souvent dans le cas de l'affaire familiale : c'est la possibilité pour eux de vider leur sac face à quelqu'un de neutre qui écoute alors que le juge robot lui n'est pas humain.
- La **catharsis**, sentiment collectif qui habite les protagonistes d'un procès le rendant solennelle. Ce n'est possible qu'avec un juge humain. Ça fait que les parties au procès sont transcendées par le sentiment de justice. Les procès d'assises sont théâtraux (protocole, tout le monde en robe, tribunal=> dans l'esprit collectif on se dit on n'est pas là pour rigoler c'est sérieux.
- Au niveau de **l'impartialité**, c'est clair que le juge ne saurait être impartial en tout toute occasion, ce que le robot peut faire. Neutralité que le juge doit présenter par rapport au parties. Le juge humain peut-être partial mais pas le juge robot.
- **L'indépendance**, se mesurant par rapport au pouvoir, est du côté de **l'humain** car le système judiciaire permet l'indépendance du juge alors que le **robot peut être manipulé. Seul le juge humain peut se soulever contre d'éventuelles corruptions tandis que si le gouvernement est intervenu dans la création du robot virgule il ne s'est rien y faire et sera donc manipulé.**
- Au niveau de **l'acceptabilité**, c'est un critère sans gagnant, ça dépend des litiges.

Ensuite, concernant la vitesse et le coût, il est clair que c'est l'intelligence artificielle qui gagne par rapport à l'humain. Au niveau du coût, il faut voir tous les coûts (tribunal, honoraire, budget de la justice...).

Exemple : première recherche sur Google va coûter 1 milliard d'euros, il a fallu mettre des ingénieurs sur le coût, payer l'infrastructure, l'algorithme etc. La deuxième recherche coûte moitié moins, donc chaque recherche supplémentaire coûte moitié moins jusqu'à un stade où la cherche sera quasiment marginalisée et ne coûtera presque plus rien.

C'est la même chose pour un juge robot. Chaque jugement coûtera moins cher que le premier alors que pour les juges humains, tous les jugements coûteront la même chose. Si on applique la justice à un certain nombre de cas, la justice robotisée sera moins chère.

Vitesse et coûts

L'intelligence artificielle **gagne par rapport au jugement humain** qui prendrait des mois ou des années pour juger. Pour les coûts, l'IA **gagne** aussi car chaque recherche supplémentaire coûte de moins en moins jusqu'à ce qu'il ne coûte presque plus rien.

Cas concrets – application de l'évaluation pondérée

Le juge robot « gagne »

Excès de vitesse

Critère	Coefficient	Juge robot	Juge humain
Justice réparatrice	40	40	
Justice distributive	5		5
Motivation (mérites)	10	5	5
Transparence (raisonnement)	10	10	
Consistance (prévisibilité)	5	5	
Fiabilité (reproductibilité)	1	1	
Conscience (non-verbal)	1		1
Adaptabilité (air du temps)	1		1
Écoute (individu)	0		0
Catharsis (transcendance)	0		0
Impartialité	5	5	
Indépendance	0		0
Acceptabilité	2	1	1
Vitesse	10	10	
Coût	10	10	
TOTAL	100	87	13

On voit tous les critères d'une décision de justice et les coefficients. On voit ici que l'important c'est la partie coefficient : sur 100 points, combien on va donner aux critères ? Ici c'est fait par des étudiants de l'ULG. Pour cet élève on voit que pour un excès de vitesse c'est plus important pour certains critères (le coût c'est important..). Il a réparti les 100 points en fonction de son choix pour voir ce qui est important.

Lorsque l'on compare les 2 on voit que le juge robot est meilleur dans la justice réparatrice.. et quand on additionne les 2 on constate que la matière est plus efficiente pour le juge robot que le juge humain.

La situation est différente car la justice humaine prend le pas

Meurtres

Critère	Coefficient	Juge robot	Juge humain
Justice réparatrice	5	5	
Justice distributive	30		30
Motivation (mérites)	10	5	5
Transparence (raisonnement)	5	5	
Consistance (prévisibilité)	1	1	
Fiabilité (reproductibilité)	1	1	
Conscience (non-verbal)	10		10
Adaptabilité (air du temps)	10		10
Écoute (individu)	5		5
Catharsis (transcendance)	5		5
Impartialité	5	5	
Indépendance	5		5
Acceptabilité	5	2,5	2,5
Vitesse	2,5	2,5	
Coût	2,5	2,5	
TOTAL	100	27,5	72,5

C'est plus nuancé, le juge robot gagne de justesse

Licenciements (pour motif grave)

Critère	Coefficient	Juge robot	Juge humain
Justice réparatrice	10	10	
Justice distributive	20		20
Motivation (mérites)	10	5	5
Transparence (raisonnement)	5	5	
Consistance (prévisibilité)	5	5	
Fiabilité (reproductibilité)	4	4	
Conscience (non-verbal)	5		5
Adaptabilité (air du temps)	5		5
Écoute (individu)	1		1
Catharsis (transcendance)	0		0
Impartialité	5	5	
Indépendance	5		5
Acceptabilité	5	2,5	2,5
Vitesse	10	10	
Coût	10	10	
TOTAL	100	56,5	43,5

Chacun pourrait avoir des réponses différentes, il est clair que certains individus confieront plus de litiges au juge robot et inversement. Ça dépend de notre propre sensibilité.

Conclusion, si on fait l'exercice jusqu'au bout on pourrait arriver sur un contour en trois couches de la justice robotisée :

- où en bas, il y a les litiges qu'ils seraient plus efficients de confier aux juges robots (cas où l'issue est soit un montant/amende).
- Tout en haut, ce sont les matières qu'il ne serait pas bon d'automatiser.
- Au centre, il y aurait une sorte de couche intermédiaire où on pourrait confier une partie à des robots et une autres aux humains ou alors d'ajouter des touches de robotisation aux tâches humaines

<u>Contours de la justice robotisée</u>



Ceci nous montre que le débat est nuancé. Il faut regarder litige par litige afin de faire avancer le débat.

Mais la robotisation comporte aussi quelques risques (qui restent néanmoins maîtrisables) :

- Elle pourrait porter atteinte aux droits à un procès équitable au cas le condamné ne pourrait pas faire appel de la décision.
- L'indépendance du juge pourrait aussi être mise à mal. Si le condamné n'a pas l'occasion de challenger l'algorithme, voir comment sa décision a été prise.

En bas, les matières à donner aux robots, ce sont des **cas dont l'issue est un montant et un délai**. En haut, celles qu'il faut donner aux humais. Au milieu, celles qu'on peut attribuer aux 2. Ça montre que le **débat doit être nuancé**.
Rmq : à prendre avec des pincettes car on parle des mérites et non pas es risques à maîtriser.

Conclusion

1. **Décalage entre attentes de citoyens et la réalité de la justice** menant au risque de privatisation de la justice ou la suppression pure et simple de cette dernière.
2. Définition de la bonne décision de justice par utilisation d'une méthode
3. **Choix politique** : méthode de **l'évaluation pondérée** partant d'un choix politique, qui mène à une application mesurée de la justice robotisée.
4. On est seulement au début de ce débat sur la robotisation de la justice. On est en terres inconnues (trop peu d'étude, de livres sur le sujet : mais propice à des investigations universitaires ou autre).

Conférence 3 : Pierre-François Pirlet : règlement général sur la Protection Générale des données avec les enjeux et tensions

1. Introduction

Le RGPD, règlement européen, est un **instrument juridique** dont la **portée est large** et touche de nombreuses de nos activités. Le RGPD trouve sa place dans la situation sanitaire car nos données vont être **mobilisées dans le cadre de la lutte** contre le Covid-19. C'est une **utilisation positive** mais il faut comprendre les garanties du RGPD **pour éviter les abus** dans la situation que nous traversons. Le RGPD constitue la dernière étape en date dans la construction d'une réglementation organisant la **protection de la vie privée**. Entré en vigueur en mai 2016, il est effectivement d'application depuis le 25 mai 2018. Mais ce règlement suscite des **tensions** entre, d'une part, les intentions initiales de ses concepteurs et, d'autre part, sa mise en pratique effective.

2. Les grands principes du RGPD

Première chose à dire du règlement : cette législation européenne qui s'applique directement en doit Belge sans transcription, s'applique au traitement, aux utilisations de données à caractère personnelle (celle qui permettent d'identifier une personne physique de façon directe ou indirecte).

Un nom, prénom, numéro de matricule sont des données à caractère personnel. Mais le RGPD touche également aux groupes de données disparates et anonymes (grand nombre de données aussi appelées big data) qui, mise bout à bout par un principe d'inférence permettent de cerner un individu.

Ex : chercheurs qui travaillent sur des traces gps (petits fichiers qui recensent la position d'un appareil avec des intervalles réguliers, toutes les 10 secondes) mis bout à bout, on voit tous les parcours d'un individu. On ne sait peut-être pas quel jour il s'agit mais si on regarde dans le détail, ces traces GPS partent tous les matins à 8H d'un lieu précis et reviennent à 17H30.

- On peut dire par déduction que l'on voit une adresse familiale.

Puis on voit qu'elle va au café du coin (on peut se dire dépendance à l'alcool ou besoin de sociabilisation ?).

Puis on voit qu'elle va tous les 3 jours au CHU (problème médical ? La personne est malade ?).

⇨ On est plus dans des données anonymes mais des données à caractère personnel et même des données sensibles (car ici on a des informations à caractère médical ou même carrément sur des habitudes de vie).

Le règlement vise ce type de données là, les informations à caractère personnel peuvent se trouver partout.

Ensuite, ce règlement distingue les données simples des données particulières ou sensibles.

- Données particulières = données qui révèlent les origines raciales ou ethniques, convictions religieuses ou politique, le traitement des données biologiques, génétiques ou biométriques ainsi que les données concernant la santé, donnant l'orientation sexuel ou la vie sexuelle d'une personne.

L'utilisation de ces données particulières/sensibles sont encadrées par des règlements plus exigeants (et sont donc ultra-protégées) car leur mauvais emploi pourrait avoir des conséquences terribles pour la personne concernée.

LE RPGD régente en réalité l'utilisation de ces données à caractère personnel (le traitement que l'on va appliquer à ces données). Il définit les modalités qui rendent ces traitements possibles.

Il vise des données à caractère personnel qui permettent d'**identifier une personne** mais aussi des données disparates et anonymes qui permettent de **cerner un individu**.

Ex : une trace GPS peut être déliée de toute identité. Mais, à partir du moment où cette trace nous renseigne sur le lieu d'habitation d'une personne, sur ses habitudes sociales, sur ses déplacements (à l'hôpital ? au café du coin ?), alors cette trace GPS doit être considérée comme une donnée à caractère personnel sensible.

Ce règlement distingue également les **données simples** des **données dites particulières** ou sensibles : sont ainsi visées les données qui *« révèle[nt] l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques [et] des données biométriques [pour] identifier une personne physique de manière unique. [Sont également visées les] données concernant la santé ou [l]es données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. » (Art. 9)* L'utilisation de ces **données particulières** est **encadrée par des règles plus exigeantes,** notamment en matière de justification de leur emploi.

Le RGPD s'intéresse aux **utilisations/traitements des données récoltées** en définissant les modalités qui rendent ces derniers possibles. La philosophie qui gouverne ces modalités s'organise autour de quelques concepts-clés :

1. Les données à caractère personnel doivent être traitées de **manière licite, loyale et transparente :**
   - Un traitement est **licite** – conforme à la loi – lorsqu'il s'inscrit dans l'un des **scénarios juridiques** identifiés par le RGPD : la personne dont les données sont traitées a donné son **consentement** ; le traitement répond à une **obligation légale ;** le traitement est **nécessaire** à la conclusion d'un **contrat** voire ce traitement répond à une mission d'**intérêt public,** par exemple.
   - Ce traitement doit, en outre, être réalisé de **façon loyale** : on ne peut trahir la raison pour laquelle ces données ont été récoltées.
   - Enfin, le traitement doit être **transparent** : la personne dont les données sont traitées doit être pleinement informée de l'utilisation qui en sera faite.

2. Les données à caractère personnel sont récoltées pour des **finalités spécifiques.** Cette notion touche à la **loyauté**, que nous venons d'évoquer. Elle précise que, sauf exceptions encadrées, on ne peut recycler les données collectées pour d'autres usages que ceux qui ont été annoncés.
3. **Le principe de minimisation** doit accompagner tous les traitements de données. En vertu de celui-ci, il ne faut récolter et n'utiliser **que les données qui sont effectivement nécessaires** à la réalisation des finalités et ne les conserver que durant le temps nécessaire à leur réalisation.
4. **Principe d'exactitude :** les données utilisées dans le cadre des différents traitements doivent être **exactes**. En cas **d'inexactitude**, il est nécessaire de mettre en place les mesures permettant de **corriger** ces données ou de les effacer en toute sécurité.
5. Les données doivent bénéficier des meilleures normes de **sécurisation**. Ce besoin de sécurité porte à la fois sur les données numériques comme sur les **données sur papier** : il faut donc s'assurer que les outils informatiques utilisés soient sûrs mais également que des mesures organisationnelles soient prises. **Le but est double** : d'une part, il faut **éviter** que ces données soient **diffusées** de façon incontrôlée – fuite de données – et, d'autre part, que des **modifications** ou des **suppressions involontaires de données soient effectuées.** En effet, ces trois incidents peuvent entraîner des **conséquences parfois importantes** pour les personnes concernées.
6. Les personnes concernées, c'est-à-dire les personnes dont les données sont traitées, ont une **série de droits**. Ceux-ci découlent du fait que ces données **continuent à leur appartenir,** même quand elles sont confiées à des sociétés tierces. Le plus connu de ces droits est probablement **le droit d'effacement ou d'oubli** qui permet d'obtenir l'effacement de ses données dans les bases de données des organisations qui les traitent.
7. Enfin, les rédacteurs du RGPD ont prévu des **sanctions**. Celles-ci vont de la simple **recommandation** (plus ou moins contraignante) jusqu'à des **amendes** pouvant s'élever à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires mondial annuel, auxquelles peuvent s'ajouter des **poursuites judiciaires.** Ces sanctions sont une grande différence par rapport aux législations précédentes car la menace envers les contrevenants est désormais plus forte et plus crédible.

3. Des tensions : les intentions d'application effectif

Les principes que nous venons d'exposer sont en fait le **fruit d'une histoire** qui est déjà ancienne et qui pèse dans les orientations données au RGPD. La **notion de vie privée,** ainsi que les efforts déployés pour protéger celle-ci, s'inscrit dans les grands **traumatismes de l'histoire**. Les deux conflits mondiaux, ainsi que les répercussions politiques qu'ils entraîneront en Europe, vont être à la base d'une réflexion sur la nécessité de protéger sa personne en empêchant que des données à caractère personnel soient utilisées contre soi. On pense ici aux **polices politiques ayant sévi dans les pays de l'Europe de l'Est**.

Mais c'est véritablement dans les années 1980 que les premiers fondements du RGPD vont être posés.

À l'époque, c'est le début de **l'informatisation des administrations.** On commence à rêver à des traitements de données à grande échelle.

Déjà, dans les années '70, la France avait commencé à travailler au **projet SAFARI**, c'est-à-dire au *Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus.* Le **but** de ce système était **d'interconnecter les différentes bases de données de l'État** pour obtenir un fichier complet sur chaque citoyen français. Ce projet devait être **tenu secret** mais, en 1974, les informaticiens chargés de le développer ont dénoncé la dangerosité du projet, ce qui mena à un

scandale public. À la suite de ces révélations fut créée **la Commission Informatique et Libertés** chargée de surveiller l'application d'une série de règles destinées à protéger la vie privée et à encadrer les traitements de données à caractère personnel.

En 1980, **l'OCDE** émet une série de **recommandations** pour les traitements de données à caractère personnel. Ces recommandations sont déjà celles qui **fondent partiellement le RGPD :** limitation des traitements, principe de minimisation, qualité et sécurité du traitement des données, implication des personnes concernées et responsabilisation des acteurs du traitement. La **Belgique** votera en **1992 la loi vie privée** qui instaure bon nombre de ces règles. Pourtant, une **difficulté majeure subsiste :** les différentes législations nationales ne sont **pas coordonnées,** ce qui empêche le transfert facile des données d'un état à l'autre. La **commission européenne** propose donc, en **1995**, une **directive** destinée à harmoniser ces transferts. Celle-ci offre une nouvelle définition des données à caractère personnel tout en reprenant les principes déjà existants.

À partir de **2007**, les outils numériques liés à internet commencent à bouleverser la société. Les **GAFAM** prennent de l'importance et promeuvent une **lecture très light de la vie privée** ; en effet, leur **commerce** est fondé sur **l'emploi massif de ces données.** Mais tout le monde ne partage pas leur avis. Un étudiant autrichien, Max Schrems, entreprend, au début des années 2010, une série de démarches s'appuyant sur la directive européenne de 1995, notamment auprès de **Facebook** : celles-ci démontrent beaucoup de **non-conformités dans les traitements de données** opérés par les géants du web, ce qui a un remarquable retentissement auprès de **l'opinion publique**. Germe alors l'idée d'un **nouveau cadre juridique** qui intégrerait les questions anciennes mais aussi les problématiques nouvelles liées à la montée en puissance des géants du web.

Cette problématique est très présente dans le discours des rédacteurs du RGPD. Parmi eux, on retrouve un député européen allemand – Jan Philipp Albrecht – qui porte véritablement la rédaction du nouveau règlement. Ce député a publié quelques articles dans la presse spécialisée peu avant l'entrée en vigueur du RGPD. Ses **arguments** sont particulièrement révélateurs des priorités qu'il assigne au RGPD : il évoque un **marché numérique fragmenté** qui appelle une protection particulière. Cette **protection doit être uniforme** à l'échelle européenne. Il est donc **nécessaire d'adopter un règlement qui s'impose** directement en droit national, avec un texte identique dans les différents états de l'Union. Pour lui, ce nouvel instrument juridique doit **devenir la norme internationale** en matière de confiance numérique, ce qui permettra de faire grandir ce marché. Ce règlement doit, en outre, **rendre** aux citoyens européens le **contrôle de leurs données.** En somme, il doit constituer la réponse aux problèmes nés dans la Silicon Valley durant les dix années précédentes.

Nous le constatons, le RGPD est d'abord pensé pour le numérique. Pourtant, et c'est loin d'être anodin, il en **déborde largement les frontières** : la constitution d'un dossier d'inscription à l'université, la passation de contrats de travail, l'expérimentation scientifique, le domaine des soins de santé, l'exercice des droits en justice, les rapports administratifs entre un État et ses citoyens constituent quelques exemples du champ d'application large du RGPD. Il existe **une tension assez forte entre les objectifs annoncés et le champ d'application effectif.** Les conséquences sont que le RGPD semble parfois **inadapté à la vie réelle** : certaines questions restent incertaines et plusieurs des procédures que ce règlement impose paraissent, en première lecture, inutilement compliquées. Cette situation est dommageable. En effet, cette tension entrave souvent l'effectivité du RGPD.

4. Tension : Le consentement

Le **consentement** constitue souvent le **prérequis** au traitement des données à caractère personnel. Son but est de mettre la personne concernée en **capacité de contrôler** ce qui sera fait de ses données. Pour être **valable**, ce consentement doit répondre à une série de **critères** :

- Il doit constituer un **acte positif,** c'est-à-dire qu'il doit se manifester par une action par laquelle *« la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données. […]Il ne saurait dès lors y avoir de consentement en cas de silence, de cases cochées par défaut ou d'inactivité. »,* nous dit le considérant 32 du RGPD.
- Il doit être **spécifique**, c'est-à-dire que l'accord doit porter sur une **utilisation** de données **clairement identifiée.**
- Ce consentement doit, en outre, être **éclairé**, c'est –à-dire reposer sur une **information complète,** par laquelle la personne est pleinement informée des finalités poursuivies.
- Si ce consentement est collecté par **voie électronique**, il faut en plus que sa **formulation soit simple et concise.**
- Ce consentement devrait pouvoir **être enregistré**, selon des modalités qui sont variables.

L'affaire se **complique** encore lorsque l'on se penche sur les **articles 13 et 14** qui dressent la liste des **informations** qui doivent être **communiquées** aux personnes concernées lorsque leurs données sont collectées. Ainsi, cette information doit **fournir**, entre autres : l'identité et les coordonnées du responsable du traitement, les coordonnées de son délégué à la protection des données, les destinataires des données récoltées, l'information d'un transfert de ces données à l'étranger, la durée de conservation des données, un rappel des droits dont disposent les personnes y compris le droit de retirer son consentement et de porter plainte auprès de l'autorité nationale de protection des données,…

Ex : Information relative au traitement de données lors de l'envoi d'un **simple courrier.** Ce traitement est minime puisqu'il ne requiert qu'un nom et une adresse. Eh bien, l'**information est noyée dans deux pages de petits caractères** qui touchent à des emplois très divers de données. Cette expérience pose une question substantielle : *dans les faits, sommes-nous véritablement en mesure de donner un consentement éclairé ? Pouvons-nous nous considérer comme munis d'un instrument nous permettant de défendre notre vie privée ?* L'**enjeu est démocratique** car seules les personnes qui en ont les capacités peuvent effectivement agir de façon éclairée par rapport à leurs données.

5. Tension : la volonté de permettre la circulation des données et les obligations qui encadre celle-ci

Les données à caractère personnelle sont parfois considérées comme le **carburant de l'industrie actuelle**. Il est donc important de réguler leur utilisation tout en la favorisant afin que ces données permettent l'essor des nouvelles technologies dans l'espace européen. Le but est donc bien d'**encourager les développements technologiques et industriels** en mettent sur pied un ensemble de règles uniformes à l'échelle européenne, voire mondiale.

Pour garantir l'équilibre harmonieux entre le développement de ces technologies et la protection de la vie privée, le RGPD impose une **série d'obligations :**

1. Tout d'abord, il impose la **rédaction** et la tenue à jour d'un **registre** dans lequel tous les **traitements de données** à caractère personnel de l'entreprise ou de l'organisme doivent être **consignés**. Ce travail de recensement permet d'obtenir une description fine des flux de données en entreprise ou en collectivité. Il est présenté comme un outil utile à la prise de conscience : en analysant finement les utilisations de données à caractère personnel, on perçoit mieux là où des changements doivent être apportés.
2. Ensuite, il prévoit que soit nommé, dans certaines situations, un **délégué à la protection des données** qui conseillera l'organisme dont il dépend en matière d'application du RGPD. Une de ses missions consiste donc à prendre connaissance des dossiers pour remettre ensuite un

avis qui doit être suivi d'effets. Cette mission peut être vue comme un **frein à la diffusion rapide des données**.

3. En outre, il arrive que certains projets de traitements de données à caractère personnel présentent des **risques pour les droits et libertés des personnes**. Dans ce cas, le **responsable** du traitement est tenu de réaliser un **rapport** qui explique en quoi le traitement envisagé est nécessaire et qui détaille les mesures de sécurisation qui seront prises. Ce rapport peut faire l'objet, dans certains cas, d'une **analyse complémentaire par l'autorité nationale de protection des données**. Cette démarche implique donc du temps et des ressources.
4. Enfin, nous l'avons déjà vu, le RGPD impose une **obligation d'information** lorsque des données sont collectées de façon directe ou indirecte. Cette information doit toucher **toute personne dont les données sont traitées,** y compris les personnes dont les données sont collectées de façon indirecte. Cette démarche peut donc être, en pratique, complexe à mettre en œuvre.

Ces quatre mesures sont fondamentalement bonnes et utiles. Elles offrent des **garanties** qui ne sont **pas** nécessairement **excessives** au regard des enjeux. Elles sont, en outre, **soutenue** par le travail de **surveillance** des autorités nationales de protection des données et par la menace **d'amendes** élevées. **Cependant**, ces mesures ont un **coût**, et qu'il n'est pas toujours aisé de les mettre en application. Or, si ces mesures ne sont pas effectivement appliquées, c'est notre vie privée qui n'est plus aussi efficacement protégée. On peut d'ailleurs se demander si ces mesures ne sont pas, à certains moments, appliquées de façon purement cosmétique.

6. Des questions pratiques au sein de l'université

L'application concrète du RGPD comporte de **véritables questions pratiques** pour lesquelles les **réponses font parfois défaut.** Le monde universitaire n'échappe pas à ces questions, ce qui rend l'application des règles d'autant plus malaisée. Prenons quelques exemples.
Le RGPD accorde une grande importance à la **question des bases de licéité** et, singulièrement, au **consentement**. Ce consentement est présenté comme la **clé permettant le traitement** de nombreuses données à caractère personnel. Mais, en **matière de recherche,** le recours au consentement pose deux grandes questions :

1. Tout d'abord, il arrive que le consentement **ne puisse être collecté selon les modalités prévues par le RGPD**. (Ex : lorsqu'une personne illettrée ou en situation précaire refuse de signer) *Doit-on, dans ce cas, **assouplir ou adapter** les règles ? Un chercheur peut-il se contenter d'un **consentement verbal** ? Est-il possible de ne demander le consentement dans un second temps, quand la confiance est établie entre le répondant et le chercheur ? Ou bien faut-il absolument obtenir un consentement préalable ?* Ces questions sont bien plus fréquentes qu'on ne le pense.
2. *Que doit faire un chercheur **si le répondant retire son consentement** en cours d'étude, comme il en a le droit ? Ce chercheur doit-il nécessairement **supprimer toutes les données à caractère personnel** collectées jusque-là, même si cela met son étude en péril ? Et si l'on peut facilement extraire des résultats les éléments d'identification, doit-on quand même supprimer l'ensemble des résultats ? Ne peut-on se contenter de les rendre anonymes ?* Ceci met en relief une **autre tension** propre au RGPD : **ce règlement n'a pas été pensé à la lumière de la recherche.** Les solutions possibles sont toutes marquées par leur complexité administrative. Cela implique donc que le chercheur **anticipe** ces obligations administratives et consacre du temps et des ressources à la question de la protection de la vie privée dès avant le début de ses investigations.

Un autre domaine où l'anticipation des chercheurs est primordiale est celui de la **sécurisation des données**. En effet, lorsque les données ont fuité sur internet, il est déjà trop tard. Une grande partie

des données traitées l'est désormais sur des supports numériques. Cette situation entraine une autre grande question : *comment* ***sécuriser efficacement*** *un jeu de données ?* Est-il raisonnable de demander à chaque chercheur d'être, en plus de son expertise dans son domaine de recherche, un spécialiste en informatique. Bien sûr, il peut faire appel à des spécialistes internes mais ceux-ci proposeront des normes de sécurisation qui pourront, dans certains cas, avoir un **impact** sur la recherche.

Ceci nous entraîne vers une **autre problématique**. Le RGPD a été **pensé** avec des **normes internationales** en vigueur dans le domaine de **l'informatique**. Lorsqu'on compare celles-ci avec le règlement, on s'aperçoit que les **convergences** sont nombreuses. **Toutefois**, l'imposition de normes au monde académique n'est pas chose évidente. *En effet, est-il possible voire souhaitable que la liberté académique du chercheur soit soumise à des normes issues du monde de l'entreprise ? Peut-on échanger un peu de liberté académique pour une peu de sécurité de l'information et, si oui, dans quelle proportion ?*
Autre question pratique : **le RGPD prévoit** que tout traitement de données à caractère personnel fasse l'objet d'un **recensement**. *Qui s'en occupe ?* Et **pratiquement**, *comment organiser ce recensement pour qu'il soit efficient?* En fait, la question qui se pose est celle de **l'administration de la recherche scientifique** : *est-on sûr qu'ajouter des obligations administratives garantit une meilleure protection de la vie privée ?* Là aussi, il faut reconnaître qu'il existe un **point de tension entre les objectifs du RGPD et son application concrète,** et que cette tension pourrait être préjudiciable à la protection de la vie privée.

Dernier exemple : l'Université n'échappe pas à une **tendance** et qui consiste à faire **du RGPD un outil juridique pour faire autre chose** que de la protection de la vie privée. Un exemple de cette tendance est illustré par les questions de **consultation des copies d'examen** qui ont pris place il y a quelques mois. *Quel est l'objet de cette question ?* Puisque les copies d'examen contiennent des données à **caractère personnel**, *le* ***droit d'accès garanti par le RGPD permet-il aux étudiants de consulter leurs copies d'examen ?*** Bien **évidemment**, dans le cas où l'étudiant souhaite juste s'améliorer, cela ne pose pas de difficulté. Mais le **problème** est que ce droit d'accès pourrait être utilisé comme un **moyen de pression pour faire changer une note défavorable**. Or, cette façon de faire serait **incompatible** avec les **procédures** spécifiques existantes. Pour éviter l'écueil, les universités ont donc dû adopter des **modalités de consultation stricte**.

7. Conclusion

Le RGPD est utilisé malgré ses défauts et la crise du Covid l'a démontré. Quand il est bien compris est un **catalyseur d'innovations**. En effet, l'actualité montre qu'on peut utilisés des données à caractère personnel pour **surveiller la propagation des épidémies.** Ce genre de projets doit être encouragé en s'assurant du respect et de l'application du RGPD. Ce règlement **répond à une nécessité** mais véhicule également des questions et tensions qui menacent son application. Ce RGPD **ne suffit pas** en termes de protection de vie privée, tout n'est pas réglé par lui et il faut **rester vigilant à ce sujet pour ne pas céder les graines d'injustices futures.**

Conférence 4 : Christopher Dubois – Legaltech

1. Mise en contexte

Projets legaltech dont les solutions permettent de s'intéresser aux petits avocats, firmes, PME. Permet la recherche de documentations juridiques, constructions juridiques ou analyses poussées. 3 ouvrages : *« Death of a Law firm »*, *« The end of Lawyers »* et *« La grande transformation des avocats »*.

2. Caractéristiques des discours « experts »

Ils utilisent peu d'analyses ou méthodes scientifiques et les discours reposent rarement sur des études de cas concrets. Ces discours vont présenter les legaltech comme des menaces, en mettant fin à la profession de grand nombre d'avocats, ou promesses, en permettant de travailler plus vite, pour les professions de droit. Ces discours se caractérisent par :

1. Un nécessité, les avocats doivent l'adopter
2. Une autonomie de l'entrepreneur
3. Un pouvoir de la technologie par le déterminisme technologique
4. Une rationalité absolue permettant d'atteindre son objectif

Ces discours considèrent les entrepreneur comme des grandes entreprises ou grands cabinets (ex : Gafam ou big law firm). On va partir des petits avocats entrepreneurs pour voir comment ils innovent et on va les regarder en Belgique alors qu'on parle souvent des mouvements US. En effet, il y a la mise en place d'un réseau, d'un incubateur de l'ordre et de conférences et congrès. 3 projets legaltech :

1. Lawbox
2. Online solution attorney (OSA)
3. Jma

	Taille	Clients	Services
Lawbox (2016)	• **6** collaborateurs • + 1 fondateur & actionnaire (avocat) • + 11 avocats/rédacteurs de documents légaux	• PME &startups • Départements juridiques • Avocats et cabinets = **entreprises**	• Conditions générales de vente, baux commerciaux, contrats d'affaires, pactes d'associés, contrats de management, documents pour la protection de la propriété intellectuelle, conditions générales d'utilisation d'un site internet, contrats de travail, etc. = **création automatisée de documents juridiques**
OSA (2016)	• **2** fondateurs & actionnaires (avocats) + **1** développeur • Réseau de +/- 110 avocats	• **Avocats** • **Individus** privés et économiques	• **Mise en relation / consultation juridique en ligne** → Référencement & visibilité
Jm-a.be (2016) + LegalStreet (2018)	• **1** fondateur & actionnaire (avocat) + **1** développeur	• **Clients** réels et potentiels	• **Outils** (éthylotest en ligne, calculateur d'amendes routières vitesse/alcool, conversion d'imprégnation alcoolique air/sang) • **Information** (responsabilités, assurances, frais médicaux, incapacité de travail, médecin conseil, expertise, indemnisation, conseil juridique, etc.) → Référencement & traf

Ces 3 projets sont très contrastés mais ils ont des 4 caractéristiques plus transversales qui vont permettre de relativisé les discours susmentionnés :

1. **Opportunités**

	Opportunités
Lawbox	1) Besoins des **clients** (PME & startups) qui copient et collent des modèles standards gratuits en ligne 2) Développement d'un **outil en interne** (template de base → gain de temps et d'argent) 3) Développement de la **plateforme** (usage externe) 4) **Diversification progressive des produits: pièce, licence pro, produits blancs**
OSA	1) Besoin de visibilité en ligne pour les jeunes avocats + souhait de consultation en ligne (mail/Skype) 2) « Attentes » des clients: transparence (tarifs, frais de service); prévisibilité (délais); accessibilité (coordonnées cabinet mail, tél., skype); clarté (mots clés) 3) Plateformes concurrentes (n'affichent pas les coordonnées de l'avocat, avocats dédifférenciés et mis en concurrence) → cadre déontologique (coordonnées visibles, **gratuité services plateforme pour le client**, sécurité garantie)
Jm-a.be	1) Besoin d'un site professionnel: vitrine, coordonnées; 2) Besoin des visiteurs: accès au dossier et à de l'information pour le client (2014); 3) Observation: le client cherche des informations récurrentes → développement d'outils (éthylotest, calculateur, convertisseur) en 2017 → Infos → parfois contacts → quelques dossiers captés (**référencement**)

Rmq : Profitez de certaines opportunités ne veut pas dire être guidé par une nécessité absolue. Les opportunités sont toujours contingentes, inscrites dans un contexte mais chaque opportunité est source de contrainte. En effet, elles enferment l'entrepreneur dans certains choix

2. **Autorisations**. Les entrepreneurs sont des avocats et la profession est réglementée. D'abord, l'avocat doit informer le Barreau de son projet, c'est une autorisation formelle. Le Barreau peut soit soutenir (ex : Lawbox), soit recadrer (ex : OSA) le projet. Aussi, une autorisation informelle par le réseau de confrères avec un réseau d'auteurs (Lawbox) ou d'avocats inscrits (OSA). Ils ont ainsi une certaine légitimité via les prix ou labels. Mener à bien un projet legaltech c'est surtout y être autorisée, la décision est collective et préalable.
   Rmq : Autorisation vs inspiration
3. **Hybridation des savoirs.** Ces savoirs sont importants dans la profession d'avocat caractérisée par une asymétrique où l'avocat à la savoir que les clients ne possèdent pas. Aujourd'hui, cette asymétrie est renversée car les clients peuvent aller sur internet et trouver des infos, les avocats ne sont plus les seuls détenteurs de ce savoir. De plus, les avocats peuvent de moins en moins se passer de la technologique, il y a un risque de dépendance personnelle. **Hybridation des savoirs**, le droit influence la technologie (conditions de vente, RGPD, chat) mais celle-ci influence aussi le droit (audiences à distances, RGPD, cookies).
   Rmq : Le savoir est une source de pouvoir mais le savoir est à la fois une ressource mais aussi une contrainte pour ces avocats entrepreneurs.
4. **Rationalités limitées** des entrepreneurs considérés. Les trajectoires susmentionnés sont basées sur des rencontres imprévisibles. Les développements de projet suivent des trajectoires sinueuses et parfois des retours en arrières. La rationalité est distribuée et limitée, elle n'est pas absoolue. **Rmq** : Primauté des moyens sur les fins.

3. Conclusions

Ce que disent les « discours »	Ce qu'indique l'analyse
Nécessité (pas le choix)	Opportunités (imprévisibles)
Autonomie et indépendance de l'entrepreneur	Autorisations (et choix préliminaire)
Technologie toute puissante (déterminisme technologique)	Hybridation des savoirs (le droit continue d'évoluer) (legal design)
Rationalité absolue / « one best way »	Rationalités limitées et collectives